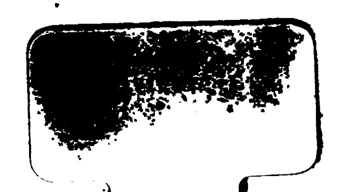






HISTOIRE

DE LA

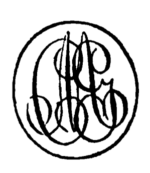
VILLE D'ANTIBE

PAR

LE CHEVALIER JEAN ARAZI

Publiée pour la première fois sous les auspices et aux frais de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, d'après le manuscrit original conservé au Génie militaire d'Antibes.

Texte collationné, revu, corrigé et annoté par M. A.-L. SARDOU, président honoraire de ladite Société des Lettres, Sciences et Arts, et M. Ed. BLANC, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.



NICE

CHEZ LE TRÉSORIER-ARCHIVISTE DE LA SOCIÉTÉ
51 — Rue Gioffredo — 51

IMPRIMERIE ANGLO-FRANÇAISE
MALVANO-MIGNON
62 — Rue Gioffredo — 62

PARIS

H. CHAMPION, libraire-éditeur, 15, quai Malaquais

1880

HISTOIRE

DE LA

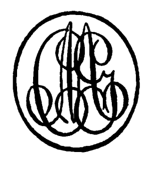
VILLE D'ANTIBE

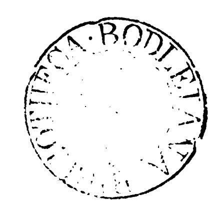
PAR

LE CHEVALIER JEAN ARAZI

Publiée pour la première fois sous les auspices et aux frais de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, d'après le manuscrit original conservé au Génie militaire d'Antibes.

Texte collationné, revu, corrigé et annoté par M. A.-L. SARDOU, président honoraire de ladite Société des Lettres, Sciences et Arts, et M. ED. BLANC, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.





NICE

CHEZ LE TRÉSORIER-ARCHIVISTE DE LA SOCIÉTÉ
54 — Rue Gioffredo — 54

IMPRIMERIE ANGLO-FRANÇAISE MALVANO-MIGNON
62 — Rue Gioffredo — 62

PARIS

H. CHAMPION, libraire-éditeur, 15, quai Malaquais

1880

NOTA. — L'histoire d'Arazi ne comporte qu'une seule planche : c'est par erreur que cette planche a été marquée du numéro I, ce qui pourrait faire croire qu'il doit y en avoir au moins une autre.

AVERTISSEMENT DES ÉDITEURS

L'histoire d'Antibes de Jean Arazi n'est pas ce que l'on est convenu d'appeler un monument historique. L'auteur y fait preuve, en faveur de sa ville natale, d'une partialité qui fait parfois sourire le lecteur : il s'attache à prouver, à l'aide de calculs chronologiques que nous qualifierions aujourd'hui d'enfantins, que la ville d'Antibes est la plus ancienne et la plus noble des cités de la Provence ; il ne laisse passer aucune occasion d'accabler Nice, alors rivale d'Antibes, de son dédain le plus profond. L'ouvrage, néanmoins, a une valeur réelle : il est rempli de faits particuliers, de noms de personnages, de renseignements curieux qui ne se trouvent que là ; et cette considération seule suffisait pour inspirer aux personnes qui s'intéressent à l'histoire de nos contrées, le désir de voir paraître au grand jour l'œuvre d'Arazi.

Mais la nécessité de cette publication s'imposait en quelque sorte par une raison plus importante et plus décisive encore. Cette raison la voici :

Le manuscrit d'Arazi n'est qu'une simple chronique, défectueuse surtout en ce qui concerne les temps anciens : cela est vrai et l'on est obligé d'en convenir, sans toutefois qu'on ait le droit de se montrer bien sévère envers l'auteur. Peut-on, en effet, lui reprocher amèrement son défaut de critique historique et son ignorance à peu près complète de la science archéologique ? Tout cela existait à peine de son temps, du moins au fond d'une province reculée et à une époque où la difficulté des communications était un très grand obstacle à des relations suivies entre gens d'étude et à la propagation des lumières. De nos jours même, ne voyons-nous pas encore nombre de personnes qui, bien que fort estimables par leurs connaissances en diverses parties du savoir humain, ne se doutent guère qu'il existe, depuis assez longtemps, une nouvelle école historique, qui soumet à une critique éclairée tous les faits du passé ? Cela est tellement vrai

que presque tous les ouvrages traitant de l'histoire d'Antibes, même les plus récents, reproduisent, la plupart des idées fausses d'Arazi, ses conjectures hasardées, ses assertions incroyables, sans en faire l'objet de la plus petite observation : si bien, que le manuscrit d'Arazi a été jusqu'ici comme une source à laquelle on est venu inconsciemment puiser l'erreur et la répandre de la meilleure foi du monde.

La publication du texte d'Arazi, accompagné d'un commentaire rectificatif, était le seul moyen de mettre fin à un mal que déploraient les amis de la science et de la vérité : c'est là principalement le but que s'est proposé d'atteindre la Société des Lettres, Sciences et Arts, en votant l'impression de ce texte.

M. Edmond Blanc, chargé du travail de copie et de notation du dit texte, a demandé au Génie militaire d'Antibes communication du manuscrit, ce qui lui a été gracieusement accordé. Il en a fait une copie exacte, respectant l'orthographe archaïque du vieil écrivain et l'ordre, bizarre parfois, adopté par l'auteur dans la nomenclature de ses chapitres. Comme l'œuvre n'est pas achevée et que plusieurs chapitres sont indiqués seulement par de simples mentions, il a tâché, autant qu'il était en son pouvoir, de combler ces lacunes par des annotations rapides ; mais il ne lui a pas été possible de le faire dans tous les cas.

M. Sardou a bien voulu l'aider dans ce travail de préparation. Il s'est spécialement occupé de l'impression du manuscrit, relisant avec soin la copie *destinée à la composition typographique et y mettant toutes les indications nécessaires à une bonne exécution matérielle.*

Arazi a accompagné son texte d'un grand nombre de notes assez peu importantes. Le commentaire rectificatif exigé par les diverses imperfections de ce texte, a fourni un nombre plus considérable encore de notes rédigées par MM. Sardou et Edm. Blanc. Pour éviter une confusion regrettable, nous devons donc prévenir le lecteur que les notes de M. Blanc sont signées E.B. et celles de M. Sardou de la simple initiale S. — Toute addition à une note d'Arazi est placée entre deux crochets [ ].

ANTIQUITÉS HISTORIQUES

DE

LA VILLE D'ANTIBE

PAR

M. JEAN ARAZI, Aduocat en la Cour

1708

HISTOIRE DE LA VILLE D'ANTIBE

PREMIÈRE PARTIE

DE SON ESTAT CIUIL

DESSEIN

Nescio quam natale solum dulcedine cunctos
Ducit et immemores non sinit esse sui.

Ouid. lib. 1° de Pont. eleg.
3° Luciani in elog. Patr. lib. 1°, f° de Cens.

J'ay dessein d'escrire l'histoire de la ville d'Antibe, ma patrie : cette occupation est si naturelle et si douce, que j'ay un vray plaisir dans mon deuoir. Dieu m'a donné la dessus plusieurs connoissances que je ne veux pas rauir au public.

Le jurisconsulte Ulpien a fait l'éloge historique de sa patrie dans une de nos loix, et je ne feray pas une chose contraire à mes fonctions de publier celluy de la mienne : mon application sera si juste sur la foy des bons auteurs, sur la vérité de nos anciens monuments, et sur les pièces authentiques que j'ay à mon pouuoir, que l'on pourra y contenter une curiosité raisonnable.

CHAPITRE PREMIER

Diuision et establissement du dessein

Ce mesme jurisconsulte Ulpien, a dit, que la ville de Tyr, dont il estoit originaire et qui est dans la Phœnicie, prouince de Syrie, estoit noble parmy les régions de ce pays là, oû estoyent les villes de Berythe, de Sidon et de Damas, dont il est si aduantageusement parlé dans les auteurs et dans l'Escriture Sainte; qu'elle estoit très ancienne par une suite de siècles; puissante en armes; perséuérante dans l'alliance contractée auec les Romains; et que pour sa loüable fidélité enuers la république de Rome et son empire, Séuère luy donna le droit italique.

Je prétends, par tous ces endroitz, justifier les choses que j'ay à escrire. Je feray voir, qu'Antibe a esté une ville noble, très ancienne, guerrière et très fidèle; et qu'elle a eu le droit italique, c'est-à-dire que la république de Rome, luy fit l'honneur de luy donner son alliance et de la faire joüir du droit de bourgeoisie romaine et de celluy des villes confédérées à son empire. Mais comme il importe de connoistre le sujet duquel on parle, je vays marquer la situation d'Antibe et dire tous les noms de ceste ville royale.

(§ I)[1]

SITUATION DE LA VILLE D'ANTIBE

La ville d'Antibe est située sur le bout d'une langue de terre qui s'auance dans la mer Méditerranée ligustique, à l'endroit de l'aboutissement, au midy des Alpes maritimes et qui se termine par une éléuation de rochers, qui la rend inaccessible du costé du leuant. Elle a, du costé septentrion,

1. Indication évidemment omise par Arazi, puisque quelques pages après se trouve le § II. Nous mettrons de même entre parenthèses tous les § que l'auteur a oublié de marquer. S.

une autre langue de terre plus petite sur laquelle est basty le fort Quarré, et l'entre deux forme naturellement un circuit d'enuiron neuf cent toyses, qui fait le bassin où est le port.

Elle a, au delà de ce fort Quarré, une plage de grauier d'enuiron deux lieues de long, jusqu'à la riuière du Var et de là jusqu'à la ville de Nice, d'enuiron une demy lieue [1].

Elle a le grand promontoire, dit cap d'Antibe, du costé du midy, qui comporte plusieurs dénominations particulières, suiuant les diuers endroitz de ses pointes de rochers aboutissantz à la mer, dont l'entre deux fait les calanques de la Grouille, de la Garoupe, et de plusieurs autres, qui sont connues des mariniers.

L'entre deux de ce promontoire avec la ville, fait aussi un très grand circuit d'enuiron douze cent toyses, qui forme une bonne rade dans l'endroit que l'on dit communément le port Baccon, en telle sorte que la ville d'Antibe, est entourée par la mer, par les trois quarts de sa situation.

Il y a, sur l'éléuation de ce promontoire, une grande chapelle surmontée d'une tour, et tout celà est appelé Nostre Dame de la Garde. Les consuls d'Antibe y establissent des gardes aux frays de la communauté, qui découurent la haute mer à perte de vüe, jusqu'à la coste de Gennes, la Sardaigne, la Corsègue et les iles de Port-Cros vers Toulon, et qui viennent rapporter incessament, au gouuerneur d'Antibe et aux consuls, tout ce qu'ils voyent passer, jusques à un seul vaisseau, une galère, un brigantin ou une chaloupe [2].

C'est de cette tour de Nostre-Dame-de-la-Garde d'Antibe que, par de feux allumés, on fait le signal de paix ou de guerre à la tour dite de Mont-Boron [3] qui est sur une montagne au

1. Il faut lire sans doute *une lieue et demie;* car du temps de l'auteur, la ville de Nice franchissait à peine la rive droite du Paillon, et l'on compte du Paillon au Var, par la route ordinaire, près de huit kilomètres. S.

2. Il y a beaucoup d'exagération, dans la description de ce panorama; on ne peut voir du phare d'Antibes, que la pointe de la Bordighera au levant, la Corse au midi, (par des temps exceptionnellement clairs), et le golfe de Saint-Tropez au couchant; Gènes, la Sardaigne et les îles d'Hyères, sont absolument hors de vue. E. B.

3. « Alla porta qual resta al'leuante a Nizza e vicino propinqua al mare si vede Mont-Boron, monte grande, alto, sassafo ed infertile, e in cima la torre della guardia, qual riceve l'aduisitioni e segnali che si fanno, con foco d'Antibo e da Capo Rosso ; e lui, similmente con foco fa segnali alla Turbia ed a Monaco. » (Agostin Giustiniani, Ann. di Gen. lib. 1, pag. 2)

delà de Nice, près de Monaco [1], pour l'Italie; et à la tour du Cap Roux vers Fréjus, pour les donner de mesme jusqu'à Marseille.

L'historien de Marseille [2] dit que de la chapelle de Nostre Dame de la Garde de Marseille, qui est sur une petite montagne du costé de Saint Victor, dont il est parlé dans une bulle du pape Honorius de l'an 1218; l'on donne aduis à la ville des galères et vaisseaux qui sont en mer, mettant, le jour pour signal, un panonceau auec autant de perches qu'on découure de nauires, et sur la nuit, à leur place, pareil nombre de brandons allumés; et qu'elle a correspondance auec une autre tour plus éleuée qu'on appelle Marseille-Veyre ou vieille, où il y a une tour, qui respond aussy tout le long de la coste auec toutes les autres, jusqu'à Antibe; en sorte, dit-il, que dans quelques heures, on peut aduertir la ville de ce qu'on a veu paroistre cent milles dans la mer.

Au midy de ce promontoire, sont les isles de Saint Honorat et de Sainte Marguerite, nommées par les anciens *Planasia* et *Lero*, et l'entre deux, jusqu'au cap dit de la Croisette, forme pareillement un très grand circuit, que l'on appelle communément le Golfe Jean ou *Goujoüan* [3], qui est le meilleur port de la coste de Prouence, auec toute sorte de mauuais temps: « *Portus unus ad nauium stationem magnitudinis eximie* » (Guesnay, in Cass. illustrat. lib. I, cap. 41, n° 1, p. 131.)

La ville d'Antibe a enfin la terre-ferme du costé du couchant, qui est à plein découuerte, par cet endroit de Nostre Dame de la Garde, jusques aux montagnes du Cap-Roux, de l'Esterel, du Collierns [4] de Chairon [5], de Tende, de Monaco,

1. Le Mont-Boron, est entre Nice et Villefranche, très-éloigné de Monaco. E. B.

2. Ant. de Ruffi. liv. II, chap. 2, n° 21, pages 409 et 410.

3. Ou mieux *Gourjan* (prononcez *Gourdjan*), comme on disait autrefois: Voyez *Mercure françois*, t. XXIII, 1639, et *Voyage littéraire de Provence* par Papon, 1780. On dit encore ainsi dans le pays. — Ce mot vient sans doute du provençal *gourg*, qui désigne au propre un creux, un gouffre au fond duquel se fait entendre le bruit d'une chute d'eau ou d'une eau courante, bouillonnante: de là *gourga* ou *gourgo*, gouttière, et *gourgarèu*, tuyau qui conduit l'eau. *Gourjan*, dont on a fait à tort *Golfe Juan* (dénomination qui n'a aucune raison d'être) est une sorte d'augmentatif exprimant l'idée d'une grande masse d'eau en mouvement, d'une mer agitée ou d'une mer profonde. S.

4. Probablement les monts de Calern entre Grasse et Gréolières. E. B.

5. Le Cheiron, entre Gréolières et l'Esteron. E. B.

et de la Bourdiguières, riuière de Gennes. Et cette terre-ferme, donne l'entrée à la ville, par les chemins de Cannes, de Grasse et de Nice. Cette situation se trouve soubs l'éléuation du pôle, à cinquante trois dégrés quarante minutes [1], qui sont la reigle des montres solaires, soubs une température fort douce et fort agréable. La veüe que j'en donne, fait assez connoistre tout ce qui importe à mon dessein, sans autre particularité.

§ II

DÉNOMINATION DE LA VILLE D'ANTIBE

Deciatum [2] ou *Deceatium*, a esté le premier nom imposé à la ville d'Antibe par les anciens Décéates, qui y auoyent establi leur ville capitale et leur région, comme voulant signifier que s'estoit là leur ouurage et leur habitation; aussy Charles Estienne dans son ancien dictionnaire historique, dit que *Deciatium* est une région dans la Gaule narbonnoise; et nous apprenons d'ailleurs que la région estoit ditte de ces contrées, qui estoyent gouuernées par des petits rois, auant que les Romains les eussent réduites en Prouince [3].

Elle a ensuite esté appelée *Antipolis*, et ce nom lui demeure, dans le grec et dans le latin. De là, vient qu'elle a esté appelée *Civitas Antipolitana* par *Paulus Merula*, dans sa Cosmographie, soubs la métropole d'Aix, et par

1. Erreur évidente, la position géographique d'Antibes est : 43° 35'. latitude Nord et 4° 46' 15'' long. Est. E. B.

2. Argentei fluminis ostia, post Forum Julii colonia, inde Deciatorum Antipolis et Vari fluminis ostia ; sub Varo flumine Lerone insula ; (Ptolem. lib. 2, Cap. 10).

3. Oppidum latinum Antipolis, regio Deciatium. (Plin., lib. 3, C. 4, in Verb. *Deciatium*) et Rosin, (Antiquitat. Roman. lib. 1°, Cap. 12). — [Les deux mots *Deciatorum* et *Deciatium*, que donnent le texte de Ptolémée et celui de Pline, sont le nom de la tribu des Décéates et nullement le nom propre de leur capitale : on ne peut donc rien conclure de ces textes relativement au nom primitif d'*Antipolis*. D'ailleurs Pomponius Mela, contemporain de Pline (1er s. de l'ère chrétienne) présente, dans le passage suivant, *Antipolis* et la capitale des Décéates comme deux localités tout à fait distinctes : « *Nicœa tangit Alpes*, *tangit* oppidum Deceatum, *tangit* Antipolis, *deindè Forum Julii*., et Etienne de Byzance, venu quatre siècles après, fait la même distinction, donnant à cette capitale le nom de *Decietum* : voilà certes qui est concluant. Mais, où était situé cet *Oppidum* des Décéates, qu'on ne peut confondre avec *Antipolis* ? Les uns l'ont placé à Cagnes, d'autres à Saint-Paul-de-Vence, à Biot, à Villeneuve-Loubet. M. Edmond Blanc estime, non sans raison, qu'il devait se trouver entre Cagnes et Villeneuve, au lieu appelé Saint-Jean. Voyez *Epigraphie antique des Alpes-Maritimes*, 1re partie, Introduction. S.]

S[t] Isidore de Séuille, dans la mesme dépendance : *civitas Antipolitanorum* [1].

Elle a esté aussy nommée *Antibla* par Calepin, *Antibou* par Jean de Serres, et *Janiculum* par ce mesme Charles Estienne, à l'imitation de la petite ville de ce nom au delà du Tibre, à présent ruinée [2], qui seruoit de port aux Romains, pour entrer dans l'Hétrurie [3], tout de mesme que la ville d'Antibe sert aussy de port pour entrer en Prouence à ceux qui viennent d'Italie.

C'est par cette double dénomination que M. Furetière nous apprend, dans son *Compendium* du dictionnaire uniuersel latin, p. 28, inséré dans son dictionnaire uniuersel françois, imprimé à Trévoux en 1704, que le mot *Antipolis* signifie Antibe, ville et port de France en Prouence, et partie de Rome au delà du Tibre.

Cette ville est ditte *Antibolus* dans quelques vieux actes; dans les bulles de Clément VII et de Martin V, dont nous parlerons en cette histoire, elle est appelée *castrum, siue locus Antibulorum; castrum, siue locus Antibulis*. Du Ryer, de l'Académie françoise, la nomme *Antipoli*, au sommaire de Florus, du septième liure de la cinquième décade de Tite-Liue, qui est dans le tome XIV de la traduction, p. 137. « Le consul Q. Opimes, dit-il, réduit soubs l'obéissance des Liguriens, delà les Alpes, qui pilloyent *Antipolis* & Nice, des dépendances de la ville de Marseille » ; et les autres écriuains françois, *Antibol*, *Antiboul*, *Antibes* ou *Antibi* : mais toutes ces diuerses dénominations, qui sont des manières particulières de parler, sans autre pénétration, n'ont jamais altéré le nom essentiel, qui est *Antipolis*, dans le langage grec et le latin, et *Antibe* dans le françois; par lequel, tout ce qui appartient à Antibe, est dénommé du nom adjectif : *Antipolitanus* ou *Antipolensis*, et les habitants Antipolitains ou Antibois.

1. Merula, part. 2, cap. 30, n° 50. — Bouche, t. 1, p. 154.
2. In verb. *Antipolis*, dans l'histoire de France soubs Clouis. — In verb. *Janiculum*, Plin., lib. 3, cap. 5.
3. Virgil. 8, Æneid.

§ III

DISSERTATION SUR L'ÉTHYMOLOGIE ET IMPOSITION DU MOT *ANTIPOLIS*

L'*Histoire de Prouence* [1] rapporte que la cité d'Antibe ou Antiboul est ainsy ditte, peut-estre de ce qu'elle estoit à l'opposite de la ville de Nice, ville des Marseillois grecs, d'autant, que αντι et αντιος en grec signifie contre, à l'opposite, et πολις, une cité; en façon, dit-il, qu'Antibe tire son nom de sa situation, pour estre contre et à l'opposite de Nice.

Cette conclusion affirmatiue est mal tirée d'un peut-estre; et son opinion n'est pas d'ailleurs à suiure, estant fondée sur le sentiment d'un Espagnol passant [2], qui n'a point considéré ce qu'il a dit et sur celluy de l'historien de Nice, qui s'est fait un plaisir de donner cette gloire à sa patrie [3]. Il est vray, que Mgr Godeau, a raconté la mesme chose que l'historien de Nice, mais en le suiuant, sans aucune pénétration [4].

Il ne faut pas donner dans cette erreur: un sentiment mieux fondé doit establir là dessus une plus juste résolution.

Nice, dans l'ancien temps des Décéates et Antibe leur capitale, n'estoit pas en existence, ce feust seulement une fortification, ou chasteau, ou un bourg [5] dans la suite, selon M. Godeau lui mesme, qui feust fondé par les Grecs marseil-

1. Bouche, tome Ier, pag. 287.
2. Jacobus Lopez Stunica, dans son Itinéraire.
3. Joffred. pag. 8; Hist. de l'Eglise, tom. 3, pag. 404.
4. Quidam episcopatu doctrina, ac pietate insignis vocatam Antipolim, existimat quod sit opposita Niciæ; quam interpretationem nominis probare non possum : cum ambæ urbes Massiliensium fuerint coloniæ et ad eas ex equò pertinuerint. Verisimilius ergo est, Massilienses, in condendis urbibus, morem cœterorum populorum esse, nec colonias se commisisse. (Hadrianus Valesius, in verb. *Antipolis,* pag. 24.). Dans un temps, Monsieur Godeau, estoit en proces auec la ville d'Antibe. Il n'a pas obserué les raisons que nous allons dire; aussy, un historiographe moderne ne l'aduoüe pas là dessus, par la seule réflexion naturelle, que ces deux villes ayant également appartenu à Marseille; cette interprétation n'est pas bonne, de croire qu'elle eust voulu les irriter ensemble, par une dénomination injurieuse à l'une, pour le seul aduantage de l'autre.
5. Eam enim contra barbaros supra adjacentes, ii condiderunt munitionem (Strabo, lib. 4.).

lois, enuiron l'an 391 auant la natiuité de Jésus-Christ [1], qui est le temps des establissements des colonies de Marseille; auquel temps, depuis plus d'un siècle et demy, c'est-à-dire, vers l'an 551 deuant cette mesme natiuité, le nom *Antipolis* estoit imposé à la ville dont nous faisons l'histoire; et cela est le plus fauorable pour Nice, car s'il falloit croire son mesme historien [2], elle ne fut bastie qu'après la défaite de Salyens, qui feust seulement pour la première fois soubs le consulat de Fuluius Flaccus [3], l'an 132 auant cette natiuité et non pas du temps de Bellouèse, qui assista les Marseillois contre les Salyens, mais qui ne les défit pas.

Ce ne fut doncques pas la situation de Nice, qui fit donner le nom d'Antipolis à Antibe : on l'auroit plustost appelée *Antinicia* que *Antipolis*, s'il y auoit quelque raison de croire ce sentiment; tout de mesme, par exemple, que la montagne qui est vis-à-vis à l'opposite du mont Liban est nommée *Antilibanum*; et de cela, il y a plusieurs exemples dans l'antiquité [4].

Antipolis fut donné pour nom à cette capitale des Décéates qu'ils nommoyent *Deceatium*, parceque ses habitants nobles et belliqueux s'opposèrent des premiers aux progrès de la ville de Marseille, quelques temps après sa fondation; et comme Marseille estoit appelée, par antonomase, aux temps anciens, la VILLE, sans y mettre le nom propre Marseille, ils voulurent, par cette entreprise, marquer leur gloire en faisant voir leur capitale *Antipolis*, comme qui alors l'auroit ditte opposée à la ville, c'est-à-dire à Marseille.

Cette manière de parler estoit fort usitée, comme nous voyons dans l'histoire romaine, où l'on marque la ville de Rome par le seul nom de Ville.

1. Bouche, tome 1e p. 381.
2. Joffred. part. 1e cap. 2e, n° 3, et cap. 3e, n° 3.
3. Joffred. cap. 12. — Contin. in fast. consularis 1. — Morery, in verb Bellouèse. — [Il y a eu trois Fulvius Flaccus, consuls, le premier M. Fulvius Flaccus, cons. en 135 av. J.-C., le second, C. Fulvius Flaccus, second consul l'année suivante, et le troisième M. Fulvius Flaccus, consul, neuf ans après, en 125 av. J.-C. En l'année 132 av. J.-C., les consuls étaient Publius Popilius Lœnas et Publius Rupillus Nepos. C'est probablement 123 et non 132 qu'a voulu écrire Arazi. E. B.].
4. Plin. lib. 5., cap. 20. — Eucherius, lib. du Var, vocabul.

« Parue, nec inuideo, sine me, liber, ibis in urbem » disoit Ouide autrefois dans son exil [1], au liure de ses tristes plaintes ; et mille endroitz différents justifient cette vérité.

On induit facilement cette opinion des paroles de Pline [2] *in ora oppidum latinum Antipolis regio Deciatium*, pour establir que la capitale des Décéates, qui estoyent des Liguriens, et par ce moyen, du pays latin, receut le nom *Antipolis* tiré du grec, pour les affaires qu'elle eust avec Marseille fondée par les Grecs de Phocée : car hors de là, son premier nom, lui seroit resté dans la manière latine, et Pline n'auroit pas meslé le nom *Antipolis*, dans la circumlocution qui est tirée du grec.

Pour donner plus de jour à ce raisonnement, il faut recourir à l'esclaircissement que nous donne Justin, dans son abrégé de l'histoire de Trogue-Pompée [3] : cet historien nous asseure que les Marseillois s'estant acquis beaucoup de crédit aprez la fondation de la ville, par la faueur de Senatmes [4], qui estoit roy de la contrée, Commanus, son fils et son successeur, fut sollicité par un autre roy de s'opposer, dez le commencement à la grandeur de Marseille. Il lui propposa cette fable de la chienne pleine [5] qui demanda au berger un lieu pour y mestre bas ses petits chiens, lequel lui ayant accordé, elle y deuint si redoutable, dans l'oubli du bienfait receu, qu'elle en chassa le berger. Commanus se rendit à la moralité de cette fable, et ayant tous dressé leur entreprise avec sept mille Liguriens, dont plusieurs s'estoyent cachés dans des paniers de joncs, une femme adultère, abandonnée à un grec Marseillois, lui decouurit la ruse et les Liguriens furent pris et tués.

Argumentum a verosimili valet. J'applique ce discours abrégé et je dis que le roy de la contrée qui donna cet aduis estant Ligurien, puisque autrement il n'y serait pas parlé de lui et des Liguriens, il est de toute vraysemblance

1. Ouid. lib. 1° Trist. eleg. 12.
2. Lib. 3, cap. 4.
3. Lib. 43.
4. D'autres le nomment *Senanus* et *Nann*. S.
5. Phæd. fabul. lib. 1°, cap. 18. — [Ce n'est pas la fable XVIII, mais bien la fab. XIX. E. B.].

que ce feust le roy des Décéates qui fit résoudre Commanus à l'entreprise et qu'il y eust la meilleure part; car les Décéates estoyent les premiers de la Ligurie aprèz la riuière du Var, tirant vers Marseille [1].

En effet, les Liguriens Gaulois auoyent déja fatigué par des guerres continuelles les Grecs nouueaux-venus, lors qu'ils donnèrent vraysemblablement bataille *in agris Capertinis*; c'est-à-dire dans la plaine de Cabris, village voisin d'Antibe, où les Marseillois remportèrent la victoire, comme dit Justin [2].

En effet les Décéates eurent bientost leur retour, et cette opposition continuelle leur tourna si bien, qu'ils eurent eux mesmes une victoire sur les Marseillois, dont les Antibois firent battre, au nom du peuple d'Antibe, une monnoye representant d'un costé une teste de femme et de l'autre une victoire auec ces motz ΔΗΜΟΣ ΑΝΤΙΠΟΛιτών, c'est-à-dire *Populus antipolitanus*, pour montrer leur aduantage sur les Marseillois, du langage desquels ils se seruirent dans la légende. C'est doncques l'opposition guerrière des Décéates aux Marseillois Grecs, qui fit changer l'ancien nom *Decietum* de leur capitale au nom *Antipolis*, pour une glorieuse marque de leur courage, et non pas la considération de Nice, qui n'estoit pas encore, comme j'ay deja obserué. Aussy elle feust appelée par les anciens *Deciatorum Antipolis* [3].

1. Ptolom., lib. 2, cap. 10.

2. Ligures incrementis urbis inuidentes, Grœcos assiduis bellis fatigabant, qui periculo propulsando intantum enituerunt, ut victis hostibus in capertinis agris, multas colonias constituerunt (Justin, cap. 4.). *Capertini agri, circà Massiliam*, dit le dictionnaire de Charles Estienne, p. 558.

Nota. — Que Valesius, in verb. *Antipolis*, rapportant le passage ci-dessus dit : *in agris Captiuis*.

Simon Cartel, p. 17 de l'hist. chron. des Euesques de Riez, assigne ce lieu de bataille à la plaine de Cabriez, pour l'honneur de la ville de Riez; mais comme les anciens habitants, n'eurent pas des affaires auec les nouueaux Marseillois, nostre pensée est plus juste, pour l'honneur de la ville d'Antibe. — [Le texte de Justin cité par Arazi est fautif et toute son argumentation ne repose sur rien; l'auteur se laisse entraîner par son lyrisme et son amour de sa patrie. J'ai démontré le néant de cette discussion dans mon introduction à l'Épigraphie antique des Alpes-Maritimes. E. B.]

3. Ptlom lib. 2, cap. 4. — [*Deciatorum Antipolis* signifie tout simplement qu'*Antipolis* était dans le territoire des Décéates, ce qui est parfaitement admis. Quant au changement de l'ancien nom *Decietum* en celui d'*Antipolis*, il n'a pu évidemment se produire que dans l'imagination d'Arazi : nous avons vu en effet (p. 9, addition à la note 3) que les deux localités étaient distinctes et qu'au V[e] siècle de notre ère, Etienne de Byzance désigne encore la capitale des Décéates par le nom de *Decietum*; ce que bien certainement il n'aurait pas fait, si ce nom eût été remplacé par celui d'*Antipolis* depuis huit ou neuf cents ans. S.]

Pour mieux comprendre cette vérité, il faut remarquer, suyuant la chronologie, que Marseille feust fondée tranquilement, au règne de Tarquin, cinquiesme roy des Romains, vers l'an 590 deuant la natiuité de Jesus Christ [1], et que cette première expédition des Décéates arriua enuiron l'an 551 auant cette mesme natiuité; vers lequel temps les Liguriens s'estoyent desjà étendus aux contrées des Oxibiens et des Décéates et auoyent commencé d'inquieter les Phocéens et d'auoir des guerres ensemble, ce qui fonde naturellement nostre pensée.

Agatha, Olbia, Tauroentium, Antipolis, Nicia. Tout cela n'implique pas au rapport de Polybe, de Strabon, de Justin et des autres escriuains, qui disent que les Marseillois ont estably les colonies d'Agde, d'Hyères, de Toulon, d'Antibes et de Nice, puisque tous ces establissements n'arriuèrent que de très longues années après cette expédition, c'est-à-dire vers l'an 391 comme nous auons raconté, deuant la natiuité de Jesus Christ. Auquel temps ce n'est pas un grand inconuénient que les Marseillois, ayant remporté d'autres victoires dont leur ville deuint plus célèbre parmy les villes voisines, ils eussent estably des colonies à Antibe, qui existoit desja depuis plus de deux siècles; et, dans les lieux de la contrée, fondé, par la fortification, Nice dans la plage maritime, pour auoir la mer libre contre leurs ennemis, qui estoyent maitres de la campagne, comme dit Strabon. Puisque Justin obserue que ces establissements, feurent fondés aprèz la victoire des Marseillois sur les Liguriens. Il est probable, qu'ils bastirent alors, plusieurs fortifications, pour s'opposer aux ennemis du costé de la terre, comme l'obserue Ammien, au liure 15. « *oppida auctis viribus statuerunt non pauca.* » Ce qui peut conuenir aux tours que nous voyons encore à Cannes, à Grasse, au Bar, à Biot, à Villeneufue, et aux deux qui sont dans Antibe [2].

En telle sorte, que si, dans la suite, Antibe et Nice feurent

1. Bouch. tom. Ier, pag. 379.

2. Les divers monuments, dont il est ici question, datent tous du moyen âge : nous verrons d'ailleurs plus loin Arazi attribuer les tours d'Antibes aux Romains. E. B.

nommées *oppida Massiliensium*, cela ne prouue pas une égalité d'establissement, ni la priorité d'existence pour Nice, puisqu'il y eust, tout au contraire, cette honorable différence pour Antibe, qu'Antibe conserua son ancien nom de gloire et de grandeur *Antipolis*, à lui acquis dez longtemps auparavant, et que Nice, cette nouuelle fortification, feust dénommée du terme grec Νικη, qui signifie victoire, auec un alpha priuatif, *Nicia*, c'est-à-dire *sine victoria*, pour marquer la lacheté des barbares habitants, au dessus desquels, les Marseillois eux mesmes, auoyent remporté la victoire [1].

D'où je tire cette conséquence que les Décéates, qui estoyent des plus célèbres et des plus renommés parmy les Liguriens [2], n'ont pas manqué d'estre toujours dans les grands partis contre les Marseillois, et qu'ils n'ont jamais subi volontairement leur domination, par cette première démonstration de s'estre opposés à leur agrandissement, laquelle démonstration ils ont continuée dans toutes les occasions; ce qui a conservé ce nom d'*Antipolis* a leur ville. Au lieu que Nice feust, dans la suite, nommée *Bellanda* [3] par les Latins, pour vérifier toujours mieux que son party estoit d'estre vaincue et non d'estre victorieuse [4].

En effet, dans la dispute d'Antibe et de Nice, pour l'exemption de la dépendance des Marseillois, dont nous parlerons, Nice, demeura soubs leur préfecture, qui estoit une marque de seruitude et de sujetion, et Antibe feust déclarée, pour un beau titre d'honneur et de liberté, ville jouissant du droit de Latium et seulement dépendant de Rome, et cela par un arrest du Sénat [5]. Tant il est vray, que cette opposition à la ville de Marseille a fait donner le nom *Antipolis*

1. Nice se nommait en grec Νικαῖα, qui a formé le latin *Nicæa*; Ce terme signifie : qui donne la victoire, Νικαῖος était un des surnoms de Jupiter. E. B.

2. Plin. lib. 3, cap. 5.

3. Joffred. lib. I, cap. 3, n° 50 et cap. 13, n° 4.

4. Tout cela ne vaut réellement pas la peine qu'on s'y arrête. *Bellanda* était le nom du vieux château fort et nullement celui de la cité de Nice, et ce nom n'apparaît pour la première fois qu'en plein moyen âge. On voit encore sur le revers S.-O. de la colline du château les restes d'une tour dite *tour de Bellanda* ou *tour Clérissy*. *Bellanda* serait-il formé de l'adjectif *bel* ou *bello* et de l'italien *ando*, vieux mot tombé en désuétude, qui se disait de la montée d'une colline et que donne le Dictionnaire d'Oudin! S.

5. Strabo, lib. 4.

à la ville d'Antibe pour une marque glorieuse de sa vertu guerrière et de sa noble indépendance, et que les Romains mesme l'ont approuuée, en lui laissant ce mesme nom dans leur langage latin; ce n'est doncques pas une simple situation à la veüe, ny la considération de Nice, qui n'estoit pas encore en existence, qui lui ont donné cette dénomination *Antipolis*.

§ IV

ERREUR D'UNE OPINION NOUUELLE SUR ANTIPOLIS

Nice ne feust pas la cause de la dénomination d'Antibe, comme nous venons de le voir; Hadrien de Valois, a eu là dessus une bonne raison, par la considération de la jalousie que les Marseillois ne deuoyent pas donner à ces deux villes, si nous supposons que ce nom *Antipolis* feust donné à Antibe, lorsqu'elles estoyent également soubs la domination de Marseille. Mais enfin cet historiographe n'a pas une bonne pensée dans la nouuelle opinion qu'il propose, que la ville d'Antibe feust dite *Antipolis* de ce que les Marseillois l'auoyent opposée à Vence, ville capitale des Nérusiens, aux Décéates et aux autres Liguriens à longs cheueux; c'est-à-dire aux Liguriens Gaulois, leurs ennemis, qui estoyent au deçà des Alpes; car cette opinion est pleine d'erreurs.

Les Décéates eux mesmes estoyent les peuples qui auoyent fondé la ville *Deciatium*, leur capitale suyuant tous les anciens historiens et géographes dont nous auons parlé, et ils changèrent ce nom pour *Antipolis*, pour un trophée de valeur et d'opposition, suiuant l'entente de ce mot; ce ne feust doncques pas contre eux mesmes qu'ils se l'opposèrent : selon le bon sens, il falloit une ville estrangère et ennemie pour estre le sujet de cette opposition, et partant le nom *Antipolis* feust donné par les Décéates eux mesmes, pour marquer que leur ancien *Deciatium* estoyt deueneu une ville opposée à la ville, c'est-à-dire à Marseille, leur ennemie et

non pas aux Nérusiens ny à leur ville, qui estoit leur confédérée [1].

Cette opposition des Décéates ne pourroit mesme pas regarder les Nérusiens ny les Liguriens Gaulois, puisqu'ils estoyent tous meslés ensemble et tous d'un mesme party contre Marseille, soubs la dénomination générale des Liguriens, qui donnoyent la préférence aux Décéates, en faueur desquels, la ville d'Antibe ayant été appelée leur région, c'estoit leur capitale et leur souueraine et non leur ennemie ; d'où s'en suit que les Nérusiens ny les autres n'auoyent garde de faire une félonie, pour s'attirer son opposition, selon les reigles du droit des gens et les principes de la raison naturelle.

Mais si cet historiographe est mal fondé dans cette opinion, il l'est bien moins encore sur la raison de vraysemblance qu'il ameine pour la garantir, en disant qu'il n'est pas vraysemblable que les Marseillois eussent voulu s'opposer la ville d'Antibe à eux mesmes : car enfin ce ne sont pas les Marseillois qui ont donne le nom *Antipolis* à l'ancienne *Deciatium* ; il ont seulement esté la cause que les Décéates l'ont pris eux mesmes par un changement qui leur estoit glorieux et marquant leur opposition à Marseille.

Enfin, si dans la réuolution des choses du monde, les Marseillois feurent les maitres de la ville d'Antibe dans la suite de leur guerres, ils trouuerent que ce nom *Antipolis* lui estoit donné à juste titre, et nont pas eu occasion de le donner eux mesmes contre eux mesmes ; et cela détruit cette vraysemblance fondée sur un faux principe.

Car, en un mot, lorsque cet historiographe dit que les Phocéens establirent Agde pour l'opposer aux Volsques, qui habitoyent vers le Rhosne, et Toulon, Yers, Antibes et Nice, pour les opposer aux Salyens et aux Liguriens comme des remparts, les noms de toutes ces ville leur estoyent desja donnés ; autrement, selon le sens de cet historiographe, il

1. L'auteur tente de faire prendre le change au lecteur, en établissant en principe et prenant pour base de son argumentation ce qui précisément est en question, c'est-à-dire la cause de la dénomination *Antipolis*. E. B.

auroit fallu que les Marseillois eussent donné à toutes ces villes un nom particulier qui marquast une opposition. Il n'estoit doncques pas bien éclaircy de ce qui nous touche ; et son erreur se justifie de ce qu'il adjoint, dans le mesme endroit, que le petit village appelé Biot, voisin d'Antibe, estoit *oppidum Deciatium*, puisque ce village est seulement fondé par seize Liguriens de la riuière de Gennes, l'an 1572 comme nous dirons [1] ; duquel nombre seulement il a tiré son nom, dans le latin *bis-octo* et par corruption *bizoto* dans leur langue. Mais il n'en parle que par un peut-estre, aussy bien que de Villeneufue, autre village presque inhabité sur la riuière dite du Loup, auquel il donne la mesme dénomination. Tout cela est donc une imagination chimérique de cet auteur, et il faut reuenir à dire que le nom d'*Antipolis* a esté justement donné à la ville d'Antibe, pour s'estre opposée par les armes à la ville de Marseille.

1. Le village de Biot existait bien avant l'année 1572. Au commencement du XIIme siècle les Templiers y avaient une commanderie ; il est fait deux fois mention de Biot *(Bizoto)* dans une charte de 1212, qui porte cette rubrique : *Divisio bonorum Antipolitani* seu *Grassensis Episcopatus*, etc. (Archives de la Préfecture, 6e registre du Greffe des *Insinuations ecclésiastiques*). Enfin une charte du roi René d'Anjou, comte de Provence, à la date du 10 mars 1470, octroie à des émigrants d'Oneille, Rivière de Gênes (*Januensis ripariæ*) la demande, faite par leurs concitoyens et chargés de pouvoirs Antoine Ardissone et Luca Enrico, de s'établir à Biot, lieu abandonné depuis longtemps et devenu tout à fait désert par suite de pestes, d'incursions de pirates, des brigandages du temps, etc. S.

CHAPITRE II

De la noblesse de la ville d'Antibe

Non honorabitur, nisi quem rex voluerit honorari.

La noblesse est une prérogatiue d'hommeur, qui par la volonté du Prince, élèue glorieusement le sujet et le distingue des autres de mesme qualité, par quelque priuilège particulier. Les villes sont susceptibles de ce bonheur, et de là, je prétends prouuer la noblesse de la ville d'Antibe, et establir qu'elle a conserué jusques à present, cette marque d'honneur, dont elle a esté fauorisée dans l'ancien temps.

C'est une marque assez honorable pour Antibe, d'auoir esté la capitale de toute la région des Décéates, et sa noblesse est très bien establie par cette considération [1]. Le palais du prince annoblit la ville de sa résidence ; et si nous n'auions pas d'autre preuue de noblesse, celle-là suffiroit à nostre dessein. Les Décéates estoyent par eux mesmes considérés entre les plus nobles des Liguriens [2] ; et comme les Oxibiens, les Décéates, les Salyens et les autres auoyent chacun leur petit roy dans la contrée [3], il est aisé d'inférer, que la ville d'Antibe ou la capitale dont nous parlons, estoit noble elle mesme parmy ses voisins.

Sa noblesse d'ailleurs, pour la force des armes, est bien loin d'auoir esté perdue pour les insultes des Marseillois ; l'imposition du nom *Antipolis*, le justifie, comme nous auons veu, et ce n'est pas l'auoir priuée de cette préroga-

1. Après tout ce que nous avons dit au sujet d'*Antipolis* et de la capitale des Décéates le lecteur est parfaitement à même d'apprécier la valeur de cette considération. S.

2. Plin lib. 2. — Bouche tome 1er, p. 379 et 386.

3. La petite tribu des Décéates et les autres tribus ligures, tout aussi pauvres qu'elle, avaient-elles des rois ? Arazi n'en doute pas ; et pour lui ces rois étaient, sinon aussi puissants, du moins aussi absolus que son maître le roi de France Louis XIV. S.

tiue de ville noble, que lui auoir donné le nom d'*Oppidum Massiliensium*. Les lois de la guerre ne lui ont pas fait ce tort, la valeur est toujours estimée et l'on ne doit pas croire que cette dénomination feust un signe d'abbaissement. Elle estoit plustost une marque de l'honneur que se faisoyent les Marseillois, d'auoir adjoint quelque titre à la gloire de la ville d'Antibe, dont la gloire et la réputation leur estoyent desja bien connues.

Aussy Ambroise Calepin [1], Paul Manuce et Henry Farnèse qui l'ont augmenté, disent tous que ce nom d'*oppidum* estoit imposé *ab opponendo* [2], et cela garantit là dessus nostre pensée.

La monnoye que le peuple d'Antibe faisoit battre, estoit une preuue de noblesse et de soubueraineté, au temps mesme que la monnoye des Marseillois estoit dans son cours. Cela se connoit par la manière d'y mettre la légende en langage grec, que l'on voit à chacune d'elles, et d'autant que cet endroit est noble et glorieux pour Antibes, je veux bien en donner une fidèle preuue.

Je rapporte le père Hardouin jesuite, dans son liure intitulé *Nummi antiqui populorum et urbium illustrati* p. 55, où il décrit cette monnoye ; il dit qu'elle auoit d'un costé le modèle de la victoire auec le mot ΑΝΤΙΠΟΛΕΙΤΩΝ et de l'autre ΔΗΙΜΟΣ, c'est-à-dire *populus antipolitanus*.

J'ai eu le bonheur de recouurer une de ces monnoyes de moyen-bronze et voicy l'estempe, un peu plus grande néantmoins qu'elle n'est dans l'original ; auec une teste de femme pour signifier la ville, et au reuers un trophée d'armes couronné de lauriers par cette victoire [3].

Ce curieux antiquaire en décrit une autre [4] tirée de Golt-

1. In verb. oppidum.

2. Etymologie à rejeter. *Oppidum* se disait principalement de tout lieu entouré d'ouvrages de défense : les dictionnaires latins font venir ce mot d'*ops* ou d'*opus*. S.

3. Ainsi qu'on peut le voir par la planche qui est jointe à ce travail, l'auteur, dans le dessin qu'il donne de cette médaille, écrit sur le droit : DHIMOΣ et non ΔΗΙΜΟΣ avec un Δ ; est-ce là une inadvertance attribuable au crayon d'un dessinateur inexpérimenté ? C'est possible. Mais si effectivement la médaille porte la lettre D au lieu de Δ, son authenticité me paraitrait plus que contestable. E. B.

4. In Magn. Greco. tab. 36, IX. (Voir la planche).

zius, ayant la teste de Jupiter d'un costé et la proüe d'un nauire de l'autre, et elle nous marque toujours mieux les nobles expéditions maritimes du peuple d'Antibes aux occasions dont nous auons parlé[1]. Tout cela estant plus ancien que la dommination des Césars, comme l'obserue ce père, Je mets encore en cet endroit une estempe de cette monnoye : et toutes les deux ne sont pas suspectes de fraude, elles ont été trouuées dans l'excauation pour les nouueaux ouurages des fortifications d'Antibe ; cette circonstance leur donne plus de mérite pour mon dessein.

Bien dauantage. Cette noblesse a encore mieux esclaté par les accords glorieux d'Antibe et de Marseille. Bouche, l'historien de Prouence a obserué les estempes[2] des monnoyes de Marseille, jusqu'à douze façons différentes ; et je trouue que la XI[e] et la XII[e] conuiennent à cet honneur, que j'ay dit que les Marseillois se faisoyent d'auoir eu quelques aduantages sur Antibe. Elles représentent d'un costé la teste et

1. La pièce que cite Arazi d'après le père Hardouin, qui lui-même la prend dans la *magna Græcia* d'Hubert Goltz (en latin *Goltzius*), n'est pas la même que celle qui est figurée dans la planche. Elle en diffère 1° par la tête de Jupiter, qui n'est pas la même ; 2° par la proue du navire, que Goltz représente en plan, tandis que celle d'Arazi est dessinée de profil. Mais les deux médailles seraient absolument semblables, que leur authenticité n'en serait pas moins contestable : cela prouverait tout au plus que la médaille d'Arazi a été copiée sur celle de Goltz ; tandis que leurs différences indiquent simplement que c'est sur la description sommaire qu'en a donnée le père Hardouin, qu'Arazi a dessiné sa médaille. La médaille de Goltz dont il n'existe aucun exemplaire et dont aucun auteur ne fait mention, ce qui déjà devait la faire gravement suspecter, est en outre rejetée par les numismates à cause de la tête de Jupiter et de la proue du navire, qui ne peuvent, paraît-il, se rencontrer sur la même monnaie : ce sont là des emblèmes opposés, qui s'excluent l'un l'autre ; mais ce qui ne permet même pas de la discuter, c'est qu'il est aujourd'hui acquis que Goltz, dans la crainte de n'être pas complet, a fait figurer dans son ouvrage un grand nombre de médailles, qui, en fait, n'existaient que dans son imagination, en tâchant de compléter les légendes et les objets que le temps avait par trop endommagés. En somme, en fait de monnaies d'Antibes, on n'en connait qu'une seule, celle qui, avec la tête de femme au droit, porte au revers une victoire couronnant un trophée, avec la légende ΔΗΙΜΟΣ ΑΝΤΙΠΟΛΕΙΤΩΝ. Tous les exemplaires de cette pièce que j'ai pu voir, et ils sont relativement nombreux, notamment aux cabinets publics de Marseille et de Paris, sont d'un module bien inférieur à celui qu'indique Arazi ; la pièce n'a guère qu'un centimètre de diamètre ; c'était la monnaie coloniale d'Antibes, comme en avaient presque toutes les autres colonies de Marseille, sauf peut-être Nice. En définitive je doute que le seul témoignage d'Arazi suffise pour faire accepter aux numismates la pièce qu'il a dessinée dans son ouvrage, malgré son affirmation que la pièce a été trouvée dans les fouilles faites pour les fortifications. Sur ce point je ne veux pas l'accuser de mensonge ; mais j'incline à croire que la médaille trouvée devait être à ce point fruste, qu'il était loisible d'y reconnaitre tout ce qu'on voulait, et qu'entrainé par son admiration et son immense amour de sa ville natale, Arazi y a, de fort bonne foi, retrouvé la médaille du P. Hardouin. E. B.

2. Bouche, t. I, pag. 77.

de l'autre une partition croisée faisant quatre carreaux auec la lettre M dans le troisiesme et la lettre A dans le quatriesme. — Cet historien prend ces testes pour les figures de Turi et de Perannus, conducteurs des Phocéens à leur arriuée à Marseille, mais il n'auoit pas veu ce que nous auons dit; et cela semble mieux conuenir à cette teste de Jupiter et à l'opposition, terminée alors, des Marseillois et des Antibois, par ces lettres M. A, qui sont les capitales de leurs noms, posées en dehors du croisement [1].

Cette conclusion, n'est pas sans raisons, en considérant que les Marseillois se glorifioyent dans leur monnoye des choses d'esclat qui leur estoyent aduantageuses, comme sont les monnoyes de la IV et VIII façon, rapportés par cet historien, dans l'une desquelles, on voit un raisin et dans l'autre un rameau d'olivier. Pour signifier, dit-il [2], qu'ils auoyent enseigné aux Liguriens *vitem putere et oliuam servare*, comme dit Justin.

Mais venons à une autre preuue de noblesse de la ville d'Antibe; les Romains ayant entrepris la conqueste de tous ces diuers peuples, enuiron l'an 125 deuant la natiuité de nostre Seigneur Jesus Christ, et les ayant réduits dans la suite en forme de Prouince, dont la Prouence feust establie et tira son nom: *quasi esset pro victa habita*; Antibe a encore receu de nouvelles preuues de sa noblesse.

L'importance de cette ville y fit résider un préteur romain, ayant la dignité de magistrature de Sénat [3], de dire le droit aux habitants et de porter les marques honorables du consulat de Rome [4]. Ce qui estoyt tellement noble et aduantageux, que la république romaine, vouleust bien tesmoigner

1. Voir à la planche les deux dernières médailles. Toutes les monnaies de Marseille portent les sigles ΜΑ, ΜΑΣ, ΜΑΣΣ, ou ΜΑΣΣΑΛ, et toutes les raisons, groupées à grand' peine par Arazi pour établir la lutte entre les Marseillais et les Antibois, ne supportent pas cinq minutes d'examen sérieux. Ces deux médailles sont des oboles du plus infime module; on en possède un grand nombre, mais aucune du module dessiné par Arazi. E. B.

2. Cap. 43.

3. C'est-à-dire appartenant à l'ordre sénatorial, ceux qui dans les inscriptions sont qualifiés de *viri egregii*. E. B.

4. Prætoris insignia : sella, circulis, trofea, lictores sex et cetera (*Consulum insignia*), Fenestella, de *Magist. Roman*, lib. 2, cap. 19. — Pompon. Lœtus, (*Hist. de Protor*).

par cet establissement qu'elle consideroit Antibe comme une prouince, pour lui conseruer l'ancien droit qu'elle auoit, lors de sa domination sur les Décéates. Car, en un mot, l'establissement des préteurs estoit mis seulement aux prouinces [1], pour y dire droit aux prouinciaux et mesme pour y commander la guerre, si l'occasion en estoit pressante [2]; en telle sorte, que le nombre des préteurs augmentoit à mesure que les prouinces augmentoyent à l'empire; et qu'ils auoyent le mesme pouvoir que celuy de Rome appelé *prætor urbanus*, parce qu'il rendoit la justice dans la ville aux originaires romains, et que cet autre appelé *prætor peregrinus*, qui disoit droit aux estrangers arriuant journellement en cette fameuse ville.

Munster et Bellaforest, dans leur Cosmographie, pag. 335, ont voulu dire toutes ces choses, quand ils ont parlé du théâtre d'Antibe, et du siège du préteur qui y estoit. Et celà a duré jusques au cinquiesme siècle, enuiron l'an 408, que les Wisigoths se rendirent maîtres de la partie orientale de la Prouence.

Cependant, pour une autre preuue de noblesse, l'empereur César ayant diuisé les Gaules et donné le nom de Gaule Narbonnoise à la Prouence, Antibe en feust déclarée municippe, c'est-à-dire ville jouissant formellement des droits de la ville de Rome; ayant trois ordres dans sa république, les décurions, les cheualiers et le peuple, un magistrat, un dictateur, les decemvirs au plus grand nombre, les censeurs, les édiles et les questeurs, le tout pour l'estat ciuil et politique, et les sacrificateurs et les flamines pour l'estat de leur religion.

L'historien Tacite nous fournit une preuue de cette verité, lorsque, décriuant les combats d'Othon et de Vitellius, dont les troupes se quittèrent comme de guerre lasse à Vintimille, dans la Ligurie [3], enuiron l'an 70 de la natiuité de Jesus-Christ, il asseure, que les troupes d'Othon se retirèrent à

1. Rosin. *Antiquitat. romanor.* lib. 7, cap. 43 et lib. 2, § 27 et 28.
2. Id. lib. 8, cap. 5, part. 2 n° 42, liv. 1, 5; *quibus autem ff. quod, cujusq. univ, nom.*
3. M. A-L Sardou a prouvé que le combat avait eu lieu dans les environs de Cagnes, et non pas à Vintimille. V. *Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, t. III. E. B.

Albengue, et celles de Vitellius à Antibe, municippe, dit-il, de la Gaule narbonnoise, pour une marque reconneue de sa noblesse.

C'est pour cela qu'il estoit permis aux Antibois d'auoir un corps de collège ; et auoir cette permission, c'estoit faire comme la république romaine, donner la loi, prendre des légats en commun, auoir des biens communaux et une caisse commune, agir par seindics, et s'establir des lois. Ce qui estoit certainement un beau priuilège, digne de la noble grandeur d'Antibe, suiuant les inscriptions dont nous parlerons.

Il y auoit encore cette dignité particulière de cheualerie, qui estoit donnée aux gens de mérite, qui auoyent quatre cent mille sestercés de reueneu, qui estoyent choisis par le censeur et à qui il donnoit le cheual public et l'anneau d'or[1] pour une marque de distinction : ce qui témoigne de cette prerogatiue de noblesse, bien différente d'une noblesse de nouuelle édition acheptée à prix d'argent toujours reuendeue en détail et toujours méchanique[2].

La Prouence ayant passé des Wisigoths aux Ostrogoths et de là aux François Mérouingiens, la ville d'Antibe conserua sa haute qualité : en effet, nous lisons que les Sarrasins ayant insulté sa contrée et rauagé plusieurs autres villes, Theodalbus Grimaldy[3], comte de la Gaule Belgique, maire

1. Jus anulorum donare, apud antiquos erat id firme, quam equitem facere dicimus ; accipere viro equitum fidei. Gloss Morgin, in lib. 10, § 3 ff. de in jus vocand. - [Ce passage est évidemment mal lu et je n'ai pas en main l'ouvrage cité pour pouvoir vérifier. E.B.]

2. Où de certaine autre de mousquetaire à genoux, cy-deuant sauetière et toujours tabarine. « Quo semel est imbuta recens, seruabit odorem testa diu. » A côté, l'auteur a écrit : — *Nota* : il faut supprimer l'addition cy-contre, qui feust mise par impromptu, dans le dessein de ne vouloir choquer personne, ce qui n'est pas conuenable icy.

3. Venasque, pag. 65. — [Charles de Venasque, secrétaire d'Honoré II de Grimaldi, prince de Monaco. Ce modèle des courtisans, ayant remarqué l'analogie, plus apparente que réelle, qui existe entre *Grimaldi* et *Grimoald*, nom de quelques maires du palais sous les rois Mérovingiens, fabriqua une généalogie fantaisiste qui faisait descendre les princes de Monaco et tous les autres, Grimaldi d'un Théodalbus ou Théobaldus Grimoald, petit-fils de Pépin d'Héristal. Comme Arazi reproduit plus d'une fois les faussetés de Venasque, nous croyons devoir dès à présent mettre en garde le lecteur contre de prétendus faits historiques qui ont été admis de très-bonne foi par des écrivains fort estimables, tels que Moreri, Honoré Bouche, etc. La verité est que les Grimaldi étaient tout simplement, comme les Doria, les Fieschi (Fiesque), les Spinola, une famille patricienne de Gênes. Chefs des Guelfes à l'époque de la grande lutte avec les Gibelins et expulsés plus d'une fois de leur patrie, ils se réfugièrent sur divers points du littoral de l'ancien comté de Nice, qui appartenait aux comtes de Provence, rois de Naples, de la maison d'Anjou ; et ce n'est qu'en 1338 qu'ils devinrent maîtres et seigneurs de Monaco, et en 1386 qu'une autre branche de la famille Grimaldi acquit du pape d'Avignon Clément VII la seigneurie d'Antibes, qui jusque là avait appartenu aux évêques de Grasse, où le siége épiscopal d'Antibes avait été transferé en 1244. S.]

du palais, lieutenant général d'armée et ministre d'estat sous Childebert III et Dagobert II, estant reueneu d'Espagne et trouuant, soubs le règne de Pepin-le-Bref, la mesme contrée fatiguée des inuasions des Sarrasins, il les en chassa, enuiron l'an 750 après la natiuité, et particulièrement de la ville d'Antibe, que Pepin luy donna auec son *district* en souueraineté, pour récompense de ses belles actions. C'est pour cela, que la généalogie des princes de Monaco, qui marque ce Theodalbus neueu de Charles Martel, duc de Brabant et d'Austrasie, nous figure qu'il se porta à de généreux exploits *ad alta euectus*, pour signifier que la conqueste de cette contrée estoit une expédition glorieuse et un digne sujet de l'entreprise royale, pour la noblesse et l'importance de cette région.

Cette souueraineté ne feust pas perdue par le changement de maitre, elle augmenta toujours plus noblement soubs les François Carlouingiens et soubs les rois d'Arles et comtes propriétaires de Prouence; car Antibe estant restée dans la maison de Grimaldy jusques en l'an 996; il est certain, que cette ville et son district, par la diuision du royaume d'Arles, feust désignée quelques temps après du nom de royaume d'Antibe, *Regnum Antipolitanum*, tant il est vray, que sa noblesse a toujours eu des accroissements glorieux [1].

Je trouve pour cela, que la noble dame Beleis, en l'an 1030 donnant ses terres de Sartoux et leurs appartenances au monastère de Saint Honorat de Lerins, se qualifie de « Mère des deux princes du royaume d'Antibe, » Aldebresus qui en estoit éuesque et Guillelmus Gauceramus, qui en estoit le capitaine souuerain [2].

Les comtes propriétaires de Prouence orientale ayant grossi leur pouuoir et estendu leur puissance, ne pouuant pas souffrir de souueraineté particulière, la ville d'Antibe

1. Au moyen âge *Regnum* s'employait dans le sens de domaine, terre, propriété, sens que ce mot avait déjà du temps de Cicéron. (Voir les dictionnaires latins). « Le titre de *roi*, dit dom Vaines, (*Dictionnaire raisonné de diplomatique*) a été souvent prodigué à des princes et à des seigneurs qui ne l'étaient pas : ainsi le titre de *roi* ne marque pas toujours une souveraineté indépendante. » S.

2. Il faut lire : noble dame *Belielis* ou *Belieldis* au lieu de *Beleis*, et *Aldebertus* au lieu de *Aldebresus*. S.

feust qualifiée de baronnie auec ses dépendances ; ce qui ne restoit pas de marquer encore son antique noblesse comme l'on peut voir des anciennes baronnies de Grignan, du Sault, des Baux et de Castellane[1].

Elle passa en cette qualité et par rente et par donation aux euesques d'Antibe, par les rois d'Arles, les empereurs et par les papes, à la maison de Grimaldy, comme par droit de retour, soubs le pontificat de Clément VII, qui commença l'an 1378, comme nous dirons ; et enfin, la Prouence estant obtenue à Louis XI, par le testament de Charles d'Anjou III[2] son cousin germain, les roys de France y ont estably dans les suites un gouuernement, depuis la riuière de Siagne jusques à celle du Var. Ce qui marque cette prérogatiue de distinction et de noblesse, plus illustre par cet aduantage que par tous les autres précédents.

(§ I)

DU GOUUERNEMENT D'ANTIBE[3]

Je viens de donner une teinture générale de l'estat du gouuernement d'Antibe. Les Décéates dans l'ancien temps, les préteurs romains et les seigneurs particuliers, l'ont possédée jusques aux euesques d'Antibe et de Grasse, qui auoyent cette seigneurie. L'euesché estant transferré à Grasse, et la ville d'Antibe, son domaine et sa juridiction n'ayant plus apparteneu aux euesques, par suite du démembrement fait par Clément VII, ce pontife reconneu tel en 1378, donna le vicariat d'Antibe pour le temporel, que l'euesque de Grasse auoit accoustumé de régir, à Marc et Luc de Grimaldy, nobles Génois, puissants seigneurs distingués par leur valeur et leur fidélité, jusques à réuocation

1. Bouche, t. I, p. 389 et suiv.

2. Le 10 décembre 1481. — [Charles III, comte du Maine, avait succédé l'année d'avant à son oncle le bon roi René, comte de Provence. S.]

3. Ici l'auteur a dessiné une grande planche, portant les armes des Grimaldy. J'ai jugé inutile de reproduire cette planche, car ces armes sont connues de tout le monde. Nul n'ignore en effet que les Grimaldi portaient : *fuzelé d'argent et de gueules*. E. B.

au bon plaisir du Saint-Siège, par une bulle donnée à Auignon, le 27 may 1383 [1].

Marc et Luc de Grimaldy qui estoyent fils d'Antoine, lieutenant du roy en Prouence[2], eurent recours alors, à la reyne mère comtesse de Prouence [3], par une précaution plus grande contre les rebelles, pendant les guerres ciuiles du pays; et par lettres-patentes, données à Auignon le 18 mars 1385, elle leur donna simplement, au nom de Louys II son fils, pour leurs bons et agréables seruices et leur loüable fidélité, la capitainerie et la garde du chasteau et de la ville d'Antibe, auec toute pleine puissance « mere et

1. Voici comment Marc et Luc Grimaldi devinrent acquéreurs de la seigneurie d'Antibes. Deux papes régnaient en même temps : l'un, Clément VII, à Avignon ; l'autre, Urbain VI, à Rome. « Clément VII, dit Papon (*Histoire de Provence*, t. I. p. 404 et suiv.) était généralement reconnu en France ; mais la plus grande partie de l'Italie, sans parler des autres royaumes, et quelques évêques de Provence, s'étaient déclarés pour Urbain VI. Celui de Grasse était du nombre : ce fut pour l'en punir que Clément s'empara de la ville d'Antibes, sous prétexte de la maintenir dans son obéissance. Il en confia le gouvernement, le 26 mai 1384, à Marc et Luc de Grimaldi de Gênes, qui ne la gardèrent que huit mois ; car le 26 janvier de l'année suivante, voulant récompenser les services qu'il avait reçus du doge de Gênes, Antoine Adoruo, Clément lui donna cette ville à condition qu'il la tiendrait dans la mouvance du saint siège, qu'il paierait tous les ans une once d'or à l'évêque de Grasse, et qu'il ne reconnaitrait point Urbain VI. Mais cette dernière condition n'ayant pas été remplie, Clément VII retira la ville des mains d'Adorno et la soumit à la Chambre apostolique, au mois de novembre 1385. Un an après, il en disposa d'une autre manière et par un autre motif bien différent. Marc et Luc de Grimaldi, dont nous venons de parler, avaient prêté à la Chambre apostolique 5000 florins d'or, monnaie de Gênes ; il leur en assigna le paiement sur les revenus d'Antibes, dont il leur abandonna la seigneurie jusqu'à ce qu'ils fussent entièrement payés. La reine Marie de Blois, veuve de Louis I[er], duc d'Anjou et comte de Provence, confirma cette cession par lettres patentes datée de Pertuis le dernier de décembre 1386. Suivant cet arrangement Clément VII pouvait se flatter de rentrer un jour en possession de la ville d'Antibes. Mais l'état de ses finances l'ayant obligé de recourir à de nouveaux emprunts, MM. de Grimaldi lui prêtèrent encore 5000 florins, à trois différentes reprises. Cette somme jointe à l'autre et aux dépenses qu'ils avaient faites pour l'entretien de la ville, leur en assurait le domaine pour toujours...... MM. de Grimaldi ont possédé la seigneurie d'Antibes jusqu'en 1608, qu'ils la vendirent à Henri IV pour le prix de 250,000 florins. » S.

2. Cet Antoine Grimaldi, qu'Arazi prétend avoir été lieutenant du roi (de Naples) en Provence, était au dire de Gioffredo, un noble génois, *un cavaliere genovese*, habitant Nice. Il fut la tige des Grimaldi seigneurs d'Antibes, Cagnes et Villeneuve, des marquis de Corbon, etc. Le roi Louis de Tarente lui avait inféodé la ville d'Utelle et la vallée de Lantosque, mais cette inféodation fut révoquée par lettres patentes de Jeanne I, veuve de ce roi, données à Aversa le 4 octobre 1365 (*Istoria delle Alpi Marit.* t. III, pag. 332, et t. VII, p. 109). S.

3. Marie de Blois et non Marie d'Anjou, comme le disent l'abbé Tisserand et M. Chabert-Plaucheur. Marie de Blois était femme de Louis I duc d'Anjou, second fils de Jean II, roi de France, et qui devint roi titulaire de Naples et comte de Provence par adoption de la reine Jeanne I, mais qui ne put jamais conquérir son royaume sur son rival Charles de Duras — Marie d'Anjou était la fille et non la mère de Louis II, fils et successeur du dit Louis I. Elle naquit en 1404, épousa le roi de France Charles VII en 1422, et fut la mère de Louis XI. S.

mixte impere »[1], soubs la mesme clause de réuocation à son bon plaisir; et ces lettres feurent confirmées par le mesme Louys II, auec les mesmes clauses le 13 octobre 1399 et par la reyne Yoland, comtesse de Prouence, par lettres données à Arles le 16 mars 1411, à Jean et Nicolas de Grimaldy, fils de Marc, et à Georges Honoré de Grimaldy, fils de Luc; toujours dans cet esprit de précaution de la fidélité de la maison Grimaldy, contre les entreprises des rebelles, alors conduits par l'éuesque de Grasse Jacobus, qui vouloit rentrer dans Antibe, au préjudice des dispositions de Clément VII.

La maison de Grimaldy d'Antibe a joui paisiblement, depuis ce temps, de cette capitainerie ou gouuernement, comme de son propre patrimoine, par la possession de la seigneurie d'Antibe, jusques au temps de François I, auec une entière fidélité pour le seruice des comtes de Prouence et des roys de France leurs successeurs. On voulut alors troubler Gaspard de Grimaldy II, qui estoit des descendants de Luc de Grimaldy, soubs prétexte d'usurpation du gouuernement, sur les droits des Comtes de Prouence; mais ayant montré les titres de ses ancestre et leurs seruices distingués dans les occasions, François I le fit laisser paisible dans ses droits et en escriuit mesme à Jean Maynier baron d'Oppède, premier président au parlement de Prouence, le dernier juillet 1545, auec des termes honorables pour la maison de Grimaldy, qui marquent, en effet, cette loüable asseurance, que François I eut au temps de sa mort, de dire à Henry II son fils, qu'il n'auoit point de remords en sa conscience, pour auoir jamais fait ou fait faire d'injustice à personne du monde[2].

Comme néantmoins les qualités releuées et l'estime du prince donnent de l'enuie, Gaspard de Grimaldy feust encore troublé soubs le règne de Henry II, qui réuoqua cette capi-

1. La vraie formule, fort usitée dans les vieux actes, est *mero et mixto imperio*, ce qui signifie « avec juridiction supérieure et juridiction inférieure, avec haute et basse justice. (V. *Glossaire de Ducange*). Le supplément de Ducange donne d'autres exemples analogues de l'altération de cette formule par les scribes du moyen âge. L'abbé Tisserand s'en est tenu à celle que lui a fournie le texte d'Arazi; et, la prenant sans doute pour du provençal, il a hardiment traduit (p. 184 de son *Histoire d'Antibes*) par *avec l'empire-mère et mixte*: c'est pis qu'un contre-sens, c'est un non-sens. S.

2. Mézeray, en la vie de François I.

tainerie ou gouuernement, comme une prétendue usurpation, par lettres-patentes données à Troyes, le 12 mars 1548 ; mais enfin, les enuieux eurent leur confusion entière. Ce gouuernement lui feust continué par un restablissement de ses droits de seigneurie sur la place, et une addition de commandement pour sa majesté, depuis la riuière de Siagne jusques à celle du Var. Et voilà le premier establissement que je trouue de cette estendue. Le roy lui donna mesme l'ordre de Saint-Michel, pour une marque de la distinction qu'il faisoit de son mérite. Cette gloire feust si grande dans sa maison, que non-seulement René de Grimaldy, son fils, eust l'honneur aussy d'auoir cet ordre, mais encore trois de ses beaux-fils : Claude de Villeneufue, baron de Vence, le seigneur de Rosset, en Dauphiné, et Gaspard de Castellane, et à Adhemar de Monteil de Grignan, baron d'Entrecasteaux.

Alexandre de Grimaldy son petit-fils, ayant vendu la terre et place d'Antibe au roy Henry IV, l'an 1608, les domaines et seigneuries en sont demeurés aux roys de France et le gouuernement en a esté séparé.

Antoine du Maine, seigneur du Bourg, baron de l'Espinasse et la Garde, vicomte de Monterat, seigneur de Claugé-la-Mothe, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, et maistre-de-Camp d'un régiment entreteneu par sa majesté ; Gaspard de Forbin, seigneur de la Barbare et d'Aiguilles ; Jacques de Forbin de la Barbare son fils ; Oliuier de Castellane, Mareschal-de-Camp des armées du roy, colonel d'un régiment de caualerie aussy de son nom ; Léon Bouthillier, comte de Chauigny et Bujençois, secrétaire d'estat, grand thrésaurier des ordres du roy, gouuerneur du chasteau de Vincennes, et Jules, cardinal de Mazarin, ont successiuement possédé ce gouuernement ; et de nos jours, Forbin, marquis de Janson, baron de Villelaure, seigneur de Mannes et autres places, cy-deuant colonel du régiment d'Auuergne, l'a, auec toutes ses dependances de Siagne jusques au Var, depuis l'an 1660, jusques au 14 juillet 1692 [1].

1. Décedé le 4 juillet 1692 à Antibe. Le 22 du mesme mois, la nouuelle arriua à Antibe, que le gouuernement auoit esté donné par le roy à M. de Villelaure marquis de Janson son fils.

La ville de Grasse tesmoigna, lors de sa prise de possession, une résistance très-grande, elle qui est la ville du ressort de justice; mais le roy la débouta de son opposition. Elle est comprise dans le gouuernement et la chose demeure sans difficultés.

Le commencement de ce mois de juillet 1692, nous feust funeste par le décès de cet illustre et vigilant gouuerneur; mais la bonté du roy nous ramena à la fin du mois nostre ancienne joye; sa majesté, ayant volontairement donné le gouuernement, à Joseph de Forbin son fils, capitaine de caualerie au régiment royal, qui nous fait reuiure son père et qui succède à ses belles terres et à ses belles qualités.

La nouuelle de cette libéralité royale, si prompte et si glorieuse, est arriuée à Antibe le 22 du mesme mois de juillet. La ville a eu le vray plaisir de receuoir son gouuerneur le 6 féurier 1693 auec des acclamations publiques de reconoissance. M. de L'Huylier, commandant, le receut hors la porte de la demy lune royale; le Corps de ville a fait, d'abord après lui son compliment, et sept volées de canon ont manifesté son entrée dans la ville. Il a esté conduit à la place d'Armes, où les troupes estoyent en bataille, tambour battant aux champs. Les officiers à la teste l'ont salué de la pique chacun à son rang; et M. de L'Huylier, l'ayant ramené à la teste de son bataillon de Grouchy, l'a fait reconnoistre dans les formes. Logé en quartiers d'hyver, nous n'auons pas eu le bonheur de le posséder longtemps dans ce voyage: il est party pour son retour le 11 du mesme mois de féurier 1693. Les consulz de Grasse, qui l'estoyent venus visiter à Antibe, l'ont conduit dans leur ville; et là, en chaperon, en compagnie du viguier et du procureur de la ville, l'ont receu ce mesme jour, et lui ont présenté les clefs de la ville, dans un bassin d'argent, par le premier conseiller de la communauté, dans la salle de l'hostel de Gourdon.

Le roy a fait une nouuelle fauueur à ce gouuerneur aimable, prudent et courageux. Sa Majesté l'a fait premier enseigne de ses mousquetaires: et la prouision du gouuerne-

ment d'Antibe en font au reste un éloge si glorieux et si digne de mémoire, que je dois le donner au public, comme un honneur précieux que nous receuons.

§ II

LETTRE DU ROY FRANÇOIS PREMIER AU PREMIER PRÉSIDENT DE PROUENCE DE L'AN 1545 SUR LE GOUUERNEUR D'ANTIBE [1]

Cette lettre dont nous auons parlé est conseruée dans le chasteau de Cagnes, comme un glorieux monument de la justice du prince, et de la fidélité du sujet; elle mérite bien d'estre placée dans notre histoire.

« Monsieur le président, j'ay esté aduerty, que quelqu'vn de mes officiers a fait courir le bruit par de là, que je me voulois saisir et emparer du chasteau d'Antiboul, chose qui est si faussement controuée, que je vous veux asseurer, que m'ayant, le seigneur du dit Antiboul, fait actuellement ses preuues de si loyaux seruices qu'il a faict jusques à présent, je fais tant d'estat de sa loyauté et fidélité, que je me voudrois reposer sur luy de la garde d'vne plus importante place que ceste là, tant s'en fault que je luy voulusse oster ce qui est à luy; et affin qu'il puisse congnoistre quelle opinion j'ay toujours eu et ay de luy et que je ne suis point prince qui vueille usurper sur mes subjects ce qui est à eux, je vous prie de luy faire entendre le conteneu de la présente et l'asseurer qu'il demeure auec moi en telle estime, réputation et recommandation que l'vn de mes meilleurs et plus adfectionnés subjects et seruiteurs, et aussy que les effects et les bons et recommandables seruices que j'ay receu de luy, m'en donnent une bonne et franche occasion : ce que je vous prie de faire semblablement sçavoir partout où il appartiendra, de sorte que chascun puisse congnoistre l'opinion que j'ay de luy, et aussy que ce qui en a esté dict par de là est faux et mensonger. Et sur ce, Monsieur le président, je prie Dieu qu'il vous ait en sa garde. Escrit à Jumiexes le dernier jour de juillet 1545 : FRANÇOIS et plus bas BOCHETET. » Au dessus est mis : A monsieur le Président de ma Court de parlement en Prouence.

1. Cette lettre et la pièce qui la suit, quoique n'étant pas annoncées par l'auteur, me paraissent devoir être publiées à cette place, qui est celle qu'elles occupent dans le manuscrit. E. B.

§ III

PROUISION DU GOUVERNEMENT D'ANTIBE EN FAVEUR DU MARQUIS DE JANSON

« Louys par la grace de Dieu, roy de France et de Nauarre, comte de Prouence, Forcalquier et terres adjacentes, à tous ceux qui les présentes lettres verront, salut. L'estat et charge de capitaine gouuerneur de nos ville, citadelle et fort d'Antibe, ensemble de nostre ville de Grasse et tous les lieux dépendants de son ressort entre les riuières de Siagne et du Var, estant à present vacante, par le décez du sieur marquis de Janson, et estant nécessaire pour le bien de nostre seruice, et la conseruation des dites places, d'en confier la garde à une personne sur la fidélité de laquelle nous puissions nous reposer, nous auons estimé ne pouuoir, pour cet estat, faire un meilleur ni plus digne choix que de nostre cher et bien aimé le sieur marquis de Janson, son fils, pour la connoissance que nous auons de son expérience en fait des armes, dont il a commencé à nous donner des preuves dez l'age de seize ans, depuis lequel temps, il n'a pas discontinué de nous seruir en qualité de lieutenant d'une de nos galères, d'aide de camp du sieur Bouflers, de l'un de nos mousquetaires de la 1re compagnie, et enfin de capitaine de caualerie depuis neuf ans : dans tous lesquels employs, il nous a fait voir d'égales marques de sa valeur et de son courage, de son zèle et de son affection à nostre seruice, dont il nous reste une entière satisfaction. Par ces causes et autres, à ce nous mouuons auoir le dit sieur marquis de Janson constitué, ordonné, estably et par ces présentes signées de notre main, constituons, ordonnons et establissons capitaine et gouuerneur de nos ville, citadelle et fort d'Antibe, comme aussy de nostre ville de Grasse et des lieux dépendants de son ressort entre la riuière de Siagne et le Var ; et ladite charge vacante, comme dit est, lui auons donné et octroyé, donnons et octroyons, auec pouuoir de commander aux gens de guerre, que y sont et seront cy-après establys en garnison ; ce qu'ils auront à faire pour notre seruice et la conseruation des dits lieux soubs notre obéissance, faire viure les habitants en bonne union et concorde les uns avec les autres et les gens de guerre en bonne discipline et police, suiuant nos règlements et ordonnances militaires, et au surplus, joüir de ladite charge, des honneurs, authoritez, prérogatiues, prééminences, appointements et

droitz qui y appartiennent, tels et semblables qu'en a bien joüi ou dû joüir le dit sieur marquis de Janson, et ce pendant le temps de trois années entières et consécutiues, qui commenceront du jour et dates des présentes et soubs l'authorité de nostre gouverneur et lieutenant général de Prouence ou, en son absence, de celuy qui y commande.

Donnons en mandement à nostre très cher et féal chancelier le sieur Boucherat, commandant de nos ordres et cheualier de France, que luy estant appareu de bonne vie et meurs, conuersation et religion catholique, apostolique et romaine, du dit marquis de Janson, et de luy pris et receu le serment en tel cas requis et accoustumé, il le mette et institue de par nous en possession de ladite charge et d'icelle ensuite tout le conteneu cy-dessus, le fasse, souffre et laisse joüir pleinement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschements à ce contraires.

Commandons aux habitants du dit gouvernement et aux gens de guerre qui y sont et y seront cy-après establis en garnison, de reconnoitre, obéir et entendre au dit marquis de Janson en toutes les choses qui concernent nostre seruice et la seüreté des dits lieux sans aucune difficulté, sous peine de désobéissance.

Ordonnons en outre au tresaurier et comptable qu'il appartiendra, que les appointements et droitz appartenants à la dite charge, ils ayent à payer au dit marquis de Janson dorenauant par chascune des dittes trois années, aux termes et à la manière accoustumée. Et rapportant ces présentes en copie dicelles, duement collationnées, pour une fois seulement avec quittance du dit marquis de Janson, sur ce suffisantes, nous voulons que tout ce qui lui aura esté payé à l'occasion susditte, soit passé et alloüé en la dépense de leurs comptes, déduits et rabbatus de la recette d'iceux par nos amés et féaux les gens de nos comptes à Aix. Auxquels, mandons aussy le faire sans difficultés, car tel est nostre bon plaisir.

En temoin de quoy nous auons fait mettre notre scel à ces dittes présentes. Donné à Versailles le troisième jour de septembre, l'an de grace mil six cent quatre vingt douze et de notre règne le cinquantième signé Louis et plus bas : Par le roy comte de Prouence, signé Colbert. ». Et d'un autre costé est escrit : « Aujourdhuy troisième jour de nouembre mil six cent quatre vingt douze, le sieur marquis de Janson desnommé es présentes, a fait et prêté es mains de monseigneur Boucherat, cheualier commandeur des ordres du roy, chancelier de France, le serment qu'il est dit teneu de faire pour l'estat et charge de capitaine gouuerneur des ville, citadelle et fort

d'Antibe, ensemble la ville de Grasse et lieux en dépendant pour sa majesté ; Moy conseiller secrétaire du roy grand audiencier de France présent. Signé *Bouche.* » [1]

§ V

DE LA FIDÉLITÉ DE LA VILLE D'ANTIBE ET DU DROIT DE LATIUM QU'ELLE MÉRITA [2]

C'est icy un des principaux honneurs de nostre ville ; nous auons déja parlé par occasion, en diuers endroitz de cette histoire, de la fidélité d'Antibe ; mais il est temps enfin de tenir nostre promesse et de remplir nostre dessein. Nous auons dit que la fidelité de la ville d'Antibe lui procura le droit italique et voicy la preuue de ce glorieux aduantage.

Strabon [3], ancien géographe qui viuoit du temps d'Auguste, parle de la situation d'Antibe et de Nice et de la fondation de cellecy, postérieure à l'antique habitation d'Antibe, il obserue les procèz entre Antibe et Nice, que Marseille prétendoit mettre toutes deux soubs sa domination ; il adjoute que la chose feust discutée au Sénat de Rome, et que, si bien Antibe est dans la Gaule Narbonnoise et Nice dans l'Italie, néantmoins il feust dit que Nice demeureroit soubs la préfecture des Marseillois et qu'Antibe seroit comptée entre les villes d'Italie. C'est-à-dire entre les villes qui jouissent du droit italique.

1. « Là, se trouve un carré de papier épinglé sur la feuille et sur lequel on lit au recto : »

§ IIII

Ordre des funérailles de messire Forbin gouuerneur d'Antibe.

§ V

NOTA : Il reste de mettre après cela dans son lieu propre :

Le chapitre de la fidellité d'Antibe sur ce jugement du Sénat de Rome rapporté par Strabon.

Plus les §§ pour les priuilèges fondés sur cette fidellité.

Plus quelques titres généraux du gouuernement antique et du gouuernement moderne pour la politique.

« Et au verso : »

NOTA : de mettre une liste des gouuerneurs et de dire quelque chose de leurs vies.

Doria, Fiesqui, Grimaldy et Spinola, les quatre familles nobles principales de Gennes.

2. Ce paragraphe est placé dans le manuscrit à la fin du volume, mais l'auteur indique qu'il faut le mettre au chapitre de la fidélité d'Antibes ; le § IV annoncé manque. E. B.

3. Lib. 4. [illegible]

S'il fit beau voir à Rome la glorieuse dispute des douze villes d'Asie qui demandoient préférablement l'une à l'autre d'auoir l'honneur de bastir à Tibère un temple que l'Asie luy avoit destiné, ce procèz d'Antibe et de Nice n'estoit pas moins digne de l'attention du Sénat. Ces onze villes exaltoyent leur antiquité, leur affection et leur seruice pour le peuple romain; et les raisons de la ville d'Antibe estoyent sans doubte fondées sur sa noblesse, sur son antiquité, sur son opposition à l'establissement de Marseille, sur ses seruices distingués dans les guerres pour la République, et pour la fidélité enuiable qu'elle auoit conserué pour l'Empire, dans toutes les occasions glorieuses. Car enfin, ce droit italique n'estoit pas accordé sans loüables fondements. Elle pouuoit mesme dire que Nice estoit un establissement noueau des Marseillois, une retraite d'un peuple barbare qu'ils auoyent soubmis, et qu'elle n'auoit acquis aucune renommée dans l'Empire, n'ayant jamais rien fait pour le seruice de la République; et que les habitants d'Antibe auoyent fait, dans toutes les occasions de guerre ou de politique, les actions les plus glorieuses et les plus importantes à la grandeur romaine; et par toutes ces réflexions, Antibe pouuoit bien conclure franchement à la belle prérogatiue qui lui feust accordée, pour une juste récompense de sa fidelité [1].

FIDÉLITÉ [2]

En l'année 1480, René duc de Lorraine troubla la Prouence, et Grasse luy ouurit ses portes criant : *Vivo Réné é foüero Charlé.*. Cela fait, tout le Vigueriat fit la mesme chose et reconneust le duc de Lorraine.

Le seigneur de Monaco, qui estoit grand partisan de la

1. Tout cela signifie que les Romains trouvant l'occasion bonne de s'emparer d'Antibes ne manquèrent pas de le faire : je ne me serais certainement jamais avisé de citer ce trait comme une preuve de fidelité : car c'est le contraire que fit la colonie marseillaise, en se donnant à Rome. E. B.

2. Ceci est écrit sur une feuille libre, fixée à la dernière page par une épingle. L'intention de l'auteur était évidemment de le mettre dans son chapitre de la fidelité. E. B. — La réponse à la question sur l'ancienne monnaie, qui suit immédiatement et que nous marquons de guillemets, est empruntée à la traduction par Amyot d'un passage du traité de Plutarque intitulé *Questions Romaines*. S.

maison d'Anjou, pour obliger la ville d'Antibe à persister dans la fidélité qu'elle deuoit à son souuerain, y alla auec cinquante cuirassés et empescha qu'elle ne tombe entre les mains des partisáns de la maison de Lorraine [1].

Pourquoi est-ce que l'ancienne monnoye auoit d'un costé la teste de Janus à deux visages et de l'autre costé, la proüe ou la poupe d'un bateau en grève ? [2]

« Est-ce, comme plusieurs disent, pour honorer la mémoire « de Saturne, lequel passa en Italie par eau dedans quelque « vaisseau ? Mais cela se peut aussi bien dire de plusieurs « autres, car et Janus et Euandres et autres y vinrent sem« blablement par mer. Au moyen de quoy, on pourroit à « l'aduanture conjecturer auec meilleures raisons qu'il y a « aucunes choses qui sont bonnes et honestes aux villes et « d'autres qui leur sont nécessaires; et entre celles qui sont « honestes, la principale est le bon gouuernement, entre les « nécessaires, l'aisance des viures. Or pour ce que Janus « leur institua le bon gouuernement en leur establissant de « bonnes loix et ciuilisant leur manière de vivre, qui par « auant estoit brutale, et que la riuière estant nauigable, « leur fournissoit abondance de toutes choses nécessaires, « aucunes en remontant la mer et les autres en allant du « costé de la terre : la monnoye, porte d'un costé, pour « marque de législateur, la teste à deux faces, comme nous « auons dit, à cause de la mutation de façon de viure et de « l'autre, pour la riuière, le bateau. Encore usèrent-ils de « monnoye où il y auoit la figure d'un bœuf, d'un mouton « et d'un porc en grauure; d'autant que leurs richesses « procédoyent principalement de nourritures et leurs biens « consistoyent en bestail ; d'où vient que la plus part de « leurs noms anciens estoyent : custier, suillier, bubuleur, « porcier, c'est-à-dire bergers, bouviers, porchers. » Et ainsy de suite, comme le dit Fenestella.

1. Archiv. de Monaco. — de Ruffy, Hist. de Marseille, T. I. p. 282.
2. L'auteur veut-il parler de sa médaille figurée au n° 2, ou bien est-ce d'une autre ? E. B.

MORT DE FRANÇOIS Ier[1]

EXHORTATION DU ROY A SON FILS[2]

« En après il luy enchargea de soulager le peuple d'une partie des imposts, puis qu'il y auoit la paix, et l'exhorta à mesnager sagement le bien et le sang de ses suiets, luy remonstrant qu'ils estoyent si chers à la maiesté Diuine, qu'elle auoit par conte (compte) iusqu'aux cheueux de leur teste : *O mon fils, quand vous viendrez en l'estat où je suis maintenant,* luy disoit-il, *que vous reconnoistrez combien les aduis que ie vous donne sont nécessaires, et que ce vous sera une grande ioye, quand vous irez comparoistre deuant le souuerain tribunal, de pouuoir dire alors ce que ie dis à cette heure!* QUE IE N'AY DE REMORDS EN MA CONSCIENCE POUR AUOIR IAMAIS FAIT NY FAIT FAIRE D'INIUSTICE A PERSONNE DU MONDE QUE IE SÇACHE. Il luy reïtera ses remontrances et luy redonna à plusieurs reprises sa bénédiction par plusieurs fois. A la fin la fièure s'estant redoublée de iour en iour, il expira doucement, le trentiesme de mars. Le dernier mot qu'il prononça ce fut le sacré nom de Iésus ; et lorsqu'il eust perdu la parole, il marquoit encore auec la main le signe de la croix sur ses draps, pour monstrer, qu'il mouroit dans la foy catholique. »

« Cet ulcère maling, qui lui estoit venu l'an 1539, n'ayant pu estre guéry par ses médecins, qui n'osèrent pas le traiter auec la rigoureuse méthode qu'il faut apporter à ces maux là, s'estoit trainé jusqu'au col de la vessie et l'auoit rongé auec des ardeurs insupportables ; tellement, que cette douleur et l'acre leuain de cette infection, qui estoyt espandu par toute l'habitude du corps, luy auoyent causé une fièure lente et une morne fascherie, qui finit le cours de sa vie dans le milieu de sa cinquante troisiesme année et celuy de son règne, dans le commencement de la 33me. »

1. Au revers de la page précédente est écrit en note : « *Nota* de faire mettre le trait suyuant auec la lettre de François I^r au chapitre de la Fidélité d'Antibe. » E. B.
2. Mézerai, Hist. de France, ou la vie de François I^r, tome II, pages 581 et 583.

CHAPITRE III

De l'antiquité de la ville d'Antibe

Nous auons déjà une juste idée de l'antiquité de la ville d'Antibe par la dissertation de son étymologie, mais il est bon d'en dire quelqûe chose de plus particulier.

La plus ancienne ville du monde est celle que Caïn fit bastir[1], après auoir couru longtemps vagabond du meurtre de son frère Abel, et qu'il nomma du nom de son fils Enoch *Enochie*.

Dieu ayant puni par le déluge les péchez des hommes et les descendants de Noë s'estant fort multipliés, ils conceurent le dessein extrauagant de construire une ville et une tour qui porteroit son sommet jusques dans le ciel. Ce dessein leur attira une punition par la diuision des langues, et de là vint celle des prouinces dans lesquelles les descendants de Noë se séparèrent et firent des establissements.

Dans ce partage général[2], les enfants de Japhet s'estendirent depuis le mont Taurus Tamanus en Silicie jusqu'au fleuue Tanays en Asie, et de là jusqu'au détroit de Gadès, maintenant nommé de Gibraltar ou de Cadix. Il eust sept fils et autant de petits-fils, et deux seulement vinrent en Europe, Thiras et Jauan; celuy là occupa la Thrace, qui porte son nom, la Mœsie et toutes les parties septentrionales; celuy cy s'arresta dans les parties méridionales et qui sont baignées par les eaux de la Méditerranée, comme la Grèce, l'Italie, les Gaules et l'Espagne.

Gomer, autrement dit Gallus[3] un de ses descendants, s'arresta le premier en Italie et passa dans les Gaules, où il

1. Genèse, cap. 4.

2. Mgr Godeau, dans son Abrégé de l'histoire universelle de l'Eglise, p. 0. Josèphe ou l'Histoire des Juifs, livre 1, chap. 6.

3. Gossarus p. 10 (?).

fonda les Gaulois, tels appelés de son nom, l'an 2439 auant la natiuité de nostre Seigneur Jésus Christ, et Sanotus ou Samothus feust leur premier roy, l'an 2120 auant cette mesme natiuité. Celtus feust leur neufuiesme roy et donna son nom à ces peuples qui l'aimoyent tendrement; duquels en cette occasion, tous les Gaulois répandus en diuerses prouinces se firent un honneur d'estre nommés, en telle sorte que les Gaulois et les Celtes estoyent pris indifféremment pour les mesmes peuples [1].

Celtus vint en Prouence [2] où il commanda enuiron l'an 1783 auant J. C.; il eust une fille ditte par les anciens Galathée, qui feust mariée à Hercule le Syrien, fils d'Osiris et en eust trois fils : Celtus, Gallus et Illixius; le premier desquels s'estendit vers les contrées des Salyens, des Décéates et des Oxybiens et des autres dont parle l'ancienne carte de Prouence, et tous ces peuples feurent compris sous le nom général de Celtes, c'est-à-dire faisant partie de la Gaule celtique.

Je tire cette conséquence de tout ce discours : c'est que les Décéates estoyent alors en existence, et la ville dont nous parlons est bien ancienne, comme la capitale qu'ils auoyent fondée dans les temps de ce petit fils de Japhet. C'est pour cela, sans doute, que l'historien de Prouence nomme les Salluuiens ou Salyens, les Décéates et les Oxybiens, trois anciens peuples de Prouence [3].

Le nom de cette ville *Deciatum* ayant été changé en celuy d'*Antipolis*, comme nous auons dit [4], c'est toujours, en tous cas, une grande antiquité d'auoir eu cet aduantage enuiron l'an 555 deuant la Natiuité; et l'on ne trouue guère de villes en cette prouince, qui puissent compter si auant leur premier establissement et le changement arriué par une nouuelle fondation.

C'est par cette réflexion, que Barralis dans la description

1. Il est inutile de rappeler au lecteur l'inanité de pareils récits! E. B.
2. Bouche, Histoire de Prou. T. I. p. 2 et 365.
3. » p. 370.
4. Le lecteur sait déjà ce que vaut cette assertion. (Voir page 9, note 3). S.

qu'il fait de la situation de l'isle de Lérins [1] nomme la ville d'Antibe « une cité très ancienne », et que ce mesme historien de Prouence, dit que Antibe et Nice sont les villes les plus anciennes en connaissance, après Marseille, de toutes les autres de la Prouence ; c'est à dire que si bien il peut y auoir eu des villes plus anciennes que ces trois là, néant-moins, dit-il, nous n'auons point de connoissance de ce qu'elles estoyent auant ces trois villes. Nous auons montré que *Deciatum* comptoit de plus loin que Marseille et que Nice, et cela nous suffit présentement pour la noble antiquité de la ville d'Antibe.

§ I

MONUMENTS D'ANTIQUITÉZ ROMAINES

Les curieux antiquaires nous sauront bon gré des choses que nous allons dire. Antibe ne deuoit pas manquer de beaux ornements, que la grandeur romaine sçauoit donner aux villes de distinction ; mais enfin, je vois que les restes que nous en auons, sont si peu fidellement rapportés par quelques escriuains que je ne dois pas laisser la chose impunnie.

L'historien de Prouence [2] en a fait un détail injuste et sur le faux rapport de ces escrivains, ou sur les mémoires fautifs de quelques personnes peu connoissantes qu'il employa. Il importe doncques à la noblesse et à l'antiquité de la ville d'Antibe de réparer toutes ces erreurs qui auront, sans doubte, fait naitre des mauuaises impressions contre les choses mesme qu'il a voulu publier.

Cet historien parle de la saumure de thon d'Antibe exaltée par le poëte Martial et il adjoint ces paroles « que beaucoup plus rendent recommandable et montrent l'antiquité, la réputation et la grandeur de cette ville, les diuers monumentz d'antiquitéz qui s'y trouuent tels que théâtres, fonteines, colonnes et statues, urnes et tombeaux » suyuant

1. Bouche, Hist. de Prou. T. I. p. 287 et 406.
2. Bouche, Hist. de Prou. T. II, p. 288 et suivantes.

les escriuains qu'il cite. Il dit vray dans cette généralité; mais il rapporte mal quelques inscriptions d'un grand mérite, et il oublie d'autres beaux monuments et le détail circonstancié de tant de choses esclatantes.

Il y a dans Antibe deux grandes et belles tours quarrées artistement trauaillées à la romaine [1] par des gros quartiers de pierre viue taillées à la fantaisie dont il n'a rien dit. — La première de 20 toises de hauteur et de 8 toises de largeur [2] à chaque face au dehors, est posée deuant l'église cathédrale. Cette tour porte le mot *Antipolis* en gros caractères dans un quartier de pierre à la neufuiesme assise rangée de rais de terre vers l'angle gauche du costé septentrion [3]; elle est coupée en quatre voutes en dedans, la porte commence à la quinziesme rangée; l'on a trouué autre fois dans le premier estage ces mots, à costé d'une table de pierre viue :

COLLEGIO ANTIPOLITANORVM

que cet historien donne mal à propos comme une inscription trouuée au fond d'une muraille [4].

Cette inscription, qui signifie le droit de collège dont nous auons parlé, peut conuenir à la propriété de cette tour en faueur de la ville; en effet nous sçauons, par tradition de nos pères, que cette tour appartient à la communauté; et le roy Henry IV la laissa mesme aux habitants, dans l'achapt que sa majesté fit de la place d'Antibe. Il a esté fait une porte à rais de terre à cette tour du costé du couchant, au mois de septembre 1692, pour un seruice royal, qui la rend plus recommandable qu'elle n'estoit du temps des Romains.

L'autre tour, de 13 toises de hauteur et de 6 toises de largeur à chaque face au dehors, est posée dans la basse-cour du chasteau seigneurial; elle a la porte à la quatorziesme rangée du costé du leuant, et elle est coupée en

1. Ces deux tours, par tous les caractères de leur construction, ne peuvent remonter au-delà du XIIme siècle; mais, selon toute probabilité, elles n'ont été construites que vers la fin du XIIIme, au retour des croisades. E. B.

2. Arazi mesurait ces tours avec des lunettes grossissantes : il faut diminuer son évaluation d'au moins un tiers. E. B.

3. Voy. mon Epigraph. ant. des Alp. Mar. n° 88 et pl. II. E. B.

4. Voy. mon Epig. etc., n. 89 et pl. II. E. B.

dedans par trois voutes. On y voit à la cinquiesme rangée vers l'angle droit du costé du midy l'inscription suyuante :

A · M · E · C · F · T · A · EX · TESTAMENTO [1]

Je n'ay leu aucun escriuain qui ait parlé de ces lettres capitales, et je veux bien donner ici mon sentiment sur l'explication que j'en ay faite. Il est probable que cette tour feust ordonnée par le testament d'Ancus Manilius Capitolin, consul de Rome l'an 371 deuant la natiuité de Jésus Christ. Je fonde mon opinion sur ce que ce Manilius estoit fils de Quintus Manilius, préfet de la légion XXI de caualerie [2] appelée *rauissante*, et collecteur et thrésaurier des tributs des villes de Prouence, qui veu sa qualité, n'ignoroit ni la situation ni l'importance de la ville d'Antibe ; et pour cela voici comme je lis : *Ancus Manilius eques curauit fieri turrim Antipoli ex testamento.*

L'on peut soutenir cette opinion par l'épitaphe de ce Quintus Manilius rapportée par Claude Guichard dans son traité des funérailles, p. 109, et par les autres réflexions de la grandeur romaine, des alliances que Manilius pouuait auoir à Antibe, ou des empeschements qu'il vouloit donner aux ennemis, par cette fortification et cette marque de magnificence [3].

Ou bien cette tour feust ordonnée par Maximus Emilianus, qui feust surnommé Allobroginus, et qui estoit consul de Rome après Cneius Domitius Aenobarbus, l'an 631 de la fondation de la ville, c'est-à-dire l'an 120 auant la natiuité de Jésus Christ ; et voicy comme j'explique : *Allobroginus Maximus Emilianus curauit fieri turrim Antipoli ex tes-*

1. Voy. mon Epigr. n° 76. E. B.

2. Il n'y avait pas de légion de cavalerie : l'effectif d'une légion était de 6,400 fantassins et de 726 cavaliers, qui formaient les *Alæ* ou ailes de la légion ; ils formaient 22 *Turmæ* ou compagnies, qui, primitivement de dix hommes, étaient commandées par des officiers que l'on nommait décurions ; plus tard, le nombre des hommes fut porté à 33 par *turma*, sans que le nom des décurions fût changé. La cavalerie de la légion, qui opérait quelquefois seule, était commandée par un officier nommé *præfectus equitum*. La 21e légion s'appelait *rapax*, rapace et non ravissante. Il est d'ailleurs possible que l'auteur ait voulu traduire *rapax* par *ravissante*, en donnant à ce dernier mot le sens de *ravisseuse*, qu'il n'a plus aujourd'hui : ce qui serait toujours un contre-sens, mais plus acceptable. E. B.

3. Dans une longue note, l'auteur redit absolument ce qui vient d'être dit : j'ai jugé inutile de la reproduire. E. B.

tamento. Le temps et l'occasion donnent beaucoup d'apparence à cette pensée dans le discours de Florus, lib. III cap. 2, quand il parle des expéditions de ces deux consuls de Rome, de la victoire dont le Var leur estoit témoin, de l'autre contre Bituites, roy des Allobroges ou Auuergnats [1], pour laquelle ils firent dresser des tours de pierres avec des trophées d'armes au lieu du combat; ce que ce consul peut bien aussy auoir ordonné dans Antibe, estant de retour de sa campagne, pour un trophée glorieux de son expédition. Car il est à présumer qu'il auoit pris son quartier dans cette place et dans sa contrée; ou bien encore ces tours seruoyent pour marquer l'alliance de Rome auec Antibe [2], par le moyen de ces deux tours, l'une de la ville et l'autre de la République romaine, à l'imitation des anciens, dont nous voyons tant d'exemples dans la Sainte Escriture, qui marquoyent leur alliance par des tours ou par des monceaux de pierres; ou bien enfin, pour quelques trophée contre les Lygurriens, qu'ils auoyent si souuent battus, pour leur marquer un *non plus ultra* dans la Prouence, comme de nouuelles colonnes d'Hercule, puisque les Romains commençoient déjà à soumettre la Ligurie, par les forces qu'ils auoyent donné aux Marseillois.

Cette tour a encore esté percée au rais de terre du costé du midy au mois d'octobre 1692, pour un seruice royal, dont il n'est pas besoin de faire le détail.

Antibe auoit ce théâtre si fort vanté où les anciens Antibois prennoient leurs diuertissements à la danse et autres jeux. Nous nous figurons que leur magnificence, tenant alors de la grandeur romaine, l'on n'y auoit point oublié les portiques, les degrez, la scène, l'orchestre, le pupître, les décorations et les machines dans la plus belle perfection, auec tous les agréments conuenables; et nous sommes fondés là

1. Les Allobroges occupaient, non l'Auvergne, mais la partie du Dauphiné comprise entre le Rhône et l'Isère : ce n'étaient donc pas des Auvergnats. S.

2. A cette époque Antibes était entièrement sous la domination des Marseillais et ne pouvait contracter d'alliance avec personne. Toute cette longue argumentation est d'ailleurs en contradiction avec toutes les données archéologiques, historiques ou épigraphiques connues. E. B.

dessus sur deux monuments authentiques: cette inscription célèbre que l'on fit à Antibe aux joueurs de cornemuse[1] :

COLLEGIO VTRICLAR
C · IVLIVS · CAPITOLINVS
DON · POS

et l'épitaphe mémorable de l'enfant Septentrion âgé de XII ans, qui dansa deux jours entiers sur le théâtre et qui pleust aux Antibois.

La pierre vive où est grauée cette épitaphe est si joliment trauaillée, que je m'estonne que tant d'escriuains qui ont parlé de l'inscription en ayent seulement rapporté les paroles, que l'Historien de Prouence les ait interuerties et mal placées[2], et que Gabriel Syméon[3], qui figure cette pierre dans son dernier voyage d'Italie, l'an 1557, en ait donné une fausse estompe. C'est pour cela que je l'ay faite tirer au juste auec toutes ses dimmensions régulières; et j'estime que le plaisir que je me suis fait là dessus, sera communiqué à ceux à qui je laisse celuy d'en examiner tous les ornements antiques. Ces plumes, qui marquent l'agilité de cet enfant Septentrion, cette urne qui reçoit les cendres des vieux et des jeunes de toute qualité, ces deux roses qui en sortent, l'une en bouton et l'autre qui commence à s'épanouir, pour signifier la fragilité de la vie dans ces deux états de personnes, et leur rapport au temps et à l'action de cet enfant Septentrion, leur situation penchante, pour montrer que ce jeune enfant estoit mort à la fleur de son âge, ces deux autres roses mises de chaque costé pour marquer l'antique coutume d'en orner les tombeaux qui laissoyent la bonne odeur de quelque action louable.

Quam longa unà dies ætas, tam longa rosarum
Quos pubescentes, juncta senecte premit[4].

1. Voy. mon Epigraph. n° 125 et pl. 11. Les utriculaires étaient, non des joueurs de cornemuse, mais des passeurs de rivières ou de bras de mer, qui se servaient d'outres gonflées, assemblées entre elles et recouvertes de planches, pour transporter voyageurs et marchandises. E. B.

2. Bouche Hist. de Prou. T. I, p. 288.

3. En ses illustres obseruations, p. 26.

4. Ici se trouve le dessin de la pierre, tel que le donne notre planche. E. B.

Cette pierre est murée contre l'Hostel-de-ville, du costé du midy, faisant face à la rue qui donne vers l'église. Mais reuenons au théâtre.

Les restes précieux que nous en auions estoyent admirables et l'année 1691 a veu leur entière démolition ; les fortifications nouuelles en sont la cause, pour la commodité des pierres sur le lieu. Je ne nomme pas l'ouurier entrepreneur de sa ruine, pour ne luy donner la mesme immortalité qu'a reçeu Hérostrate d'auoir brulé le temple de Diane à Ephèse: je dis seulement que le théâtre d'Antibe n'a jamais serui plus glorieusement, qu'en cette occasion qu'il est de quelque utilité pour le seruice du roy.

J'ay eu la faueur d'auoir le plan et la veüe de ces restes d'antiquitez que je mets icy pour la satisfaction des curieux [1].

Il y a aussi dans Antibes, quelques colonnes simples en diuers endroits qui ne laissent pas de marquer une singulière antiquité: il y en a de marbre dans l'église paroissiale, contre les murailles de la chapelle de saint Jean-Baptiste; mais les plus remarquables sont les deux qui soutiennent la voute du frontispice de cette église cathédrale : elles sont d'une pierre bleuastre, que le vulgaire dit pierre coulée [2], et la manière des chapiteaux est d'un ordre particulier, plus ancien que le rustique, le toscan, le dorique, l'ionique, le corinthien et le composite. Elles ont quelques inscriptions à l'entour; mais, en bonne vérité, il n'y reste aucun mot qui puisse receuoir une vraie liaison; il en est de mesme de celles que l'on voit à la chapelle de saint Sauueur, antique déuotion des habitants d'Antibe, où le Viguier et les Consuls en chaperon, auec procession des prebstres de la paroisse, vont installer toutes les années le prieur et le sous-prieur, ainsy que les autres officiers de la chapelle et confrérie du Saint-Esprit, à chaque seconde feste de Pentecoste.

Antibe n'a pas manqué d'auoir aussy des statues; tout cela est partout perdu: l'on en a trouué quelques pièces en

1. Là se trouvent, dans le manuscrit, le plan et la vue du théâtre, que nous reproduisons sur notre planche. E. B.

2. En porphyre bleu de l'Esterel. E. B.

diuers temps, et il ne reste que de simples pièces inutiles de la dédicace de celle que les Antibois dressèrent à l'empereur Antonnin Pie et d'un autre à Marc-Aurèle. Les inscriptions en sont néant-moins si imparfaites que je ne veux pas en fatiguer mon lecteur [1].

Une chapelle dédiée à saint Sebastien, qui estoit hors les murs de la ville, vers la citadelle, dans l'endroit où est à présent la demy-lune du bastion Dauphin, auoit un gros quartier de pierre viue avec une inscription en l'honneur du père du mesme Antonin Pie. L'historien de Prouence la rapporte très imparfaitement; et il dit que Solery a estimé par là que le père d'Antonin Pie feust enseuely à Antibe. Cette chapelle feust démolie pour les premières fortifications, dans un temps que personne n'eust la curiosité de s'en aperceuoir; et cette pierre se trouue présentement à l'angle du bastion royal, si bien façonnée pour l'œuvre, que l'on n'eut pas égard à cette inscription dont il ne reste plus que les paroles suyuantes :

D· M · M · ANTON......
M · ATICI FILIO......
RI · DIVI · ANTONI......
PRN · DIVI · TRAIA...... [2]

1 Il eût été de beaucoup préférable de ne pas fatiguer le lecteur par le pathos absurde des premiers chapitres et de donner ces inscriptions, si imparfaites qu'elles fussent. E. B.

2. Cette lecture est mauvaise. J'ai publié cette inscription dans mon Épigraphie sous le numéro 75; mais je n'en ai pas fait la restitution. Elle est très-facile et je vais la donner ici : il faut lire ainsi cette dédicace :

IMP · CAES · DIVI · M · ANTON*INI · PII ·GER*
*MANICI · SAR*MATICI · FILIO · D*IVI · COMMO*
*DI · AVG · FRA*TRI · DIVI · ANTONI*NI · PII · NEP*
DIVI · HADRIANI · PRN · DIVI · TRAIAN*I · PARTHICI*
ABN · DIVI · NERVAE ·ADN · L · SEPTIMIO · SEV
ERO · PIO · PERTINACI · AVG · ARABICO
ADIABENICO · PARTHICO · BRITANNICO
P · P · COS..... IMP.... TRIB · POT.....
PROCOS
CIVITAS ? ANTIPOLITANORVM

Ce qui en fait une inscription honorifique à Septime Sévère. E. B.

L'on trouue tous les jours des urnes de pierre viue et de terre cuite, des lampes perpétuelles et des larmoirs aussy de terre cuite, et parmy ces derniers quelques uns de verre; mais comme ces sortes d'antiquitéz sont communes dans la connoissance des antiquaires, il n'est pas besoin d'en donner des ébauches. Je marque seulement à ceux qui veulent s'instruire de toutes ces choses, que Claude Guichard [1] et Joseph Seguin [2], tous deux aduocats, en ont escrit auec érudition et littérature, et que le premier nomme ces larmoirs vases lacrymatoires et le second simplement lacrymatoires. Messieurs de l'Académie d'Arles ont approuué cette dernière dénomination, et je ne vois pas si la première feust en controuerse.

Pour les tombeaux, il y en a deux de pierre viue, d'une couleur blanche, auec leur couuercle: l'un à l'entrée de l'église et l'autre dans le cimetière, dont l'inscription est effacée, et deux autres de mesme enfouis dans la terre; il y en à deux aussi dans la basse-cour du chasteau royal, un petit auec cette inscription :

IVLIAE VICTORINAE
VAL · CORNELIANVS · FIL
E FABICELLA · SECVNDINA
NVRVS FECERVNT [3]

Et l'autre plus grand, creusé en deux endroits, ayant la face séparée en deux carreaux par une vignette de treille, et sur chascun de ces carreaux une inscription. Ce tombeau mérite bien que j'en donne la figure par curiosité ou pour marquer l'erreur de l'historien de Prouence, qui rapporte trés-mal une de ces inscriptions et qui oublie l'autre [4]:

IVLIAE CAELIANAE
LIBERTAE · NIALVSAE
VXORI · MERENTISSIMAE
VIVVS FECIT

TVLLIVS · FLAVIANVS
DECVRIONIS · FILIVS
DOMO · CATINA · EX · PROVIN
CIA · SICILIA · INCOLA · ANTI
POLITANVS · SIBI · ET [5]

1. Au traité des funérailles, liv. I, chap. 7.
2. Aux antiquitez de la ville d'Arles, liv. II, ch. 11.
3. Voy. mon Epigr. n° 81. E. B.
4. Ce dessin ne présentant rien de remarquable, je n'ai pas jugé nécessaire de le reproduire et je me contente de donner l'inscription qu'il porte. E. B.
5. Voy. mon Epigr. n° 67. E. B.

Les nouueaux ouurages du port nous ont fait perdre une autre belle antiquité, par la malice d'un inspecteur huguenot. C'estoit un deuant de tombeau de pierre viue de six pieds de long et de quatre pieds de haut, qui estoit façonné d'un cadre, lequel contenoit au dedans cette louable inscription :

D · M
AVRELIAE · LVCILIAE
Q · MATVCIVS · ALBVCIANVS
VXORI · BENE · DE · SE
MERITAE [1]

Cette pierre estoit posée dans un lieu apparent, contre l'ancien grand quay; le nouueau dessein des fortifications du port en ayant occasionné la démolition pour y construire celluy que nous y voyons présentement, cet inspecteur chagrin ne vouleust pas qu'on levast cette pierre pour la placer dans un lieu apparent de ce mesme quay nouueau ou ailleurs, et la fit rompre en diuerses pièces employées ensuite indifféremment dans la maçonnerie.

Il fit aussy rompre un tombeau de marbre tout entier, presque de mesme longueur, mais pas si haut; les Antibois l'auoyent placé auec adresse à deux pieds, sur la porte d'une tour ditte de saint Jaume, qui deffendoit l'entrée du port; cette tour a esté démolie pour la nouuelle plate-forme. Ce tombeau ne montroit que sa façade; elle estoit d'un relief ondoyé, ayant un cercle sur le milieu, comme une couronne de lauriers, auec un buste au dedans et à chaque bout une colonne d'ordre dorique. L'on croyoit, par tradition, que c'estoit le tombeau de quelque grand homme de commandement d'armée nauale; et c'est grand dommage que l'on ait perdu tout celà pour un caprice [2].

L'historien de Prouence, a mis quelques inscriptions qu'il n'est pas nécessaire de discuter; mais je n'en dois pas laisser

1. Voy. mon Epigr. n° 95. E. B.

2. La description que fait Arazi de ce monument, rappelle les tombeaux strigillés du premier et du second siècle ; celui que l'on voit dans l'église cathédrale de Vence et que j'ai dessiné dans ma monographie de cette église p. 28, et celui que l'on voit à l'abbaye de saint Pons à Nice, appartiennent à la même époque. E. B.

une qui mérite correction : c'est l'inscription qu'il rapporte simplemement en cette manière :

D M
VENVS VICTORIAM
BENE MERENTI

Elle dit, au contraire, un autre sens, non seulement par les quatre mots dont les lettres sont icy faussement rapportées, mais encore par l'addition des autres qu'il a tronquées. Cette inscription est au piedestal de l'autel d'une ancienne chapelle de l'ange Raphaël dans la paroisse, la voicy dans sa naturelle situation :

D M
VENVS · VIC
TORIN · BENE
MERENTI
L · VIBIVS · SACILINVS
ET · L · VERCINVS
CLAR · HERNVS
HEREDES [1]

Ainsi au lieu de *Venus Victoriam* il faut lire *Venusae* ou *Venusiae Victorinae.*

Les antiques fortifications romaines, qui font l'enueloppe de la vieille ville sont encore une marque de la grandeur d'Antibe. La porte ditte du Ravely a, pour architraue, une longue pierre viue qui luy est antécédente ; elle contient une inscription qui se trouue renuersée par la situation de cette pierre en cet endroit, je la donne dans la mèsme posture.

MATER · OPT · SIBI · POSTERISQVE SVIS VIVA FECIT
[2] L · ALBVCIO · SCAEVIANO ALBVCIA CHRYSIS

Je ne dois pas négliger de dire là dessus que cette inscription a esté ainsy découuerte à mon indication, en la présence du père Charonier, jésuite, du père Berthez, capucin, et de monsieur l'abbé de Polignac, le 7 mars 1691. Toutes

1. Voy. mon Epigr. n° 68. E. B.
2. Voy. mon Epigr. n° 74. E.B.

ces illustres personnes estoyent à Antibe et j'en ay receu beaucoup de glorieuses marques de leur estime. Ils estoyent un grand nombre de belle noblesse à la suite de Messeigneurs le cardinal de Bouillon, le cardinal d'Estrées, le cardinal de Borty et le cardinal Camus ; tous y attendoient le temps fauorable pour s'embarquer sur deux galères de Gènes, pour le voyage de Rome, où ces illustrissimes éminences, alloyent par l'ordre du roy, pour l'élection du pape. Elle a esté d'Antoine Pignatelly, Cardinal archeuesque de Naples, surnommé Innocent XII, créé le 12 juillet de la mesme année 1691.

Les deux inscriptions suyuantes, sont encore de beaux monuments de gloire et d'antiquitéz pour Antibe ; elles justifient les dignitéz dont j'ay parlé en prouuant sa noblesse, celle de duumvir et de flamine, et celle de la cheualerie de l'anneau d'or. Voicy la première :

M · MOLTELIO · C · F · VOLT · SECVN
DINO · FLAMINI · IIVIR · ANTIPOLI
HEREDES · EX · TESTAMENTO [1]

Voicy l'autre, qui est sur cette grande pierre viue qui soutient comme un pilier la voute de la chapelle de saint Pierre dans la grande église [2]

SECVNDINO · EQVO · PVBLICO [3]

Il ne reste, dans cet endroit, qu'à obseruer l'erreur de plusieurs escriuains qui sont allés les uns à la suite des autres au mesme sentiment, dans une question de fait sans la connoistre. Tout le monde sait la négociation du Pape Paul III, pour la paix entre le roy François I[er] et l'empereur Charles V [4], et que le Saint-Père se porta mesme en la ville de Nice au moys de may 1538, où il ne peust conclure qu'une trêue de dix ans ; tous ces escriuains ont dit que dans ce

1. Voy. mon Epigr. n° 88. E. B.
2. Voy. Jean Rosin, Ant. Rom. lib. 1° cap. 17, et lib. 4, cap. 11.
3. Voy. mon Epigr. n° 102 E. B.
4. Bulle d'interdiction du Concile de Trente.

temps là on trouua à Antibe une table de cuiure, qui feust présentée au roy, sur laquelle estoyent graués ces paroles:

VIATOR INTVS ADI
TABVLA EST AENA
QVAE TE CVNCTA PERDOCET

Belleforest et Syméon rapportent mal ces paroles et les ont tronquées en les mettant, comme je viens de le dire. Solery et Bouche les rapportent mieux ; mais ils en ont changé la situation et mis le mot AENEA pour le mot AENA. Tous ces escriuains n'ont pas considéré la vérité de la chose trouuée, lorsqu'ils ont dit que c'estoit une table d'airain sur laquelle cette inscription estoit grauée : cette table d'airain deuoit seulement enseigner les choses dont elle donneroit l'indication quand elle seroit trouuée. C'estoit donc quelque autre chose que promettoit l'inuantion et les enseignements de cette table. La vérité est que cette inscription est grauée sur un grand quartier de pierre viue en deux lignes; la premiere d'un plus grand caractère que l'autre.

VIATOR AVDI SI LIBET INTVS VENI
TABVLA EST AENA QVAE TE CVNCTA PERDOCET [1]

Elle est présentement diuisée en deux pierres égales, à la sortie d'Antibe, sur le chemin de Cannes, seruant de pied-droit en jambage, au portail d'un enclos de vigne des hoirs de noble Gaspard de Grimaldy, et cette inscription s'y trouue coupée en telle sorte que la premiere pierre contient ces paroles : *Viator audi si lib — tabula est aena quæ,* et la seconde *et intus veni — te cuncta perdocet.*

On appelle ces pierres *les pierres écrites*; elles ont donné ce nom à ce quartier d'Antibes, qu'autrefois on nommait *Laual.* C'est là que la pierre feust trouuée, et c'est pour cela que l'on a donné ce nom au quartier. Les Nissards, donnèrent aussy celuy de *Signadours* à l'endroit où ils eurent

1. Voy mon Epigr. n° 73. E. B.

l'honneur d'auoir l'entreueue du Roy, de l'empereur et du Pape près de leur ville [1]. Ils firent bastir pour cela un quarré et quelques degréz, qui soutiennent une espèce de voute par quelques piliers. Cet endroit leur marque aussy l'honneur qu'ils ont eu, cette présente année, d'en voir tirer nos mortiers à bombe, qui les ont soubmis au grand roy Louis XIV. La bombe qui fit sauter le donjon de leur chasteau en estant partie le vendredy 30 mars 1691 [2].

La ville d'Antibe auoit déja eu l'honneur d'une pareille entreueue au moys de féurier 1404 [3], et l'occasion de celle dont je viens de parler veut bien que je la rapporte. Ce feust l'entreueüe de Louys II, roy de Jérusalem, de Naples, de Sicile, d'Aragon, prince de Capoüe, duc de la Poüille, d'Anjou et de la Tourraine, 24me comte propriétaire de Prouence, de Forcalquier, du Mayne, de Remy et de Piedmont, auec Ladislas ou Lancelot, fils de Charles de Duras, qui se donnoit presque tous les mesmes titres, et Benoit XIII, qui demeuroit pour lors à Nice et qui estoit déclaré antipape par le concile teneu à Paris l'an 1394, en présence de Charles VI, vint à Antibe pour les accorder. Il n'est pas à propos de parler icy du sujet de cette entreueue.

Je dirai seulement icy que Jean le Meingre de Boussicaud [4], 2me du nom, Mareschal de France, vint en Prouence, vers ce temps, de la part de sa majesté très chrestienne, pour contraindre par la force ce Benoit XIII, qui habitoit à Auignon, à céder son droit sur la papauté, pour le repos de l'Eglise [5].

1. La croix de Marbre, rue de France. E. B.

2. L'auteur fait, comme toujours, montre de cette jalousie absurde contre la ville de Nice, que j'ai signalée chez lui; toutes ces fanfaronnades ne sont que ridicules, malgré leur prétention à la méchanceté. Il montre d'ailleurs le bout de l'oreille dans le paragraphe suivant. E. B.

3. Bouche T. II. p. 433.

4. Jean le Meingre, dit *Boucicaut* et non *Boussicaud*, l'un des plus fameux capitaines de son temps, né en 1364 mort en 1421. S.

5. Bouche, T. II, pag. 421.

§ II

AUTRES MONUMENTS D'ANTIQUITEZ ROMAINES POUR LES FONTEINES ET POUR LA MER.

Les sources conduites dans Antibe estoyent apparemment très-considérables, par les dépenses que les anciens Antibois y auoyent faites. Il y a vers Antibe, sur le chemin de Grasse, un débris d'ancien acqueduc qui marque la bastisse romaine et qui seruoit à leur usage ; cet endroit est nommé dans le terrier *faïsse Grimalde* : on y voit aussi d'autres restes de maçonnerie pour la conduite des eaux, et la mesme chose paroit proche la ville vers la chapelle ditte de saint Roch ; il y a aussi une issue d'acqueduc sur le chemin royal près du fossé à l'angle du bastion de Guise, une autre à la demy-lune à l'endroit où l'on fait la porte royale, et un troisiesme vestige dans la ville vers la citadelle ; mais tout cela va estre bientost supprimé par les nouuelles fortifications.

Il ne reste dans Antibe qu'une source d'eau excélente, à rais de terre, couuerte comme une cabane de berger, si abondante que, lors du creusement du port, nous l'auons veu suffire à plus de deux mille personnes : elle est toujours égale en toute sorte de temps ; et si l'on y voit quelque diminution le soir, ces pertes sont réparées le lendemain matin. Les Pères Obseruantins en ont deux plus profondes, une pour leur usage domestique et l'autre pour l'arrosage de leur jardin par une machine à roües ; et enfin, plusieurs habitants ont des puits intarissables, ou dans leurs jardins ou dans leurs maisons.

Il y a aussy deux sources hors la ville, la première ditte de Saint-Roch, sur le grand chemin, dont l'usage est conserué aux passants par la vigilance des consulz, et l'autre un peu au delà, ditte de Saint-Michel, où les lauandières trouuent leur ancien droit de commodité.

Les fonteines pour la boisson et les sources pour les

ouurages n'estoyent pas la seule magnificence des anciens Antibois, qui se régloyent à la manière romaine : ils auoyent des bains dans le jardin que l'on dit de *Baccon*, qui est encore de figure ronde, entouré de murailles de pierres, basties à l'antique [1]. Ils auoyent aussi des thermes ; et l'on a juste sujet de présumer qu'ils estoyent vers l'endroit du bastion de Rosny, pour les issües qui viennent d'estre détruites pour les nouuelles fortifications. Cet endroit voisine la mer ; et l'on voit aussy sur son riuage un tas de bastisse romaine, qui justifie cette présomption pour ce quartier là. Ce voisinage de la mer indique les plaisirs que l'on prenoit aux thermes par la natation, qui estoit d'autant plus agréable, que l'on y auoit le choix de l'eau de la mer ou de l'eau des fonteines, suiuant les différents réseruoirs et l'inclination des personnes. Tout celà est pourtant détruit et il ne reste là-dessus que des conjectures sur leur situation. On dit, par antique tradition, que cette agréable fonteine appelée la Font-vieille, qui prend son issüe au domaine du roy sur le chemin d'Antibe à Biot, en estoit la principale source ; nous en auons la preuue par les restes d'antiques conduits qui sont près le moulin du Roy, sur le mesme chemin et près du Fort d'Antibe, à l'issüe de la faïsse Grimalde. Nous espérons de la reuoir, cette fonteine, conduite à Antibe par les bontés de sa Majesté, dans l'entreprise de la bonification de la ville [2]. Elle sera d'un grand usage pour les batiments de mer et pour tout ce qui aborde dans le port, où elle peut facilement estre reccueillie. Nous auons enfin cette belle citerne, que les Romains auoyent faite entre l'église paroissiale et le chasteau du seigneur, pour leur usage et pour leur précaution, en cas de retranchement dans la ville vieille, lorsqu'ils en firent les murailles, comme nous auons raconté. Elle est crespie d'un ciment merueilleux également dur et poli, qui s'est conserué en entier jusqu'à nous et qui se conseruera encor de mesme dans les siècles à venir. Quatre piliers de

1. Cette construction, que j'ai vue, semble plutôt se rapporter à un cirque. C'est un mur ovale construit en petit appareil avec chaînes de briques. E. B.

2. Suivant le vœu de l'auteur ces eaux sont aujourd'hui conduites à Antibes. E. B.

pierre viue, plantés autour du bassin, en soutiennent les plats-fonds de gros quartiers de mesme ; et cet ouurage est de partout admirable [1]. Il y a encore dans le chasteau une citerne pour un pareil usage, d'une aussi bonne précaution, et tous ces ouurages signifient que l'on ne manquoit de rien à Antibe de ce costé là dans l'occasion pressante.

Elle sert à présent à fournir un jet d'eau d'artifice, que Mr de l'Huylier, notre commandant, a fait surgir dans un jardin de fleurs, pour ses vrays plaisirs et le doux délassement de ses fatigues dans le seruice du roy. Mais si les anciens Antibois auoyent trauaillé pour le délectable, ils n'auoyent point négligé l'utile; ils auoyent des manufactures, et le quartier ruiné dit des *blanqueries* est une antique et triste marque, pour nous, de ces aduantages que nous n'auons plus. Ils auoyent construit des salines au bord de la mer, il en reste seulement des vestiges au quartier que l'on dit de Saint-Roch.

Le poëte Martial, qui viuoit soubs les empereurs depuis Galba jusques à Trajan, parle de la saumure du thon d'Antibe, dans un enuoi qu'il en fit pour présent à un sien amy [2]; sa manière de parler, fait assez connoistre, que cette saumure estoit distinguée, et qu'il ne croyoit pas faire un mince présent qui ne méritast bien l'estime de cet amy, à cause de la réputation que la dite saumure s'estoit desjà acquise à Rome. C'est une espèce de prosopopée, par laquelle cette saumure parle elle mesme en sa faueur, pour la recommandation du cadeau.

Antipolitani fateor sum filia thymni;
Essem si scombri, non tibi missa forem.

Cela signifie que la saumure du poisson appélé *scomber* n'estoit pas aussi exquise qu'elle, quoique ce poisson fust beaucoup considéré et serui sur les meilleures tables de Rome [3].

1. Je ne crois pas que ces citernes soient de construction romaine. Je les attribuerais plus volontiers au moyen âge; mais comme elles sont aujourd'hui comblées, je n'ai pu en voir que l'ouverture et je n'ose me prononcer d'une façon absolue. E. B.

2. Epigram. liv. XIII, n° 103.

3. Pline, lib. 31, cap. 8.

Le thon estoit un poisson recommandable dans l'ancien temps et sa recommandation luy dure encore par l'ordonnance du roy de l'an 1681. Il donnoit son nom au temple Thymnien, où l'on fesoit cette cérémonie d'y immoler un thon à Neptune pour auoir une bonne pesche [1]. Les Antibois ne manquoyent pas à l'obseruation de tout ce qui estoit nécessaire pour l'auoir en abondance, la situation de leur coste maritime estant propre pour retenir les thons à leur passage. Mre Antoine Mornac, aduocat au Parlement de Paris, a descrit la manière et le temps que ce poisson entre par le deltroit de Gibraltar dans la mer Méditerranée, et il ne manque pas d'y faire mention de la ville d'Antibe [2]. Il dit que ces poissons viennent en foule de la mer Océanne enuiron vers le mois de mars, qu'ils trauersent le deltroit, courent la coste de Barbarie, entrent dans les mers de Sicile et s'en vont vers la Céphalonie, où ils s'arrestent quelques temps pour y faire leur fray, et qu'enfin ils repprennent les mesme voies pour leur retour au mois de septembre; mais non pas si juste, dit-il, qu'il ne s'en écarte un grand nombre vers Antibe et vers le cap de la Ciotat.

Nous auons veu cette pesche abondante dans nos mers, à l'endroit du Golfe-Jean, et depuis quelques années un establissement de madrague par des estrangers, qui marque la continuation de la bonté de cette pesche en ces quartiers là, si l'on perseuère de la bien entretenir. C'est ce qui m'a obligé de parler de cette matière pour conseruer cet endroit de négoce dans la bonification de la ville d'Antibe.

Mais disons quelque chose du *nonnat* d'Antibe, qu'un escriuain mal instruit appelle le *nonnat* de Cannes [3]. C'est une espèce de petit poisson comme une épingle ordinaire, ou un peu plus gros. Son nom signifie *non natus*. On le prenoit en très-grande abondance dans les mois de mars, auril et may, vers cette plage de grauier dont j'ai parlé en descriuant la situation d'Antibe; l'on n'en pesche plus que

1. Col. Rodoy. Sect. Antiq. lib. 28, cap. 7.
2. In Callas 14, ff. comm. Prœdior.
3. Lannit, tome 1, page 294.

fort peu par occasion, le filet appelé *margue-séque*, qui est propre à le prendre, n'estant plus en usage. Ce poisson est d'un goust extrèmement délicat, et l'on est partagé de sentiment sur sa qualité : les uns ont creu que c'estoit du fray de plusieurs différents poissons, qui venoyent se frotter contre le grauier ; les autres que c'estoit une espèce particulière qui grossit en *sardines* et en *anchoyes* et non pas en simple *potine* comme dit l'historien de Prouence [1]. Il y en a encore une autre espèce que l'on dit communément *nonnat de Goby* et que l'on n'a jamais pris en grande quantité. C'est le fray du poisson appelé de ce nom dans cette contrée, qui est une espèce de ces poissons que Cicéron nomme *saxatiles pisces*, et ce *nonnat* est encore d'un goust délicieux. Cette pesche du *nonnat* est deffendue présentement, par l'ordonnance du roy touchant la marine, du mois d'aoust 1681 (liv. 5, tit. II, art. 13) pour les trois mois que je viens de nommer [2]. C'est peut-estre pour la raison de laisser grossir le *nonnat* pour rendre meilleure la pesche des anchoyes et des sardines, pour la plus grande commodité de la salaison et de la débite du sel du grenier d'Antîbes. En qualité de député à l'assemblée des communautés de la prouince à Lambesc, M. Rouillé, pour lors intendant de cette prouince, me fit l'honneur de me donner une commission, en exécution des arrest du Conseil d'Estat, à la requeste des interessés des gabelles, pour l'informer de la qualité de ce poisson, pour laquelle, j'appris des vieux pescheurs la différence de sentiments que je viens de dire.

1. Bouche, tome 1, page 925.

2. La pêche du nonnat, sagemente interdite, a été de nouveau autorisée de nos jours et conduira fatalement au dépeuplement absolu de nos côtes si poissonneuses, si l'on n'y met ordre : déjà par l'incurie coupable de l'ancienne administration des Forêts, les Provençaux ont déboisé et détruit les forêts de leurs montagnes ; attend-on qu'il en soit de même de nos pêches, pour le déplorer et aviser au moyen de repeupler ? E. B.

§ III

DISGRESSION SUR LE DROIT DE QUARANTAINE LEUÉ PAR LES SEIGNEURS DE GRIMALDY D'ANTIBE A LA PLAGE DE CAGNES DITTE LE CROS

La maison de Grimaldy d'Antibe a été souueraine comme nous auons dit ; ce ne fut pas seulement Théodebald de Grimaldy qui eut le premier cet aduantage, mais encore Grimaldy son petit-fils : l'un par la faueur de Pepin le bref et l'autre par la libéralité de l'empereur Othon premier, qui lui donna la principauté de Monaco et plusieurs autres lieux du voisinage en domaine souuerain [1], tous néant-moins pour des actions distinguées et glorieuses. Cette maison a soutenu aduantageusement la haute qualité de sa grande puissance ; et sans m'engager aux actions particulières de ceux qui en composent la généalogie, où l'on voit des généraux d'armées de terre, des admiraux de France, des généraux de galères de plusieurs estats souuerains, des gouuerneurs de Prouence et du comté de Nice, et les dignités les plus éminentes de la thiare et de la couronne [2], je dis seulement que ces deux seigneurs d'Antibe Théodebald et Grimaldy ayant eu la souveraineté de la contrée d'Antibe, qui dans la suite fut estendue depuis Vintimille jusqu'à Saint-Tropez, pour l'expédition glorieuse de Gibalin de Grimaldi [3], ils establirent plusieurs droits, dont il ne reste que celluy de quarantaine, qui est leué encore présentement à la plage du Cros de Cagnes et de Saint-Laurent, depuis la riuière du Var jusques à celle du Loup, par les seigneurs de

1. Vénasque, Généal. des princes de Monaco, pag. 66. — [Tout cela en effet est rapporté par Vénasque ; mais tout cela, comme nous l'avons déjà fait remarquer (pag. 25, note 3) n'a pas la moindre valeur historique]. S.

2. Tous ces hommes remarquables de la maison de Grimaldi étaient des citoyens de Gênes, qui se distinguèrent soit au service de leur république, soit à celui de divers princes étrangers, ou qui furent revêtus de hautes dignités ecclésiastiques. D'autres Grimaldi des branches de Monaco, de Beuil, etc. ont laissé un nom dans l'histoire de l'ancien comté de Nice ; mais quant à la branche des Grimaldi d'Antibes, qui, comme nous l'avons vu, n'acquit cette seigneurie qu'en 1386, elle n'a guère droit à une part dans la petite auréole de gloire que les autres Grimaldi ont pu mériter. S.

3. Pour Gibalin Grimaldi voir plus loin à la fin du ch. IX. S.

Grimaldy d'Antibe, seigneurs marquis de Cagnes, sur toutes les denrées et marchandises que l'on y charge et que l'on y descharge, et sur le poisson frais que l'on pesche dans cette estendue de mer, aussy sur le bois que l'on descend par ces mesme riuières du Loup et du Var.

Les anciens titres de fondation sont perdus par le moyen des guerres; mais il y en a une confirmation aduantageuse : l'acte de changement d'habitation de Cagnes la supérieure à l'endroit de Cagnes l'inférieure, où elle est actuellement située, du 18 mars 1233, receu par Bertrand de Comps, en est une preuue authentique : on y voit que Romeus[1], seigneur majeur de ces lieux, conuint auec Raymond de Trans, Fulco de Cagnes et Rostang du Reuest, de faire ce changement plus commode et qu'il donna implicitement ce droit au même Raymond de Trans en ces termes : « *item concessit, quod ipse habeat et teneat omnia quœ solitus est habere in portu de Cagna et in ripa maris de Cagna sicut protendit de fiume de Lupo usque ad fiume de Varo.* »

La Reyne Marie, comtesse de Prouence, confirma tous leurs droits de la terre de Cagnes à Marc et Luc de Grimaldy d'Antibe, le dernier nouembre 1385[2] pour eux et leurs sucesseurs, auec des élosges esclatants de leur fidélité et de leur valeur, d'auoir poursuiuy les rebelles en France à leurs propres despends, pour son seruice, pour celluy de Louys son mary, et pour celluy de la reyne Jeanne sa mère; et cette confirmation est très ample de tous et chascun des priuilèges, statuts, indultes, franchise, libertez, immunitez, lettres, coustumes et usages dont ils estoyent en possession ou quasi-possession, suyuant les concessions à eux faites par Charles I, Charles II, Robert, Louys I, Louys II, la reyne Jeanne et Raymond-Bérenguier.

La maison de Grimaldy d'Antibe a toujours joui pleinement et paisiblement de ce droit; et lorsqu'il y a eu quelques plaintes là dessus, elle y a été maintenüe par la justice et

1. Le célèbre Romée de Villeneuve, ministre du comte de Provence Raymond-Bérenger. IV. S.

2. Marie de Blois, reine de Naples, régente à la mort de son mari Louis Iᵉʳ d'Anjou, en 1384. S.

par la propre conuention des parties. En effet, quelques habitants de Villefranche estant venus pescher dans l'estendue de la plage de Saint-Laurent et de Cagnes, depuis la riuière du Var jusqu'à celle du Loup, en l'année 1489, auec des filets vulgairements appelés *expeous*, dans la croyance qu'il n'y auoit que la pesche des filets appelés *trahins* qui fust sujette à ce droit, il y eust d'abord une commission du Conseil royal de la ville d'Aix, qui estoit alors la justice souueraine, qui permit l'information et ordonna la maintenue sur toute sorte de pesche, suyuant la procédure faite le 7 novembre de la mesme année par maistre Claude Prioris, notaire de Grasse. D'ailleurs le 6 décembre de l'année 1501 Nicolas de Grimaldy ayant fait saisir à Monaco un tonneau de vin, chargé à la plage de Saint-Laurent par un patron de Villefranche qui n'en auoist pas acquitté les droits, il y eust aussi procez pour ces endroits à la requeste de Baptiste Bonjoannis, évesque de Vence, comme seigneur féodal de Saint-Laurent, lieu situé au bord de la riuière du Var, qui vouloit empescher ce droit dans l'estendue de sa terre : mais il fut contraint de transiger par acte du 17 décembre 1512, notaire Jean Riany, joint à luy la communauté de Saint-Laurent, et d'accorder ce droit de quarantaine auec la clause remarquable, qu'il estoyt acquis et exigé par la maison de Grimaldy depuis un temps immémorial : *a tanto tempore, cujus initii memoria non existit in contrarium.*

Les seigneurs de Grimaldy d'Antibe et les autres cosseigneurs de Cagnes, faisant les anciens et les nouueaux dénombrements des droits de leurs terres, ont toujours mentionné ce droit pour la terre de Cagnes, pour les poissons et marchandises ; suyuant l'expression du dénombrement donné par Gaspard de Grimaldy, du 27 janvier 1540, de l'inuestiture de la dame comtesse de Tende et des seigneuries d'Antibe, Cagnes, Salles et Loubet du 15 may 1545, d'un autre du dernier octobre 1558 et de celluy du 13 août 1560.

Monsieur le cardinal de Richelieu, admiral de France, vouleust approfondir la leuée de ce droit, et fit signifier cependant des deffances en l'année 1663 ; mais la chose estant

poursuyuie en contracditoire jugement, le roy fist arrest dans son Conseil d'Estat tenu le 15 juin 1634, qui leua ces deffances et ordonna que Jean Henry de Grimaldy d'Antibe, seigneur de Cagnes, jouirroit de ce droit de perceuoir la quarantaine sur le poisson qui se pesphe aux mers du Cros de Cagnes, et sur les denrées qui s'enleuent par mer sur la plage de Cagnes et Saint-Laurent.

Cet arrest a été executé par divers ordres de sa majesté en la cause mesme de ceux qui auoyent le soin de faire voiturer le bois par la riuière du Var, pour le seruice du parc de Toulon, et qui chargeoyent pour cela sur les mers et plages de Cagnes.

Il y a une lettre de M. de Lionne, secrétaire d'Estat, ayant le despartement de Prouence, du 20 janvier 1663, qui justifie l'ordre donné par le roy au sieur de Laguette, pour lors intendant de marine, pour le payement de ce droit du bois embarqué pour Toulon à cet effet.

Le marquis de Gardes, chargé du mesme soin pour le seruice du roy, en a payé 900 livres pour le bois voituré par cette riuière du Var et chargé à son embouchure, suyuant la quittance du 23 januier 1669, notaire Boutord, de la ville d'Aix; et il y en a des jugements, au greffe de l'admirauté d'Antibe, pour d'autres cas particuliers et principalement celluy contre Jean Roubion, du 13 septembre 1674, pour le poisson par lui pesché aux mers de Cagnes. M. Vaicuré, intendant de marine à Toulon, ayant enfin requis tous ces titres en l'année 1685, en vertu de l'arrest du Conseil du 9 mars de cette mesme année, il les trouua si bien establys, qu'il ne donna aucun empeschement à leur exécution, et je ne dois pas en dire d'aduantage.

Mais pour obseruer quelque chose de l'antique liaison du commerce des lieux dépendants de cette souueraineté d'Antibe, je trouue un vieux acte du 17 juillet 1438, notaire Victor Barqueme[1] :

1. La Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes possède, grâce à l'obligeance de M. Peyrolles, notaire à Grasse, l'original de cet acte, qui est fort curieux, et en fera peut-être l'objet d'une publication spéciale. E. B.

« Entre magnifiques seigneurs Nicolas de Grimaldy des seigneurs d'Antibe en son propre, Nicolas des marquis de Cèues, mary de magnifique dame Barthelemie, son procureur et procureur aussy de noble demoiselle Saluagine, filles et héritières de magnifique seigneur Georges de Grimaldy, et Pierre Lascaris des comtes de Vintimille, mary de magnifique dame Mariette, héritière de magnifique seigneur Honoré de Grimaldy d'une part, et les syndics, habitants et communauté d'Antibe d'autre part, par lequel ils transigent sur les baux et peines municipales et garde des clefs de la ville. Et après sur l'exemption des habitants de Bormes et de Saint-Raphaël, diocèse de Fréjus, pour toutes gabelles et droits prétendus par les mesmes seigneurs, pour les marchandises acheptées et vendues à Antibe, par les habitants de Bormes et Saint-Raphaël, à la charge de pareille exemption aux dits lieux pour les habitants d'Antibe. »

CHAPITRE IV

Des faits de guerre de la ville d'Antibe

Les Gaulois ou Celtes ont toujours été estimés bons soldats; nous en auons la preuue fauorable de Justin dans l'abrégé de Trogue-Pompée : « C'estoit, dit-il, une nation « aspre, entreprenante et belliqueuse, qui passa les Alpes « la première après Hercule; elle donna une si grande « terreur de son nom, que l'on ne pouuoit se conseruer en « ses terres, ni en réparer les pertes, sans recourir à leur « valeur guerrière et les Romains mesmes apréhendaient « leur valeur.[1] » Ceux de la grande Narbonnoise n'estoyent pas d'une moindre réputation : ils estoyent plus adonnés à la guerre qu'à l'agriculture; ils entreprenoyent volontiers les choses dangeureuses, et leur générosité estant soutenue de leur franchise, ils ne reconnoissoyent ny supercherie ny trahison; leur propre vertu les rendoit redoutables, et l'eau ny le feu n'estoit point capable d'ébranler leur valeur et leur intrépidité. C'est pour cela, que Prométhée déliuré par Hercule du vautour qui lui déuoroit le foye sur le mont Caucase, luy conseilla, pour toute reconnoissance du bienfait, de ne rien entreprendre contre les Celtes meslés auec les Liguriens, qui auoyent leur armée alors aux contrées d'Arles, et que les Décéates en particulier le supplantèrent dans la suite de ses entreprises. En effet, Hercule reconnoissant leur valeur voulust bien estre leur voisin. Il choisit son establissement dans la contrée des Liguriens, où nous voyons Monaco, qui n'est éloigné d'Antibe, cet ancien *Deciatum* dont nous auons parlé, que de 25 milles.

Tout cela ne fust pas apparemment sans quelques expéditions militaires, dont l'injure des temps nous a desrobé

1. Justin, liv. XXIV, 4 et XXV, 2. S.

la connoissance. Je remarque seulement que ce passage d'Hercule fut vers l'année 1783 deuant la natiuité de Jésus-Christ, pour une remarque nouuelle de l'antiquité de cette ville *Deciatum*, à présent Antibe; et qu'il estoit différent d'Hercule le Lybien, que nous auons dit avoir épousé Galathée : celluy-la estoit fils d'Amphytrion et celluy-ci d'Osiris; mais reuenons à notre dessein et ne prenons pas les choses de si loin. — J'ai dit, sur l'étymologie du nom d'Antipolis, quelques expéditions des Décéates vers l'an 551 deuant la natiuité de Jésus-Christ, contre les nouueaux Marseillois; mais les Décéates ne manquèrent pas d'auoir bonne part à d'autres actions plus considérables.

Les grandes armées d'Ambigat, de Bellouèse et de Ségouèse, ses neueux, qui estoyent de trois cents mille hommes et qui sortirent des Gaules soubs le règne de Tarquin, l'an 592 deuant la natiuité de Jésus Christ, donnèrent une grande épouvante dans le monde, et les anciens Décéates ne furent pas exempts de leurs incursions. Quoique les Celtes fussent soubs un mesme nom, ils n'estoyent pas tous dans une soubmission entière à un seul monarque; toutes les contrées auoyent leur roy particulier et le plus fort dominoit les autres : aussy c'est dans ce mouuement de domination que la jeunesse gauloise alla dans la suite jusque dans l'Asie, et qu'elle se répandit en tous les endroits du monde comme un essaim d'abeilles, ainsy que disent les historiens [1].

Ségouèse passa le Rhin et la forest Hercynienne et logea une partie de ses troupes dans la Bohème, une partie sur les bords du Danube et l'autre près de la mer Océane, dans la Frise et la Westphalie; et Bellouèse descendit en Prouence, où il assista les Phocéens, nouueaux habitans de Marseille contre les Salyens; il entra en Italie et se rendit maître de cette contrée que nous appelons Lombardie. — Dans ces

1. L'invasion Gauloise d'Occident en Orient, qui est aujourd'hui fort controversée et n'a plus que de rares partisans, était aux XVII[e] et XVIII[e] siècles un point de doctrine universellement accepté. Ce n'est ici ni le lieu, ni le moment de combattre cette opinion; mais je me réserve de traiter cette question dans un travail spécial. E. B.

temps, c'est-à-dire lors des secours de Bellouèse aux Marseillois, qui ne fut pas une défaite de Salyens, comme j'ay obserué, les Décéates furent occupés par des expéditions continuelles, qui leur valurent beaucoup de gloire : mais enfin les Marseillois ayant fondé la colonie de Nice et dans la suite remporté des aduantages sur Antibe, ces mesmes Salyens fatiguèrent extrèmement Antibe et Nice, qui dépendoyent alors de la ville de Marseille [1]. En effet Marseille demanda pour elles des secours à Rome, et Quintus Opimius, consul, fut commandé, l'an 158 deuant la natiuité de Jésus-Christ, pour les venir secourir : ce qu'il fit auec un heureux succèz.

Les Décéates Antibois n'estoyent pas cependant satisfaits de cette dépendance de Marseille : ils secoüèrent le joug, et forts de leur propre valeur, ils méprisèrent mesme les armes romaines ; ils eurent de leur parti les Oxybiens, Eburiates et Ingaunes; et il fallust alors que Rome s'en meslat tout de bon, pour son propre intérest, pour tacher de les vaincre et les auoir à elle indépendamment de touts autres.

La République entreprist pour cella la première guerre que les historiens appellent *Ligustique*, dont Florus nous a donné une idée qui mérite plus d'estendue [2]. Il dit, qu'après plusieurs moqueries des Décéates et des autres peuples que nous venons de nommer, Fuluius entoura de feu leurs tannières, Baebius les attira en pleine campagne, et Posthumius les désarma si de plein, qu'à peine il leur laissa du fer pour labourer leurs terres. C'est beaucoup dire là dessus pour la gloire des Décéates Antibois, si nous remarquons que la république fut obligée d'employer des consulz de Rome par trois diuerses fois, en trois expéditions, qui ont trainé enuiron quatre vingts ans; ce qui démontre tousjours cette affection guerrière dont nous auons parlé si glorieusement pour Antibe.

1. Joffred, prem. partie, cap. 12, Hist. de Nice. — Florus, lib. 3, cap. 2. — In epitome T. Livii, lib. 3. verb. Deciat. — Ruffy, Hist. des comtes de Prouence, p. 48. — Dans son Hist de Marseille T. I, p. 22, n. 8. — Polybe, Legat. 131 à 134.

2. Florus, lib. 2, cap. 3;
Epitome Titi Livii, lib. 50.

Mais ce ne fust pas là l'entière fin de la victoire : ces peuples firent des remuements considérables; et, à l'égard des Décéates, cette domination de Marseille leur estoyt insuportable, ils s'estendirent tous vers le bout des Alpes soubs la dépendance des Décéates, et la République dresse alors une puissante armée soubs le commandement de Quintus Marcius Rex, consul, pour attaquer tous ces peuples, l'an 116, deuant la natiuité de Jésus-Christ. Il prit si bien son temps, vu le nombre de ses troupes, qu'il les attaqua de tous les costés à la fois : ces peuples firent une généreuse résistance ; et se voyant enfin hors d'estat d'eschaper, par la trop grande inégalité, ils firent une résolution digne de leur courage : ils tuèrent leurs femmes et leurs enfants et ils se jetterent tous dans les flammes : ceux qui ne purent éuiter les mains de l'ennemi, se firent mourir, ou par le fer, ou par le cordeau, ou par la faim; et il n'y eust aucun prisonnier, jusques au plus petit, qui voulust supporter la condition de seruitude pour l'amour de la vie[1]. Cette action, glorieuse dans le paganisme, augmenta la considération des Romains pour les Décéates, et ils furent dès lors tôtalement engagés dans leur alliance; La république prist Antibe soubs sa protection entière; les Romains y establyrent leur arsenal et en firent un bouleuard redoutable contre leurs ennemis. C'est depuis ce temps là, qu'ils pensèrent à s'y fortifier et que leurs murailes antiques (nous les auons par l'enueloppe de la ville vieille) furent aduantageusement construites pour leur déffense contre la Ligurie. Cependant la Prouence fut soubmise à l'empire romain, et ce Quintus Marcius Rex alla fonder vers ce temps là une colonie à Narbonne[2]; et de là vient que la partie de la Gaule Celtique aujourd'hui nommée Prouence fut appelée Gaule Narbonnoise. Antibe en fut déclaré

1. Quoique exacts, ces faits ne regardent en aucune façon les Décéates; c'est des Gaulois qu'il s'agit. E. B.

2. Narbonne fut effectivement fondée sous le consulat de Marcius Rex; mais il n'est pas prouvé que ce fût lui qui fonda cette colonie. Cicéron raconte que la proposition d'envoyer une colonie à Narbonne fut faite au Sénat par le jeune Lucius Crassus, qui y développa les avantages de cette expédition avec un talent si remarquable, que le Sénat, frappé de sa connaissance profonde de la matière qu'il traitait, lui confia la conduite de l'expédition. E. B.

municippe dans la suite, comme nous auons dit; et cela montre tousjours son mérite de distinction, qui la fesoit participer à tous les intérest de Rome et qui la rendoit jouissante de tous les honneurs, comme nous auons veu.

Mais pour soutenir toujours mieux la grande idée que je viens de donner d'Antibe dans tout ce que j'en ai dit, il y a un bel endroit dans l'histoire de l'Eglise de Fréjus : il est si glorieux pour Antibe et si juste à mon dessein, que je veux bien le placer icy pour marquer à son auteur l'estime que je fais de son mérite [1]. Il dit que la cité d'Antibe estoit un très noble municippe de la Gaule Narbonnoise, le célèbre rempart des Marseillois grecs, et après eux celuy des Romains, magnifiquement orné des ouurages de ceux-cy; que l'on y voyait des temples, des thermes, un théâtre, un port, un collège et que tous les monuments les plus esclatants de la domination romaine y ont duré plusieurs siècles; qu'elle a eu le droit municippal, qui estoit une prérogatiue des villes confédérées, qui les fesoit user de leurs propres droits et de leurs lois particulières, ayant pour cella, tout de mesme que Rome, l'ordre des décurions, des cheualiers et du peuple; et qu'enfin, la première noblesse romaine demeurant en ces villes confédérées, il s'en trouua à peine d'autres dans la Prouuence, continue-t-il, qui ayent tant possédé de personnes nobles que la cité d'Antibe, suyuant les anciennes inscriptions que l'on y trouue et les tesmoingnages les plus approuués. C'est là certainement un bel éloge et surtout si l'on considère le nom de cité, qui n'estoit pas donné aux simples villes, mais qui marquoit anciennement une communauté et tout un canton, qui comprenoit non seulement la ville principale, où se tenoyent les conseils et les assemblées, mais aussy tous les bourgs et les villages qui en dépendoyent; et c'est pour cella que la ville d'Antibe estoit la région des Décéates, c'est-à-dire la capitale de toutes les dépendances de ce peuple guerrier et noble. Mais allons à d'autres faits de guerre. . . . .

1. Jos Anthelmy, de Inst. eccles. Forojul. cap. 8.

CHAPITRE V

Autres faitz de guerre de la ville d'Antibe.

Les Romains ayant donc reconnu l'importance de la ville d'Antibe et esleué ces belles fortifications que l'on y voit encore de leur manière, ils ne manquèrent pas d'y tenir une bonne garnison pour leur seruice. La légion XXII se tenoit ordinairement dans Antibe et dans sa contrée, suivant l'inscription qui marque si bien l'amour conjugal, et qui fust trouuée près de la riuière du Loup, voisine d'Antibe, lieu alors de sa dépendance :

C IVLIO FLAVIANO CORNICULARIO
LEG· XXII· P· P· P· F· STIPENDIORVM
XVII· QVI VIXIT ANN· X X X V
MENSIB· XI· DIEB· X X V
COCCIA CHRYSIS CONIVGI
INCOMPARABILI PIETATIS [1]

legionis vigesimae secundæ, primigeniæ piae, profecto, fidelis

Cette légion ne manquoit pas d'estre assemblée au premier ordre du préteur qui résidoit dans Antibe ; en effet, les Nérusiens, qui estoyent dans l'endroit où est la ville de Vence présentement, n'estant pas encore bien soubs la domination romaine et fauorisant les Allobroges, qui faisoyent des incursions dans la contrée, la République enuoya Pontinius préteur en Prouence pour y reconnoistre leurs mouvements : celluyci commanda Manlius Lentinus, un de ses capitaines, pour venir attaquer les Nérusiens et mettre le siège deuant leur ville : il le fit avec tant d'adresse et de force qu'il s'en rendit le maistre ; mais il fut si malheureux qu'il

1. Cette inscription n'est pas à Antibes mais à Mayence, dans la cour de la préfecture. C'est par erreur que Bouche la place à Antibes. La XXII[e] légion *primigeniæ* que mentionne cette inscription, fut créée par Claude : il lui était donc impossible d'être cantonnée à Antibes cent ans avant cet empereur. D'ailleurs nous savons, de source certaine, que la XXII[e] légion *primigeniæ* ne quitta pas la Germanie Supérieure. E. B.

ne sceut pas la garder. Il recouura pourtant son honneur par une prompte reprise. Le secours de cette légion et la valeur particulière des Antibois eurent part à la gloire, soubs les ordres de Pomptinus, préteur d'Antibe, qui ne put souffrir que la réputation des Romains fust flétrie et qui poursuiuit si vigoureusement les Allobroges, qu'il en fut victorieux enuiron l'an 60 deuant la natiutité de J. C.[1].

1. Le fait historique auquel Arazi fait allusion, est rapporté par Dion Cassius; mais ce n'est pas de Vence qu'il s'agit, mais bien de Valence. Il est vrai que les manuscrits de Dion portent le mot Οὐεντία, ce que bien des auteurs ont traduit par Vence; mais outre que Vence se nommait Οὐίντιον (Voy. Ptolémée liv. III c. I), le récit de Dion ne permet pas de croire que c'est de Vence qu'il a voulu parler. J'ai publié dans la *Revue archéologique* de 1875 un mémoire à ce sujet, et j'ai démontré que *Ventia* ne peut être que Valence. Cette opinion a depuis été acceptée par bien des auteurs, notamment par M. Ernest Desjardins dans sa Géographie de la Gaule; mais l'erreur s'accrédite plus facilement qu'elle ne se détruit, et je crois bon, vu le grand nombre d'historiens et d'écrivains de Provence qui sont tombés dans cette erreur, de rééditer ici quelques-uns des arguments que je faisais valoir à l'appui de ma thèse. Voyons d'abord si le texte de Dion Cassius autorise la correction que j'indique; voici le récit de l'historien grec :

« Les Allobroges commettaient des dégâts dans la Gaule Narbonnaise. C. Pomptinus, « gouverneur de cette province, envoya contre eux ses lieutenants; quant à lui il campa « dans un lieu d'où il pouvait tout observer de ce qui se passait, afin de leur donner en toute « occasion des conseils utiles et de les secourir à propos. Manlius Lentinus se mit en « marche contre Ventia, et il effraya tellement les habitants que la plupart prirent la fuite; « le reste lui envoya une députation pour lui demander la paix. Sur ces entrefaites les » gens de la campagne coururent à la défense de la ville et tombèrent à l'improviste sur « les Romains. Lentinus fut forcé de s'en éloigner, mais il put piller la campagne sans « crainte, jusqu'au moment où elle fut secourue par Catugnatus, chef de toute la nation, « et par quelques Gaulois des bords de l'Isère. Lentinus n'osa dans ce moment les empê- « cher de franchir le fleuve, parce qu'ils avaient un grand nombre de barques; il craignit « qu'ils ne se réunissent, s'ils voyaient les Romains s'avancer en ordre de bataille. Il se plaça « donc en embuscade dans les bois qui s'élevaient sur les bords du fleuve, attaqua et tailla « en pièces les barbares à mesure qu'ils le traversaient; mais s'étant mis à la poursuite de « quelques fuyards, il tomba entre les mains de Catugnatus lui-même, et aurait péri avec « son armée, si un violent orage, qui éclata tout à coup, n'eût arrêté les barbares. Catu- « gnatus s'étant ensuite retiré au loin en toute hâte, Lentinus fit une nouvelle incursion « dans cette contrée et prit de force la ville auprès de laquelle il avait reçu un échec. « L. Marius et Servius Galba passèrent le Rhône, dévastèrent les terres des Allobroges et « arrivèrent enfin près de Solonium. Ils s'emparèrent d'un fort situé au-dessus de cette « place, battirent dans un combat les barbares qui résistaient encore et brûlèrent quel- « ques quartiers de la ville, dont une partie était construite en bois. L'arrivée de Catu- « gnatus les empêcha de s'en rendre maitres. A cette nouvelle Pomptinus marcha avec « toute son armée contre Catugnatus, cerna les barbares et les fit tous prisonniers à « l'exception de Catugnatus. »

Il résulte clairement de ce récit, que le fait rapporté par Dion s'est passé en Allobrogie ou dans les environs. Donc la ville de *Ventia* ne peut être confondue avec Vence : d'un autre côté, Dion nous apprend que *Ventia* était entourée de vastes champs cultivés, dans lesquels la population rurale était nombreuse, puisque, même avant l'arrivée de Catugnat et de son armée, les gens de la campagne seuls obligent Lentinus à s'éloigner de la ville; nous savons aussi que ces campagnes formaient un pays plat et peu accidenté, puisque Lentinus permet à ses troupes de se répandre dans le pays et de le ravager. Or cela n'est possible que dans une contrée où une concentration immédiate peut se faire, surtout dans le voisinage d'une ville dont la garnison vient de lui infliger un grave échec, et crai-

C'est dans ce temps là probablement, que le victorieux fit bastir ce beau trophée d'armes dont nous voyons les restes précieux d'antiquitez dans la seigneurie de Vaugrenier, voisine d'Antibe, sur le chemin qui conduit à Vence, par le territoire d'Antibe, dans l'endroit de la plaine dit la Brague [1].

Jules César étant venu trois ans après comme gouuerneur en Prouuence, il y fit toutes les expéditions qu'il décrit lui mesme dans ses Commentaires et particulièrement celles qui regardent l'un et l'autre combat naual, le siège et la prise de Marseille; et comme il déclare lui mesme [2] qu'il y fit venir des gens et des ouuriers de toute la prouuince, il est à présumer que les Antibois ne manquèrent pas d'estre sur terre et sur mer, par leur grande inclination belliqueuse, souvent reconnue lorsqu'il s'agissoit d'un intérest sensible de l'empire de Rome; mais enfin l'injure des temps nous en a rongé l'inscription particulière [3].

Lepidus ayant succédé à Jules César dans le gouvernement de la Prouence et celluyci s'en estant retourné à Rome, l'an 47 deuant la natiuité de J. C. pour s'y faire créer dictateur, il y eust de grosses affaires en Prouence; et les contrées d'Antibe furent si bien munies de troupes de caualerie et d'infanterie, que Marc Antoine et P. Ventidius auoyent

gnant d'un moment à l'autre l'arrivée d'une armée de secours. Nous pouvons encore déduire du texte de l'historien grec que *Ventia*, tout en se trouvant dans les environs de l'Isère, n'était pas placée immédiatement sur ses rives, sans quoi, l'armée de secours passant le fleuve en face de la ville, Lentinus n'aurait pu lui en disputer le passage, puisqu'il avait été obligé de s'en éloigner : il faut donc admettre que *Ventia* se trouvait à une certaine distance au sud de l'Isère ; car l'armée de Lentinus disputant le passage à Catugnat, se fût trouvée dans la plus défavorable des positions entre une ville forte lui coupant la retraite et une armée ennemie l'attaquant en face. »

Cette citation me paraît suffisante pour prouver que *Ventia* ne peut être confondue avec Vence : donc toute l'argumentation d'Arazi tombe ; car non-seulement, on l'a vu, Dion ne dit pas un mot de Nice, d'Antibes, du Var ou des Décéates ; mais *Ventia* était certainement dans les environs de l'Isère ; et, ainsi que je l'ai dit plus haut, la XXII[e] légion *primigenia* n'a jamais tenu garnison à Antibes. Il est inutile de faire remarquer que tous les auteurs de Provence avaient, je l'ai dit, accepté légèrement la détermination de Merula, Ortel et Bouche. E. B.

1. Je ne connais dans les environs de Vaugrenier aucun trophée ; j'ai seulement vu sur le chemin dont parle Arazi, un fût de colonne en marbre rose ; l'abbé Tisserand dit aussi qu'il y avait un trophée à Vaugrenier et qu'il y fut élevé à la suite des combats d'Othon et de Vitellius, c'est-à-dire en 69 de notre ère. L'affirmation de ces deux auteurs me paraît tout à fait gratuite. E. B.

2. Lib. II, de bello civili.

3. Il est probable qu'Arazi veut parler de l'inscription qu'il suppose avoir surmonté son monument de Vaugrenier. E. B.

trente mille cheuaux et dix huit mille fantassins, composant trois légions, auec lesquelles ils passèrent dans la riuière de Gennes et dans toute la coste maritime jusqu'à Fréjus, où elles s'arrestèrent. Leur passage causa à la ville d'Antibe de grandes émotions et des mouuements estranges qui animèrent les partys ; et l'on voit assez que tant d'expéditions militaires leur font une gloire particulière.

Le triumvirat causa cinq ou six ans après des grands désordres ; et les confusions des guerres civiles ayant augmenté, la ville d'Antibe ne fut pas exempte de prendre party là dessus, par les relations qu'elle avoit avec Rome. Mais enfin Lepidus ayant été vaincu en Sicile et Marc-Antoine dans la Grèce à la fameuse bataille d'Actium, auec sa chère Cléopatre, la ville d'Antibe ne songea plus qu'à des réjouissances publiques pour les victoires d'Auguste, elle qui n'estoit pas adjoutée à la seruitude des autres villes dont cet empereur fit ses trophées.

§ I

DES TROPHÉES D'AUGUSTE

Le temps présent nous inuite agréablement à dire quelque chose des trophées d'Auguste, comme par une disgression de saison. Auguste mit fin à toutes les guerres ciuiles et les victoires qu'il remporta dans tous les endroits de la terre le firent appeler César. Il reuint à Rome, où il fust reçu auec un très grand honneur par le Sénat et par le peuple ; il fust créé dictateur perpétuel et proclamé père de la patrie, on lui donna la puissance tribunitienne pour toute sa vie ; on changea la dénomination du mois auquel il estoit né, de *Sextilis* il fust dit *Augustus*, et enfin on mit en délibération de l'appeler *Romulus*, car il venoit de fonder l'empire ; le nom d'Auguste fust pourtant estimé plus vénérable, pour luy faire auoir, pendant sa vie, un nom qui n'estoit consacré qu'à leurs diuinitéz.

Cottius estoit un roy de ce temps là, qui habitoit vers les

hautes montagnes des Alpes, les plus proches de la Prouence, où sont maintenant le mont Génêure et le mont Cenis, et auoit estably sa demeure royale dans la ville de Suze. Il auoit estendu sa domination dans toutes les vallées que l'on appeloit de son nom Cotties ou Cottiennes et qui sont aujourd'hui les vallées de Pragelay et de l'Inferne[1], et les autres qui séparent le Piedmont de la France. Cottius n'auoit jamais voulu entrer dans l'alliance des Romains et il leur auoit refusé le passage lorsqu'il venoyent dans les Gaules, se confiant aux forces naturelles des aduenües de sa région. Les victoires d'Auguste le réduisirent à rechercher volontairement sa bienueillance et soubmestre ses Estats à sa domination. Cottius fit beaucoup de démonstrations et d'auances là dessus ; et Auguste, faisant le dénombrement des peuples qu'il auoit subjugués, ne voulust pas y comprendre les douze villes Cottiennes, comme pour un honneur à leur prince, ni aussy les municippes, entre lesquels estoit la ville d'Antibe, comme pour une marque de sa noble liberté.

NON SVNT ADIECTAE
CIVITATES XII QVAE NON FVERVNT
HOSTILES
ITEM ATTRIBVTAE MVNICIPIIS
LEGE POMPEIA[2]

Le mémorable dénombrement qui mentionne quarante-quatre peuples vaincus[3] est communément appelé les Trophées d'Auguste. Les escriuains sont partagés sur l'endroit où ils furent dressés : les uns sont pour l'arc triomphal de Suze, qui estoit la demeure de Cottius, comme nous auons dit, et les autres donnent cet aduantage au lieu dit la Turbie, près la ville de Nice, où l'on voit encore une grande tour auec un reste d'inscription[4]. L'historien de Prouence et

1. Les vallées de Pragellas et de l'Infernet. E. B.

2. Contrairement à l'opinion émise par Arazi et soutenue par beaucoup d'autres auteurs, cette dernière phrase ne fait pas partie de l'inscription de la Turbie ; elle appartient au texte de Pline. E. B.

3. Voy. Pline, Hist. nat. liv. 3, n. 24, avec les notes du P. Jean Harduin, jésuite.

4. Personne ne met en doute aujourd'hui que les trophées d'Auguste étaient à la Turbie, surtout depuis que M. Cerquand, en exhumant certaines partie de l'ancienne inscription, a démontré la certitude absolue de cette détermination.

celluy de Nice [1] rapportent les noms de ces escriuains, qu'il n'est pas nécessaire de discuter icy. Il me suffit de dire, dans le temps présent, que Victor Amédée II, duc de Sauoye, successeur aux terres de Cottius, reconnoissant mal, par une injuste ligue, l'alliance qu'il auoit l'hônneur d'auoir auec Louis XIV, a obligé Sa Majesté très chrestienne de luy prendre Suze à la fin de la campagne du Piedmont de l'an 1690, et la Turbie au commencement de l'année 1691, par la prise de Nice et de son comté ; et que tout cella et ces vallées vaincues par la force des armes, adjoutent à la gloire du roy des trophées nouueaux qui font cesser cette contention, comme la gloire de Sa Majesté obscurcit la gloire d'Auguste [2].

1. Bouche, t. I, p. 99 et 925. — Joffred, p. 39, n. 4.
2. Il est difficile d'être plus platement courtisan. E. B.

CHAPITRE VI

Autres faits de guerre de la ville d'Antibe

Nous auons obserué, sur la noblesse de la ville d'Antibe, le combat des troupes d'Othon et celle de Vitellius, l'an 70 de la natiuité de J. C. ; mais comme nous n'auons pas prétendu d'en donner une plus grande connoissance que celle de justifier le titre de municippe donné à Antibe, il est bien juste que nous y donnions plus de jour et que nous rapportions la description du combat, suyuant les paroles de Tacite, estant de facile présomption que la ville d'Antibe y eust beaucoup de ses habitants dans le party qu'elle tenoit pour Vitellius. Voici doncques les mesmes paroles de Tacite, suyuant l'expression du traducteur, qui donnent la vraye connoissance des affaires de ce temps là.

« La fortune sembloit flatter dabord les desseins d'Othon : il tenoit par moyen de son armée nauale la plus grande partie de l'Italie jusques aux Alpes-Maritimes, qu'elle auoit ordre d'attaquer pour entrer dans la Gaule Narbonnoise ; Mais Emilius Placensis, l'un des chefs, fust arresté par une sédition ; Antonius Nouellus estoit sans autorité et Suedius Clemens donnoit trop de licence aux soldats, comme s'il n'eust esté question que de combat. Ils traversèrent l'Italie comme un pays ennemy, pillant, brûlant, saccageant, avec d'autant plus de désordres, qu'ils trouuoyent les maisons pleines, parce qu'on n'auoit rien destourné ; et leurs hostes venoyent au deuant d'eux auec leurs femmes et leurs enfants, esprouuant les maux de la guerre sur une vaine confiance de la paix. Les Alpes-Maritimes estoyent alors gouuernées par Marius Maturus, qui ayant assemblé la jeunesse de ces montagnes, tacha de deffendre l'entrée de la Gaule Narbonnoise ; mais les barbares leués à la haste, sans chefs et sans discipline n'estant piqués ny d'honneur, ny de honte,

lachèrent le pied à la première attaque. Cependant le soldat victorieux, animé par ce succès et ne voyant rien à gagner auec de pauures gens, qu'il ne pouuoit atteindre à cause de leur vitesse et de la connoissance qu'ils auoyent de leur pays, alla descharger sa colère sur Vintimille, qu'il subjugua entièrement. La constance d'une femme rendit l'action plus odieuse, car estant tourmentée pour sçauoir où elle auoit caché son filz, soubz l'espérance qu'on y trouueroit aussi son argent, elle cria montrant son ventre : « C'est là dedans qu'il est caché » et persista dans cette résolution jusqu'à la mort. D'autre costé Fabius Valens ayant appris que la Gaule Narbonnoise, qui tenoit le party de Vittellius, estoit menacée de l'armée nauale d'Othon et voyant les députés des colonies très effrayés qui luy venoyent demander secours, il leur enuoya le régiment de caualerie de Trèues soubz le commandement de Julius Classicus auec quatre compagnies et deux cohortes, dont on laissa une partie dans Fréjus pour la garde de la coste. Classicus doncques marcha contre l'ennemy auec douze compagnies de caualerie et l'élite des gens de pied, sans compter une cohorte de gens du pays qui seruoit de temps en temps à la garde et cinq cents Hongrois[1], qui n'estoyent pas encore sous les drapeaux. Ceux d'Othon ne refusèrent point la bataille et mirent une forte partie de la légion de la marine auec les habitans du pays sur les collines proches de la mer, et les cohortes prétoriennes dans la plaine qui s'estendoit de là jusqu'au riuage : les vaisseaux eurent l'ordre de raser la coste et de tourner la proüe contre l'ennemy; ceux de Vitellius, qui n'estoyent points si forts en infanterie, mirent les habitans des pays sur les hauteurs les plus proches et le reste de leur infanterie demeura serré derrière leur caualerie, où consistoit toute leur force; mais celle de Trèues alla donner inconsidérément sur les cohortes prétoriennes, qui la receurent de front et feurent attaquées en mesme temps par flanc par ceux du pays, qui estoyent excélents frondeurs

1. C'est-à-dire Pannoniens; car du temps de Tacite, et longtemps encore après lui, le pays que nous appelons *Hongrie* n'avait pas d'autre nom que celui de *Pannonie*. S.

et, entre meslés parmy nos soldats, se portoyent aussi brauement qu'eux dans la victoire; d'ailleurs la flotte tiroit en queue sur les Vitelliens, qui enfermés de tous les costés eussent été taillés en pièces sans la nuit qui suruint, qui arresta la poursuite : ils ne perdirent pas pourtant courage; mais aydés d'un nouueau renfort, attaquèrent à l'improuïste l'ennemy, qui s'estoit relaché depuis sa victoire et après auoir tué les gardes et les sentinelles, forcèrent le camp et mirent l'espouuante jusque dans la flotte. Toutesfois, la première frayeur estant dissipée, il se rallia sur une colline où il descendit d'abord, puis repoussa les autres auec grand carnage, si bien que les chefs des deux cohortes de Tongres furent percés à coups de traits après auoir soutenu longtemps le combat; mais ceux qui s'emportèrent trop dans leur poursuite furent inuestis par les Vitelliens et taillés en pièces, tellement que la victoire cousta quelque chose aux vainqueurs. Après cet exploit, comme s'il fussent tombés d'accord de part et d'autre de ne se faire aucun mal, ceux de Vitellius retournèrent à Antibes, ville municippe de la Gaule Narbonnoise, et ceux d'Othon vers Albengue, du territoire de Gennes, qui est plus auant au dedans du pays[1]. »

Cette partie de la Ligurie a veu, dans le siècle passé, les premiers jours de septembre 1638, le mémorable combat naual de quinze galères françoises commandées par le marquis de Pont-Courlay, contre autant de galères espagnoles, à quelques milles de Gennes. L'ordre estoit d'aborder après le canon tiré et de courrir, au plus grand danger, sur la galère qui seroit aux prises auec la sienne[2], il fust exécuté auec vigueur et la victoire auec le champ de bataille resta à la France, en moins de trois heures. La perte de trois de ses galères fut aduantageusement réparée par la prise de six de celles d'Espagne, entre lesquelles furent : la *Patrona reale*, la *Capitana* et la *Poltrone* de Sicile.

S'il y auoit eu autant de bonne conduite du général qu'il

1. Quoique peu littérale, cette traduction, qui est probablement due à l'auteur, n'altère pas sensiblement le texte, aussi ne lui ferai-je pas de querelle de mots. Voir au t. III des Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, l'article intitulé *Problème de géographie historique* par M. A.-L. Sardou. E B.

2. M. de Ruffy, en l'hist. de Mars. t. II. p. 357 a décrit ce combat naual.

y eust de bravoure françoise, l'Espagne les y perdoit toutes, et ce fust là le sujet de la disgrace du général, que le cardinal de Richelieu, son oncle, ne voulust plus employer au seruice.

Guillaume II de Montolieu, capitaine de la galère patronne de France, y fust tué et l'on vint l'enterrer à Antibe. Louis de Montolieu, son petit fils, à présent chef d'escadre des galères du roy, fait renaistre son nom, sa valeur et sa conduite et ne desgénère point de Jean Baptiste de Montolieu, son père, qui commanda cinq galères du roy en l'an 1642, ny de Guillaume I de Montolieu, un de ses ancestre, qui eust le commandement de l'armée nauale d'Ildefons II, auec laquelle il remporta une signalée victoire contre celle des Gennois l'an 1199. Cette illustre famille compte saint Cyprien, éuesque de Tolon au VIe siècle, pour un de ses glorieux ornements [1].

1. L'abbé Robert de Briançon, in verb. Montolieu.

Ruffy, dans son Hist. des Comtes de Prouence, pag. 89.

A la suite de cette note Arazi a fixé avec une épingle une feuille volante sur laquelle se trouve l'inscription funéraire de Guillaume de Montolieu : mais comme sa leçon est un peu fautive et que j'ai pu, grâce au colonel Gazan qui le possède, vérifier l'original, c'est ma lecture que je transcris ici. E. B.

D O M
NOB^US^ DD GVILLELMVS DE MONTOLIVO MILES
REGIARVM TRIREMIVM DVX
EX STIRPE DIVI CYPRIANI TOLONENSIS EPISCOPI
PLVRIMIS AB HINC SÆCVLIS
SANCTITATE ILLVSTRATA
HIC IACET
QVI PRÆTORIÆ TRIREMIS PRÆFECTVS
IN PERCELEBRI NAVALI PRÆLIO XV TRIREMIB^VS^
HISPANIS · INSPECTANTE GENVA COMMISSO
MORI FORTITER MALVIT
QVAM SE CAPTAM PRÆTORIĀ HISPANĀ AMITTERE
MEMOR QVID REGI
QVID PATRIÆ QVID GLORIÆ DEBERET
MORVM INTEGRITATE
INGENII SAGACITATE ANIMI GENEROSITATE CLARVS
NVMQVAM CLARIOR QVAM CVM OCCIDIT
DIE PRIMA MENSIS SEPTEMBRIS ANNO DOMINI 1638
CAROLO DE MONTOLIVO
MILITIS ORDINIS S^TI^ IOANNIS HIEROS^MI^
IN AVVM PIETAS HOC MARMOR POSVIT
DIE 8^A^ MENSIS IVLII ANNO REPARATÆ SALVTIS 1705

La ville d'Antibe eust pour volontaire, dans ce combat de 1638, sur l'une des galères de France, le cheualier Claude d'Arazi, qui depuis a esté honoré à Malthe, pour ses seruices distingués, du glorieux tittre de cheualier de grâce et qui, par ses loüables qualités, auoit desjà obtenu de Venise la charge de sergent major de bataille aux armées de Candie. Il est mort glorieusement dans le seruice de la religion; mais je ne dois pas faire l'éloge du neueu germain de mon aïeul, il suffit de rapporter ce qu'en a dit J. du Cros, Hist. des voyages des Marquis de Ville et du siège de Candie :

« Le 16 mars 1668 deuant le jour, le cheualier Claude d'Arazi, sergent major de bataille, mourut de ses blessures et fut extrèmement regretté; c'estoit un honeste homme, brave, hardy et très entendu au mestier de la guerre.

CHAPITRE VII

De la prise de la ville d'Antibe par les Wisigoths et les Ostrogoths

Les Goths furent une peuplade ancienne d'Asie que les Grecs nommoyent *Gotes* ; ils sortirent de leur pays natal, pour aller busquer fortune[1] comme dit un historien de France[2]. Il s'estendirent premièrement le long du Danube, au pays près de Constantinople ; ils s'habituèrent ensuite dans la Bosnie, la Thrace et la Bulgarie, et ils occupèrent enfin les bords de la mer Baltique : ils tentèrent diverses fois d'entrer dans les terres de l'empire, et ils commencèrent de s'y faire connoistre du temps de l'empereur Decius, c'est à dire enuiron vers l'an 251 de la natiuité de J. C.

Athalaric estoit leur roy dans la Macédoine et dans la Thrace, d'où ils furent appelés en Italie soubz le commandement d'Alaric ; ils pillèrent soubs lui la ville de Rome, et Honorius les enuoya depuis en Gaule Narbonnoise, qui de leur nom fut nommée Gothie par les Gaulois et à présent Languedoc, du mot celtique corrompu : Lanth-goths, c'est à dire terre des Goths[3].

Du temps qu'ils estoyent dans la Thrace, Théodore le Grand les vainquist, et ils se firent baptiser par complaisance, ayant eu les teintures de la foy orthodoxe depuis Constantin le Grand. On dit mesme là dessus qu'un de leurs euesques assista au concile de Nicée[4] ; mais enfin toute cette

1. Vieux mot français qui signifie chercher : on le retrouve avec la même signification dans l'Espagnol *buscar*, d'où on le fait généralement descendre E. B.

2. Jean de Serres, en la vie de Clouis.

3. Languedoc signifie pays où l'on parlait la langue d'oc, c'est-à-dire où l'on avait adopté le mot *hoc* pour signifier *oui*, au lieu que dans le restant des Gaules c'était la langue d'oïl qui florissait (*oïl* signifiait *oui*). La langue d'*oc* était la langue des troubadours, la langue d'*oïl* était celle des trouvères, et la langue de *si* (*si* veut dire *oui*), la langue italienne : l'étymologie fantaisiste d'Arazi n'est donc pas acceptable. E. B.

4. Le fait est très certain, il se nommait Théophile et signa *Theophilus Gothiae Metropol.* E. B.

race fust peruertie par *Wilphitos*, autre de leurs éuesques, qui fit reprendre l'arianisme à tous les Goths [1]. Il en auoit passé, depuis Théodore, une grande partie en Espagne et dans l'Italie ; et il vint de là que l'on appeloit Wisigoths, ou Goths occidentaux, ceux qui habitoyent l'Aquitaine, le Languedoc et l'Espagne, et Ostrogoths ceux qui habitoyent l'Italie, c'est à dire Goths orientaux.

Alaric premier et Ataulphe, son beau frère, commencèrent ce royaume des Wisigoths enuiron vers l'an 410, et leur domination dura jusques à Alaric II, tué en bataille rangée par Clouis roy de France, l'an 506 : occurence fort remarquable dit un historien [2], qui assigne cette mort à l'an 509, qu'un prince tue l'autre l'espée au poing en l'ardeur du combat.

Pendant ce règne de rigueur, enuiron l'an 473, la ville d'Antibe fust entièrement saccagée par cette sorte de Goths, tous ariens de profession et ennemis jurés du Christianisme; leur cruanté n'espargnoit personne. Euric, leur roy, fit mourir Valérius, éuesque d'Antibe, comme nous dirons [3], et toutes les villes de la coste maritime estoyent désertées, pour cause des méchancetés de cette nation soubz la tyrannie de laquelle toute la Prouence fust désolée.

Il y eust encore une cause de malheur, il suruint cette guerre de Clouis et d'Alaric [4] dont je viens de parler, et le sujet fust celluyci : Clouis ne pouuoit souffrir la puissance d'Alaric, qui tenoit alors l'Aquitaine, le Languedoc et la Prouence, soubz prétexte qu'il receuoit les séditieux et les criminels qui sortoyent de France. Théodoric, roy des Ostrogoths, beaupère de l'un et beaufrère de l'autre, fit tout son possible pour les accorder et préuenir tous les désordres, et il escriuit pour cela à Clouis la lettre que l'on peut voir dans Cassiodore [5];

1. Probablement Ulfilas, évèque de Gothie, qui mourut en 381. E. B.

2. Jean de Serres en la vie de Clouis.

3. Arazi fait allusion à son histoire religieuse d'Antibes, volumineux manuscrit que possède aussi le Génie à Antibes. L'abbé Tisserand et tous les auteurs qui ont parlé d'Antibes et de son histoire religieuse, ont puisé à pleines mains dans ce manuscrit. Valérius mourut martyr en 473; le *Gallia Christiana* ne dit que quelques mots à son sujet : (Valerius martyrium passus fertur ab Enrico rege Gothorum, ariano, anno 473, ex veteribus mss.). E. B.

4. Alaric II, successeur d'Euric, qui régna de 484 à 507. E. B.

5. Lib. 3 epist. 1.

mais enfin tout cela n'ayant pas réüssy, j'obserue seulement pour mon dessein que les François ayant occupé, après cette bataille de Clouis, le Languedoc et la Prouence, qu'Amalric, jeune prince, fils d'Alaric, âgé de 5 ou 6 ans, n'estoit pas capable de conseruer ny de reprendre, ce mesme Théodoric son ayeul, dont nous venons de parler, sortit de l'Italie auec une puissante armée de 80,000 combattants rammassés dans l'Italie, la Sicile, la Dalmatie et l'Esclauonie, soubz le commandement du général Ibba, et auec cette armée nombreuse il entra dans le Languedoc et la Prouence par le Pied-mont. Ce fust alors, enuiron l'an 511 de J. C.[1], qu'elle prit Grasse et Antibe et que dans la suite toute la Prouence lui obéït.

La résistance que fit la ville d'Antibe pour se deffendre ne fit qu'augmenter les cruautés de l'ennemy, ces ariens qui auoyent ruiné la plus part du Lionnois et de la Gaule Narbonnoise première et qui en particulier auoyent désolé Antibe mesme.

La ville perdit en cette occasion tous ses beaux titres et la plus part des nobles monuments de la magnificence romaine. Ces impies estoyent animés d'une haine implacable à cause de la grande victoire de Clouis, que les orthodoxes appeloyent le vénérateur de l'Église et le bien heureux en mérite. C'est pour cela que la fausse religion de ces hérétiques leur fesoit tout entreprendre contre une ville catholique où ils estoyent les plus forts.

1. Jean de Serres en la vie de Clouis — Du Verdier en son abrégé, tome I, pag. 39.

CHAPITRE VIII

Des incursions des Lombards et des Saxons sur le territoire d'Antibe

Théodoric, qui vouloit garder le Languedoc et la Prouence jusques à l'âge compétent d'Amalric, son petit fils, fust contraint néant-moins de se retirer en Italie, apréhendant que l'empereur Anastase n'y fit des changements en sa faueur par des intelligences secrètes qu'il y auoit. Les François n'eurent pas beaucoup de peine, en son absence, de réparer les pertes qu'ils auoyent faites ; mais enfin le malheur de la ville d'Antibe lui dura : elle fust exposée en 578 aux incursions violentes des Lombards, qui estoyent de cette secte arienne comme les Goths, encore plus cruels et plus impies que nuls autres entre les nations barbares et infidelles.

Ils vinrent du septentrion en Italie pour y secourir Narsès, lieutenant général de l'empereur Justinien, lors des guerres qu'il auoit auec les Ostrogoths, et voici comment : Ce général y estant deuenu malcontent de Justinien et de l'Impératrice, se fortifia contre luy dans Naples, et appela Alboinus, son grand amy, qui estoit roy des Lombards dans une région vers le Danube appelée Pannonie, pour l'engager de quitter ce séjour pour un meilleur : celluyci accepta le party et dressa une puissante armée ; il appela de son costé les Saxons, qui estoyent des anciens peuples barbares de la Westphalie ; ils entrèrent tous à main armée du costé des contrées de Venise, saccageant partout, et ils s'auancèrent jusques à Gennes et dans les contrées deça la riuière du Pô, où Alboinus establit son royaume, qui succéda à celluy des Ostrogoths, et du nom de ces Lombards toute cette région fust nommée, comme elle l'est encore aujourd'hui, Lombardie.

Dans cet establissement, cette nouuelle race de gens fit des incursions jusques vers Antibe, dont elle brûla le terroir

et les maysons, et donna une si grande terreur jusques aux Alpes Cottiennes, que Ennius Numinulus, que l'histoire nomme grand capitaine, estant gouuerneur de Prouence pour le roy Genthron, fust obligé d'aller à eux vers le Rhosne, pour leur en empescher le passage et leur faire réparer une partie des dommages qu'ils auoyent faits dans la Prouence, en menaçant de leur tuer leurs femmes et leurs enfants [1] s'ils ne se mettoyent en estat d'y satisfaire : ils n'eurent garde d'y manquer.

Il n'est pas nécessaire de suiure leur route, qui n'est pas de notre dessein; mais je dois obseruer deux choses qui marquent leur cruauté et leur furie et par ce moyen les violences dont ils furent capables sur les terres des Antibois. Ils détruisirent, pour la plus part, les antiquitéz de Cemenelum près Nice [2], suyuant la plus commune opinion, et ils voulurent tuer ce vénérable solitaire saint Hospice, qui fesoit pénitence depuis longtemps, enfermé et chargé de chaînes dans une tour, en la péninsule despendant de Nice, entre Villefranche et Monaco. L'historien de Nice en a descrit la vie [3] et je la trouue aussi, tirée de plusieurs escriuains, dans la chronologie de Lérins [4]. Il auoit prédit luy mesme cette venue des Lombards dans la contrée, et Dieu le garantit de leur fureur par un miracle : un soldat éleua le bras pour lui trancher la teste et ce bras sécha en l'air, et le glaive lui tomba de la main. Le saint hermitte obtint de Dieu la guérison de cet impie, et le soldat furieux deuint alors un confesseur zélé de la foy du Rédempteur des hommes.

Le fort, dit de Saint-Hospice du nom de cet illustre pénitent, a esté pris cette présente année 1691 dans la conqueste de Nice, et sa sujétion au roy va lui estre infiniment plus aduantageuse, que ne fust dommageable à sa contrée l'inuasion des Lombards, dont le royaume fust enfin aboli en Italie l'an 774 sous Didier, leur dernier roy, que Charlemagne destrona.

1. Grégoire de Tours, lib. 4, cap. 43.
2. Joffred, cap. 13.
3. Joffred, part. I, page 10.
4. Barralis, Chron. sanctor. et alior. viror illustr. ac abb. sacr. insul. Lerin. part. I, p. 129.

CHAPITRE IX

Des rauages des Sarrazins et des Maures dans la ville d'Antibe

Il est facile de conjecturer que la ville d'Antibe ne fust guère au repos durant ces derniers siècles par tant d'entreprises qu'elle fust obligée de soutenir ; c'est pour cela que tant d'affaiblissements la firent succomber à ses ennemys et que les noueaux rauages dont nous allons parler lui furent très préjudiciables.

Certains anciens peuples originaires d'Arabie, qu'on nommoit aux premiers temps Agaréniens et Ismaëlites, parce qu'ils descendoyent d'Agar et d'Ismaël[1], furent appelés plus tard Sarrazins d'un mot arabe qui signifie coureurs, larrons. Ils parurent dans le cinquiesme siècle et leur exercice ordinaire ne démentoit pas leur nom : ils ne fesoyent que courir et piller les terres de leurs voisins, exerçant une infinité de brigandages ; ils eurent des roys soubz lesquels ils coururent l'Afrique, l'Asie et l'Europe, où ils estoyent maîtres d'une partie de la Sicile.

Ils eurent encore le nom de Maures, pour les progrès qu'ils firent dans la Mauritanie, où ils establirent la religion de Mahomet. Cette prouince est voisine du destroit de Gibraltar; et enuiron l'an 710, ils embrassèrent une occasion fauorable qui se présenta pour enuahir l'Espagne. Witiza, roy de Wisigoths qui y commandoit, fust aueuglé par ses sujets ; ses enfants furent chassés du royaume, et Roderic le posséda par usurpation. Les princes fils de Witiza se retirèrent auprès de Julien gouuerneur de Tingis, ancien ami de Witiza et ennemy de Roderic, qui auoit débauché

1. Morery, in lib. Les Sarrazins.

une de ses filles sous pretexte de mariage et qui ne vouloit la tenir que pour sa concubine ; ils joignirent ainsi leurs ressentiments et s'adressèrent à Marza en Afrique, calife en chef soubuerain des Sarrazins [1]. Celluy-ci leur enuoya des troupes soubz le commandement de Tarif, qui se fortifia sur le mont Abila, depuis appelé Gibraltar [2], et par le secours de Moses gouuerneur d'Arménie [3], il entra en Espagne. Ils prirent les meilleures villes de Roderic, qui fust tué, et en deux ans tout le pays fust soubmis aux Maures, qui choisirent Courdoue pour capitale de leurs estats [4].

Les victorieux prétendirent que tout ce que les Wisigoths auoyent possedé leur appartenoit et que leur aduantage leur estoit un titre légitime ; pour cela ils entrèrent en Languedoc et en Prouence soubz la conduite de Zama [5]. Ils prirent toutes les principales villes du Languedoc et ruinèrent tout le pays. Ils en firent autant pour la Prouence ; mais Marseille fust alors un peu soulagée, par la reconnoissance qu'ils eurent pour la trahison de Mauronte, qui en estoit le gouuerneur et qui les auoit fauorisés pour la prise d'Auignon, qui estoit jointe à son gouuernement [6].

Ils attaquèrent la Prouence par mer et par terre, elle fust au pillage et à la mercy de ces barbares, qui exerçoyent partout des actes d'hostilité et d'inhumanité sans exemples et qui détruisirent plusieurs villes et villages, dont il ne reste que le nom dans les géographies. L'isle de Lérins fust saccagée ; le glorieux abbé saint Porcaire et cinq cents religieux

1. Probablement Moussa-ben-Nosseir, qui commandait en Afrique au nom des califes de Bagdad. E. B.

2. Thareq et non Tarif, était le nom du général à qui fut confiée l'expédition d'Espagne ; Abyla est la montagne de Ceuta et non celle de Gibraltar, qui se nommait Calpé. Partant d'Afrique, Thareq débarqua d'abord sur la petite ile d'Algésiras, qu'il nomma *Aldjezirah Alhadrah* (ile verte), d'où son nom actuel ; il se dirigea ensuite sur Calpé, qui lui parut une bonne position et s'y fortifia ; il la nomma *Djibal Afatha* (mont de l'entrée), mais ce nom fut bientôt changé pour celui de *Djibal Thareq* (mont de Thareq), qui est encore conservé de nos jours dans *Gibraltar*. E. B.

3. Moussa ? E. B.

4. Le Khalifat de Cordoue ne fut créé que bien plus tard, en 756. E. B.

5. Zama n'entra jamais qu'en Languedoc ; il y fut tué en 722 devant Toulouse, qu'il assiégeait, par Eudes duc d'Aquitaine. E. B.

6. C'est cinq ans après, en 730, que, grâce à la trahison de Mauronte, les Sarrazins entrèrent en Prouence. E. B.

y furent massacrée l'an 730[1], et la ville d'Antibe fust exposée à toutes les cruautés imaginables. Les Sarrazins s'y establirent dans ce temps-là, à cause de la situation de la ville et de l'importance de son port, jusques vers l'an 750, qu'ils en furent chassés. Je laisse à penser les extrémités où se trouuèrent les pauures anciens Antibois et combien grande fust l'obligation qu'ils eurent à Théobald de Grimaldy qui les déliura de leur tyrannie [2]. Aussy son expédition fust si glorieuse et si agréable à Charles Martel, son oncle, qui estoit duc de Brabant et d'Austrasie, duc et prince des François en Prouence, qu'il lui donna dans la suite Antibe et sa contrée en souueraineté, comme j'ai dit sur le chapitre de la noblesse de la ville d'Antibe [3].

Les choses ainsi restablies, les Antibois commencèrent à respirer un air plus doux soubz la dommination des Grimaldy, qui furent alors surnommés d'Antibe. Les Sarrazins vinrent de nouueau à la charge aux contrées d'Antibe ; mais ils furent repoussés enuiron l'an 963, et ils allèrent occuper une retraite aduantageuse dans la coste maritime de Prouence, en un fort dit *Fraxinet,* appelé par les Romains *Sinus Sambracitanus* ou *Gambracius* et depuis golphe de Saint-Tropez [4], éloigné d'Antibe d'une journée. Ils y firent mille voleries et sur mer et sur terre et y donnèrent refuge aux scélérats et aux impies. Adalbert, grand persécuteur de l'Église poursuiuy par le pape Léon VIII et par l'empereur Othon, s'y vint réfugier dans ce temps là, pour l'assurance de sa personne. Othon en fust irrité pour son intérest et il résolut d'y venir détruire ce reste de nation barbare. A son

1. Barralis part. 1, pag. 220.

2. Venasque dans sa Généalogie des princes de Monaco, pag. 65.

3. Charles-Martel mourut en 741 le 20 octobre et Arazi, dans son chapitre de la noblesse d'Antibes, a dit que Théobald de Grimaldy déliura la Prouence des Sarrazins en l'an 750. Il est vrai qu'Arazi fait passer le fait sous le règne de Pepin le Bref qui, comme on sait, ne monta sur le trône qu'en 752 ; mais il n'y a, chez notre historien, que des idées fort confuses en fait de dates. E. B.

4. Le fort de *Fraxinet,* aujourd'hui *Garde-Freinet,* se trouvait dans la montagne des Maures, à environ 12 kilomètres du golfe de Saint-Tropez, anciennement *Sinus Sambracitanus.* Par la manière dont la phrase est construite, on dirait qu'Arazi a confondu le fort avec le golfe. S.

retour d'Italie, il en escriuit mesme de Capoüe à ces deux généraux Hermann et Théodoric, au mois de janvier 968, mais il n'eust pas cet aduantage. La gloire de cette destruction fust réseruée à Giballin de Grimaldi d'Antibe, fils des Grimaldy seigneurs d'Antibe, premier général d'armée de cet empereur Othon, qualifié du beau tittre de héros infatigable à chasser les Sarrazins de Prouence, d'homme de grand cœur et d'excélente magnificence, petit fils de Théobald de Grimaldy [1]. Il se porta généreusement à les combattre et, par sa propre vertu, remporta sur eux une victoire complète l'an 980. C'est pour cela que Guillaume Ier, pour lors comte de Prouence, donna à Giballin de Grimaldy, pour une marque de reconnoissance le golphe de St-Tropez auec son destroit, sauf les droits de l'éuesque de Fréjus, et ce golphe ne fust plus appelé dans la suite des noms que j'ai obserués de *Sinus Sambracitanus* ou *Sinus Gambracius* ny *riuus sancti Tropeti*, mais *golphe de Grimault*, pour faire honneur à cette victoire ; il y reste une tour ditte aussy tour de Grimault, pour le juste trophée de sa valeur. Les curieux voudront bien agréer que je renouuelle la gloire de la ville d'Antibe et que je rapporte icy la charte de cette donnation, elle est dans les archiues de l'éuesché de Fréjus [2] :

1. Voici ce que dit Honoré Bouche touchant ce prétendu petit-fils d'un Théobald de Grimaldy et que maître Arazi qualifie de premier général d'armée de l'empereur Othon : « Un « certain Giballinus de Grimaldis, frère de Guido et fils de Grimaldus, premier prince ou « seigneur souverain de Mourguez (Monaco), reçut de Guillaume Ir l'an 980, etc. » On le voit, c'est toujours la généalogie fabriquée par Venasque. Giballin était tout simplement un Grimaldi de Gênes, qui vint mettre au service du comte Guillaume un certain nombre de galères de son pays, comme le firent dans la suite d'autres membres de la même famille, entre autres Rainier Grimaldi, envoyé par la république au roi de France Philippe le Bel, et qui avec ses galères détruisit la flotte flamande à Zierícksée, en 1304. S.

2. Cette charte est également publiée par Bouche, Hist. de Prov. t. II, p. 42, qui dit aussi qu'elle se trouve aux archives de l'évêché de Fréjus, et dans le recueil dit l'Authentique rouge ou le Peloux. J'ai suivi la leçon de Bouche qui est beaucoup plus correcte que celle d'Arazi. E. B.

§ I

In nomine Domini Amen. Ad res magnanimiter gerendas remunerationibus accenduntur homines, sed tunc præcipue viris spectabilibus gloria retributionis ad easdem stimulos adiungit, cum ea sibi obueniant loca, in quibus vires· corporis et animi tentatæ excellentia[1] *de inimicis trophœa reportauerunt. Cum itaque* GIBALLINUS *de* GRIMALDIS, *vir magni cordis, et egregiæ magnificentiæ nostris in omnibus contra* AGARENOS *et* MAVROS *siue* SARRACENOS *assistens aggressionibus, inuasionibus, fugationibus et periculis sinum maris* GAMBRACIUM, *qui communiter riuus* STI TORPETIS *appellatur, propria virtute, ab eisdem Agarenis et Mauris siue Sarracenis abstulerit, eiusque tale facinus peculiari Principis magnificentia*[2] *recognosci debuerit. Nos* GVILLELMVS *comes,* BOSONIS *et* FOLCOARÆ *filius, in Arelate ciuitate consistentes et iisdem attendentes, consentientibus* ADALAIXIA *conjuge nostra et* GVILLELMO *filio nostro,* ANNONE *archiepiscopo,* RAYNOARDO *judice,* RIQVELINO, HILDOARDO, PONTIO DE ALAVZONE. FVLCONE, WIDONE, INGELRADO *et aliis nobilibus, præfato Gibałlino de Grimaldis, præfatum sinum maris Gambracium, qui communiter riuus Sti Torpetis appellatur, cum toto tractu et circuitu damus, donamus, et ad possidendum integrum et defendendum contra Agarenos et Mauros siue Sarracenos tradimus, soli ecclesiæ Foroiuliensi seu eius episcopo saluis dimissis iuribus episcopalibus. Si qui autem dicto Giballino de Grimaldis potenti viro in hac donatione contradixerit, indignationis nostræ pænam incurrat, et insuper cum Core, Dathan et Abiron in profundum absorbeatur. Anno igitur incarnationis Dominicæ* DCCCCLXXX, *indict.* X *mense septembri; regnante* CONRADO *rege Alamannorum seu Prouinciarum,*

1. M. Abel Rendu (*Menton* et *Monaco*, p. 322) a lu *tentatæ excellentiæ*. S.
2. *Munificentia* (Abel Rendu). Cette leçon me paraît préférable. S.

Ego comes Guillelmus, hanc notitiam donationis scribi et manu mea roborari curaui — Adalaixia comitissa firmauit — Guillelmus comes firmauit — Anno archiepiscopus firm. — Rainoardus firm. — Riquelinus firm. — Hildoardus firm. — Pontius de Alauzo firm. — Fulco firm. Wido firm. — Ingelradus firm. et alii firmauerunt. — Bonifacius scripsit et firmauit [1].

1. « Cette charte, dit Papon (*Histoire de Provence*) est visiblement supposée : 1° parce qu'on n'en trouve point l'original ; 2° parce qu'on y fait prendre au comte Guillaume la qualité de fils de Bozon et de Folcoare, au lieu qu'il était fils du comte Bozon II et de Constance, comme on le voit par toutes les chartes authentiques ; 3° parce que l'indiction X ne convient pas à l'année 980, qui est celle où cet acte fut passé : il faut l'indiction VIII : 4° parce qu'on y parle d'Annon comme étant archevêque d'Arles et cependant ce prélat n'occupa le siège de cette église qu'au mois de juin 981 ; 5° enfin, ce qui prouve que cette pièce est moderne, c'est qu'on y met l'article *de* avant *Grimaldi*, car cette façon de parler n'était point connue au dixième siècle. » — Ces trois dernières raisons sont les moins bonnes : l'erreur d'indiction est très-rare, mais elle se rencontre quelquefois ; Annon fut archevêque d'Arles en 979 (Voir le *Dictionnaire historique de la France* par Ludovic Lalanne) ; voici d'ailleurs les termes exacts du *Gallia Christiana* : Ascendisse sedem pontificiam ante mensem junium anni 981 non legitur ; *fortasse quia nondum erat consecratus*. D'après Gams, *Series episcop.* Annon aurait été élu en 979. Quant à la préposition latine *de*, on la trouve fréquemment employée devant un nom propre de lieu bien avant le dixième siècle ; d'où un emploi analogue devant un nom de terre devenu nom patronymique. D'ailleurs, si le texte dont il s'agit n'est qu'une copie de la charte originale, cette préposition *de* a pu être intercalée par le scribe, obéissant en cela à un usage déjà vieux de son temps et qu'il était tenu d'observer. S.

CHAPITRE X

De la prise réitérée d'Antibe par l'empereur Charles V

Nous sommes icy arriués à des affaires presque pareilles aux affaires du temps présent. Les ennemys du roy auoyent projetté entre eux un partage de ses plus belles prouinces du royaume et Dieu a confondu leurs desseins injustes ; le temps dont nous allons parler a quelque chose de semblable.

Le roy François Ir n'estoit pas satisfait de Charles d'Autriche, roy d'Espagne, depuis que celluyci auoit fait tomber en sa faueur l'élection pour la couronne impériale, pour laquelle chacun des deux roys auoit des prétentions par le décès de Maximilien d'Autriche arriué l'an 1519. Les deux princes dressèrent chacun des armées : François Ir enuoya les siennes vers la Nauarre et les Flandres, et Charles V les siennes en Champagne et en Picardie. Le pape Léon X se déclara contre la France ; Henry VIII, roy d'Angleterre, Philibert de Chaslons Prince d'Orange, et Charles duc de Bourbon, conestable de France, en firent de mesme, et il seroit trop long icy de dire les diuers mouuements qu'ils eurent dans cette ligue. Il suffit d'obseruer, que Charles duc de Bourbon estoit mécontent, pour le refus qu'il auoit receu du mariage qu'il prétendoit auec Rénée de France, fille de Louys XII et sœur de la reyne Claude, femme de François Ir.

L'empereur se seruit de l'occasion et lui promit de restablir l'ancien royaume d'Arles et de Prouence, et de l'en inuestir et l'en faire roy; et tous ces confédérés se firent d'autres promesses et des conuentions de se partager entre eux tout le royaume, selon les diuers accommodements des Prouinces à leur bien séance [1], comme ils se l'estoyent vainement imaginez ; et pour cela, ils auoyent résolu de venir

1. Bouche, Chorog. part. II, p. 539.

mettre le siège deuant Marseille, pour y auoir une retraite commode aux affaires de l'empereur pour le passage d'Espagne en Italie.

Le roy enuoya de grandes troupes de caualerie et d'infanterie en Prouence soubz le commandement du Mareschal de la Palisse, et son armée nauale soubz cellui de l'admiral de Lafayette : cellecy fust composée de 12 vaisseaux[1], 10 galères, six galiotes, 4 caraques et un gallion; et André Doria, Génois qui seruoit alors en France, estoit un des officiers généraux[2].

On apprit cependant que Charles de Bourbon estoit party du Milanez auec deux mille cheuaux et vingt cinq mille combattants, qui venoyent partie par terre et partie par mer sur 18 galères d'Espagne et quelques autres batiments de mer, et qu'enfin cette armée nauale estoit arriuée à Monaco. Celle de France fit le plus de dilligeance qu'elle peust et partit des isles de Marseille le 30 juin 1534 : elle prit dans sa route ce Philibert de Chaslons prince d'Orange, qui venoit sur un brigantin à Monaco joindre Charles de Bourbon. Cependant celluyci arriua à Nice et n'attendoit que l'occasion fauorable pour entrer en Prouence ; on voulut inutilement lui en empescher l'entrée. Le lieutenant du gouuerneur du pays recula de la riuière du Var, et ne peust empescher que l'ennemy ne tascha de faire débarquer en delà de son embouchure les troupes embarquées sur les galères d'Espagne et 18 canons, qu'elles auoyent apporté pour cette guerre. Mais l'armée nauale de France eut plus de bonheur en cette occasion, dix sept galères espagnoles abordèrent la plage entre Nice et la riuière du Var, le 7 juillet 1534, pour y faire la descente des troupes et de l'artillerie, comme nous avons dit, et les dix

1. Bouche, Chorog.. t. II. p. 544.

2. Les autres officiers étaient le Baron des Baux, Préjean, grand prieur de Saint-Gilles, et Frère Bernardin des Baux, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Dans une note perdue, Arazi fournit le renseignement suivant, évidemment destiné à prendre place en ce chapitre. E. B. : — *Nota*, André Doria receut l'ordre de Saint-Michel au mois d'août 1527 (Justinian : lib. 6, p. 279, 285, litt. D.) : Dal mese di agosto 1527 il re di Francia mandò il collare ossia l'ordine di San Michele all'amirante Andrea Doria, il quale riceuę questa dignità con gran solennità in la chiesa de San Matheo e fece un opulente ed onorato conuito a gran numero di gente.

galères de France qui estoyent restées à Antibe en estant parties en dilligence, les allèrent combattre auec tant de vigueur, qu'elles coulèrent bas trois des espagnoles et contraignirent les autres à reculer à Monaco et aux costes de Gennes, tout endommagées et en desordre [1].

Cette victoire ne garantit pas la ville d'Antibe ; car le 10 du mesme mois de juillet, les troupes de terre de l'empereur prirent les lieux de Saint-Laurent et de Villeneufue et dans les jours suyuants la ville d'Antibe, qui se deffendit vigoureusement et tua plus de 300 hommes à l'ennemy [2]. Celle de Grasse se rendit à composition [3] et à qui Charles de Bourbon fit faire hommage et préter serment de fidellité au nom de l'empereur, et il en fit de mesme aux villes principales de Prouence. La ville d'Antibe souffrit alors de grandes calamités par l'insolence de ces troupes victorieuses [4].

La prise de François Ier deuant Pauie augmenta la consternation générale du royaume ; et les affaires estant calmées dans les années suyuantes par le traité de Madrid, qui donna aussy la liberté au prince d'Orange, la ville d'Antibe ne fust pourtant guère en repos, quoique toujours bien disposée à soutenir les intérest de son roy.

L'empereur Charles V fit encore une rupture, il y eust une nouelle guerre en Prouence entre lui et François Ier l'an 1536.

L'empereur voulut diuertir [5] par ce moyen les grandes armées du roy qui estoyent dans la Sauoye et dans le Piedmont, apréhendant qu'elles n'entrassent dans le Milanez, qu'il possédoit alors ; il reprit l'enuie des prétentions sur la Prouence et le royaume d'Arles. Le conseil de guerre du roy François Ier fust d'aduis de faire des dégats au pays de

1. Bouche, t. 2, p. 544. — Ruffy, Hist. de Mars. t. 1, p. 305, n. 10.

2. Arazi se vante un peu ; car, au dire des historiens, Antibes n'offrit pas plus de résistance que les autres villes du littoral. Bouche dit à ce sujet : « Il prit vers le 10 juillet sans nulle difficulté ny grande résistance les lieux de Saint-Laurens, de Villeneufue et les villes d'Antibes et de Grasse. » La vigoureuse résistance d'Antibes me paraît en conséquence très problématique. E. B.

3. M. Ant. Sabelle, t. 3, lib. 20, p. 454. — Bouche, l. II, p. 544. — Ruffy, Hist. de Mars., t. I, n. 19.

4. Arazi veut rejeter tout le noir de l'action sur Grasse : mais on sait qu'Antibes préta serment de fidélité au connétable du Bourbon le même jour que Grasse et que, d'ailleurs, presque toutes les villes de Provence en firent autant. E. B.

5. Ce mot est pris ici dans le sens de détourner de leur but. E. B.

Prouence auant l'arriuée des troupes de l'empereur, pour leur obster tout moyen de subsister, et les ordres qui furent donnés là dessus furent éxécutés sans retardement. Ils estoyent portés par Claude de Sauoye, comte de Tende, le seigneur de Bonneval et Guillaume, comte de Fustemberg, auec leurs troupes. Les ordres estoyent de gaster les bledz sur pied, rompre les fours et les moulins, desquels l'ennemy pouuoit tirer commodité; bruler le fourages, défoncer les tonneaux de vin et jetter les bledz et les grains dans les puits pour en corrompre les eaux; sur quoi le peuple de Prouence gros et menu, dit un historien, apportoit aussy bellement affection, que chascun oublioit le regrest de son dommage particulier [1].

Cependant l'empereur fit entrer en Prouence une armée de soixante mille hommes venant du Pied-mont, soubz le commandement du marquis de Saluces, qualifié par quelques uns de traitre pour auoir abandonné le party du roy, auec lequel il fust prisonier à Pauie et dont il auoit receu mille bons faits honorables; et d'autre part aussy il fit venir son armée nauale composée de 21 galères et plusieurs nauires qui portoient 300 Italiens commandés par cet André Doria, qui auoit pareillement quitté le seruice du roy pour un dépit.

Les dégats extraordinaires des troupes du roy et les autres de celles de l'empereur, augmentées du secours des troupes du duc de Sauoye Charles III, causèrent des désolations estranges au pays. La ville d'Antibe ne souffrit rien du costé des troupes de François Ier, parceque les commissaires estant à Grasse, pour la rendre inutile à l'ennemy, aprirent la descente des troupes nauales de l'empereur aux costes d'Antibe; mais elle souffrit des maux horribles estant prise de nouueau par ces mesme troupes de l'empereur, pour la résistance qu'elle leur auoit fait [2].

Elle fust attaquée dans les formes et refusa de se rendre. Par cette vigoureuse deffense, des habitants marquèrent

1. De Serres, en François Ier.

2. Ce furent surtout les gens de la campagne qui souffrirent des incursions des troupes en garnison à Nice, lesquelles faisaient chaque jour des courses, brûlant et pillant tout sur leur passage. E. B.

encore leur attachement inviolable à François Ier. Ils repoussèrent un premier assaut et le canon de la ville coula à fond deux galères de l'empereur [1]. Ils ne purent pourtant pas en supporter un second, qui fut plus nombreux, et la ville fust prise auec la citadelle au commencement de juillet de la mesme année 1536 et par mer et par terre du costé de la citadelle. L'empereur estoit alors delà le Var, et ayant appris la loüable résistance de la ville d'Antibe, il la fit piller à son arriuée, quelques jours après la prise et l'on y brula plus de 300 maisons. Cet ordre de pillage fust donné contre tous les lieux maritimes, et Doria l'éxécuta partout jusques à Marseille.

Ce fust lors de cette arriuée, qui fust le 25 juillet jour de la feste de Saint-Jacques de Compostelle, protecteur d'Espagne, que l'empereur Charles V augura à son aduantage qu'il seroit peu à peu roy de France, pour auoir pris ce jour là les petits villages presque inhabités de St-Laurent et de Villeneufue, voisins d'Antibes (poco a poco rey de Francia): ce qui estoit certainement une vanité ridicule. Cependant, je dois dire que François Ier, estant à Antibe le 18 juin 1537, confirma à la ville, pour une légère indemnité de ce brulement et pillage, l'aide mesme de leuer pendant huit années un liard pour chaque sestier de figues vendues, un sol pour liure de saffran, un patac pour sestier de bled porté à moudre et un sol pour charge de vin, qui estoyent d'anciens droits de la ville accordés par les roys prédécesseurs de sa majesté, dont les priuilèges auoyent été perdus dans ce pillage [2].

1. Bouche, t. 2, p. 580.

2. François Ier accorda non-seulement à Antibes mais à tout le pays riverain du Var des droits d'octrois et de vente, pour les indemniser des dommages qu'ils avaient soufferts. Vence, Saint-Paul, Grasse, etc. possèdent encore les lettres patentes originales. E B.

§ I

DU SIÈGE DE NICE PAR LE DUC D'ENGUIEN ET LE PACHA BARBEROUSSE

Les grandes guerres de François Ier et de Charles V, furent cause de leur entreuüe procurée par le pape Paul III, l'an 1538, dont nous auons parlé; mais les dix ans de trèuę accordée n'empeschèrent pas qu'il n'y eust une nouuelle rupture par la mauuaise volonté de l'empereur et de nouueaux embarras à Antibe par les grosses garnisons. L'empereur refusa l'inuestiture du duché de Milan en faueur d'un fils de France, qu'il auoit promise; le marquis Dugast, son vice-roy en Lombardie, fit assassiner sur le Pô, en 1541, César Frégose et Antoine Rimont [1], ambassadeurs du roy, l'un à Venise, vers la république, et l'autre vers le Grand Seigneur, et cela enflamma les affaires. L'empereur eut recours au roy d'Angleterre Henry VIII et le roy à Soliman II, vers lequel il enuoya en 1542 Antoine Escalin, baron de la Garde Adhémar, cheualier de l'ordre de Saint-Michel, lieutenant général pour le roy en Prouence, capitaine de cent hommes d'armes, qui fust dans la suite général des galères de France en 1544 et communément appelé le capitaine Paulin; il en obtint le pouuoir en faueur du roy de se servir du Pacha Cher-ed-din Barberousse [2], qui courroit dans la Méditerranée auec 110 galères.

Le siège de Nice fust alors résolu et le roy enuoya en Prouence François de Bourbon duc d'Enguien pour y commander l'armée françoise; notre flotte fust composée de 22 galères et de 18 vaisseaux. Il n'est pas besoin de particulariser icy son auitaillement et le reproche de s'être allié à Barberousse; mais je dis seulement, qu'auant l'arriuée de ce dernier, sur un faux aduis donné au seigneur Grignan de Prouence, le duc d'Enguien ayant commandé quatre

1. De Ruffi. Hist. de Mars., liv. VII. — [Antoine *Rincon* et non *Rimont*.] S.
2. *Khaïr-Eddin*, dont on a fait *Hariadan*. S.

galères d'auance soutenues de onze pour aller descouurir la vérité, il sortit six galères ennemyes du port de Villefranche, soutenues par quinze, soubz la conduite de Janetin Doria [1], qui chargèrent ces quatre soubz les murs d'Antibe et les prirent auec aduantage, ayant été abandonnées par le capitaine Magdelon, qui les commandoit et qui se jetta dans le port d'Antibe, ne pouuant résister à la force supérieure, ayant perdu, pour l'honneur de sa retraite, une jambe emportée par un boulet de canon.

L'armée de France estant donc jointe par suite auec celle des Turcs, ce qui ne s'estoit jamais veu, elles mirent le siège deuant la ville de Nice [2]. Le roy désirant merueilleusement de la recouurer, et se promettant que l'on ne troueroit mal, dit un historien de France, qu'il eust employé les armées barbares pour reprendre ce qu'on lui détenoit si injustement, veu que tous le monde sçauoit, dit-il, qu'elle estoit de l'appartenance de son Comté de Prouence, et qu'il offroit de rendre au double la somme pour laquelle elle auoit été engagée autrefois aux ducs de Sauoye [3].

Gaspart II de Grimaldi, seigneur d'Antibe, commanda 1500 hommes de milice dans cette expédition, à laquelle la ville de Nice ne résista pas longtemps et se rendit à composition le 20 aoust 1543. L'un des articles fust qu'elle ne seroit point saccagée par les Turcs : mais l'Infidèle ne tint pas sa parole là dessus; et n'ayant peu venir à bout du chasteau, après deux mois de peine perdue, il ordonna le saccage de la ville, qui fust exécuté auec toutes sortes de cruautez. Le siège estant donc leué, Barberousse mit une partie de ses galères à Antibe, et il y vint lui mesme ; mais il apprit, dans ce temps, que le duc de Sauoye et le marquis Dugast voullant entrer au port de Villefranche, une furieuse tempeste leur auoit brisé quatre galères ; et, comme il estoit prompt aux occasions, il enuoya dabord les siennes de ce costé là pour recueillir les débris de l'artillerie submergée,

1. Baudin, en l'inventaire de l'hist. gén. des Turcs, p. 245.

2. Mézeray, en François I.

3. Tout ce passage est textuellement copié dans Mézeray, Hist. de France, François Ier, t. II, p. 554, 555. E. B.

qu'il fit pescher dans la mer. Il s'en alla ensuite hiuerner à Toulon et nous ne suiurons plus sa route. La leuée du siège d'alors de deuant le chasteau de Nice auoit rendus vains les Nissards sur l'importance de cette forteresse [1], qu'ils croyoyent imprenable ; mais ils viennent de voir, cette présente année 1691, que Nicolas de Catinat les a détrompés en quatre jours de temps, leur faisant comprendre que rien ne peut résister au grand Louys XIV [2]. Au reste, si la ville d'Antibe eust alors quelques galères de Barberousse dans son port, elle y en eust douze de celles du roy dans l'expédition de la conqueste de Nice [3], lesquelles ont fait leur deuoir, dans la promptitude journalière de leur secours, pour le conuoi des munitions nécessaires ; une escadre de huit autres estoit à Monaco pour un pareil seruice, et une de quatre vaisseaux [4], trois frégates et quelques bastiments de charge tenant la mer.

1. Joffred, cap. 14, n. 2.

2. C'est toujours le même système de dénigrement sarcastique contre Nice : il est obligé de constater que François I[er] ne put s'emparer de château de cette ville ; mais il s'en venge en lui rappelant que Louis XIV l'a soumise, et il en profite pour faire sa petite flatterie au roi : tout cela est enfantin. E. B.

3. Honteux de constater que le port d'Antibes a contenu les galères de Barberousse, il tâche de corriger le mauvais effet de la chose par le récit de ce que vient de faire la ville pour les galères du roi. E. B.

4. Nom des vaisseaux et des capitaines qui tenoyent la mer en 1691 pour le siège de Nice :

L'*Eclatant*, commandant	M. le comte d'Estrées
Le *Marquis* »	M. de Goberet
L'*Etoile* »	M. le baron de Gotton
La *Frégate royale* »	M. de Girardin.

CHAPITRE XI[1]

De la prise de la ville d'Antibe et du fort Quarré par le duc de Sauoye et de leur reprise par le duc d'Epernon, au nom du Roy

Après toutes ces guerres de Francois Ier et de Charles V, qui auoyent causé tant de maux, la ville d'Antibe fust exposée à tous les désordres des guerres ciuiles de Prouence et aux cruelles entreprises de la Ligue; néant-moins elle ne manqua jamais de fidélité au roy, son légitime prince; et j'aurais trop de chemin à faire, si je projettois de parcourir toutes les incommodités qu'elle en souffrit et toutes les bonnes volontés qu'elle marquast aux intérests de sa Majesté, quoique le duc de Mayenne, un des principaux ligueurs, fust conseigneur d'Antibe: je me renferme donc au cas particulier de la prise d'Antibe faite par le duc de Sauoye, qui causa aux habitants une entière désolation.

Pour entrer dans mon dessein, j'obserue succintement que la Ligue prit naissance dans la ville de Paris pendant le règne de Henry III, soubz prétexte des édits de pacification que sa Majesté auoit accordés aux religionnaires. Un certain Rocheblonde y mit le leuain par son zèle indiscret, ayant creu ou feint de croire que la religion orthodoxe alloit estre bannie du royaume. Le duc de Guise et le duc de Mayenne son frère, qui auoyent des vues injustes, furent les principaux ligueurs dans la suite, par ce faux brillant de religion dont ils vouloyent couurir leurs entreprises. Le roy eust besoin là dessus de leuer des troupes pour garantir sa personne et s'assurer la royauté; et dans ce bouleuersement

1. Avant ce chapitre, Arazi voulait faire deux paragraphes qui ne sont restés qu'à l'état de projet, il avait épinglé sur son manuscrit un papier portant les mots suivants : E. B.
Nota de faire : § II. De la maitrise d'armes d'Antibe, ou bien De la prise de Nice avec plans qui sont dans Carle, etc.

général, la Prouence fust diuisée entre les catholiques et les religionnaires.

Le roy auoit en Prouence Henry de Valois, comte d'Angoulesme, grand prieur de France, son frère naturel, qui en estoit gouuerneur ; et le duc de Guise y auoit Aubert de Garde, prieur de Vins, pour chef de la Ligue, qui déclara prendre les armes pour les princes catholiques. Il y eust diuers mouuements dans les campagnes et mesme dans la ville de Marseille, qui tint bon au party du roy, et le Parlement en agit auec tant de fidélité et de prudence pour le seruice de sa Majesté, qu'elle en fust satisfaite. Le comte d'Angoulesme ne put guères continuer ses bons offices au roy, à cause d'une mort précipitée qui le préuint à Aix l'an 1586 : les ligueurs en sentirent une grande joie, mais leur défaite au terroir du village d'Allemagne [1] ne la laissa pas paraistre une longue durée.

Le roy enuoya en Prouence le duc d'Epernon pour en estre gouuerneur ; son arriuée restablit les choses dans une tranquilité générale, et la ville d'Antibe a la gloire d'auoir eu dans ce temps là à Auignon Dominique de Grimaldy vice-légat, sorty de la maison d'Antibe, qui l'aidast à son passage de ses bonnes volontés. Ce duc fut rappelé à la Cour par les nécessités du seruice, et il obtinst du roy le gouuernement de la Prouence en faueur de M. de la Vallette, son frère, qui en prist possession au mois de mars 1587.

Les ligueurs de Paris ayant renouuellé leurs entreprises et fait voir ce terrible jour des Barricades qui obligea le roy d'en sortir, la Prouence ressentit aussy des renouuellements ; le sieur de Vins reuint à Aix, nonobstant les défenses ordonnées par arrest, et les hostilités furent recommencées entre le gouuernement et les ligueurs l'an 1588 ; elles eurent des suites si estranges, que la mesme année le roy com-

1. Allemagne, village à 12 kilomètres S.-O. de Riez (Basses-Alpes). Lesdiguières, chef des protestants ou huguenots, y défit complètement les ligueurs, commandés par le seigneurs de Vins. « Cette défaite abattit tellement le parti de la Ligue, que pendant quelque temps il ne fut pas en état de reparaitre. » (Papon, *Histoire de Provence*, t. III, p. 257 et suiv.). S.

manda à l'un et à l'autre parti de mettre bas les armes et ordonna à M. de la Vallette de se retirer dans une ville neutre, pour y demeurer paisiblement jusqu'à l'arriuée de la Reyne-mère, qui deuoit venir en Prouence pour y pacifier les troubles ; et cependant sa Majesté remit la conduite des affaires du pays au Parlement, auec ordre aux commissaires qu'elle enuoya de priuer M. de la Vallette du gouuernement, s'il refusoit d'obéir.

Le gouuerneur éluda les ordres du roy et cette mauuaise conduite causa de nouueaux troubles : le Parlement prit soin alors du gouuernement de la Prouence ; et, sans que je m'engage à faire le détail de ce qui arriua dans le corps du pays, j'obserue seulement, pour mon dessein, que le 14 juillet 1589, le Parlement donna des lettres de commission à Louis Léon d'Antibe, pour la leuée de cent hommes d'armes des plus aguerris et des plus expérimentés des habitants pour garder la ville et s'opposer aux pernicieux desseins de M. de la Vallette. Ces lettres sont fondées sur l'expérience et la fidélité de ce capitaine et sur l'affection des habitants d'Antibe au seruice du roy, fidélité et affection qui ne manquèrent pas d'estre esprouuées ; mais la tentative fust inutile.

Le roy Henry III estant mort cette mesme année 1589, Henry IV lui succéda et les ligueurs créerent le duc de Mayenne lieutenant général du royaume, par le décès du duc de Guise son frère. A l'arriuée de cette nouvelle en Prouence, il y eust des continuations estranges de troubles, et la ville d'Antibe n'en fust pas exempte. Le Parlement donna de nouuelles lettres au capitaine Léon, le 21 janvier 1590, ce qui justifie encore cette fidelité et tesmoigne de ces ébranlements estranges que je viens d'insinuer. La cause de ces lettres fust pour continuer la garde de la ville auec sa compagnie et pour la dilligence dont il auoit usé pour la garantir des entreprises et des menées de ceux qui vouloyent la surprendre, s'en saisir, et la distraire de l'obéissance du roy.

Cependant on appela en Prouence le duc de Sauoye, qui auoit pris une très grande part à la Ligue et qui n'auoit pas manqué de jetter des yeux de concupiscence sur la ville

d'Antibe, comme nous apprenons des mémoires du sieur Fabréguet [1], l'un des députés ; mais la fidelité des Antibois fust inuiolable enuers son Altesse royale.

C'estoit Charles Emmanuel I[er], qui prit dans ses titres la qualité de commandant général de Prouence, soubz l'estat royal et couronne de France. Il arriua doncques en Prouence le mois d'octobre 1590, et son arriuée causa des émotions publiques et diuerses attaques en plusieurs lieux, qui souffrirent, à leur tour, des maux horribles. Ces troupes ayant esté défaites à la bataille de Vinoy l'an 1591, l'on ne vit pas pour cela la fin de ses entreprises ; et le siège de Roquebrune, où M[r] de la Vallette fust tué en 1592, ne termina pas dauantage les maux de la Prouence. Enfin le duc de Sauoye ayant résolu de sortir de Prouence, il ruina Antibe dans sa sortie.

Le mareschal Lesdiguières, qui depuis fust conestable, estoit venu à Antibe auec des troupes vers le commencement du mois de juillet 1592 ; il y apprit que les Sauoyards faisoient quelques retranchements sur la riuière du Var du costé de Nice. Il part d'abord auec la caualerie, résolu de tailler en pièces tout ce qu'il y trouueroit [2] ; mais comme il eust passé le riuière et chargé les plus auancés, le reste s'enfuit, laissant plus de 300 morts sur le champ auec des bagages ; ayant pris Vence à son retour de cette expédition [3], il reuint loger à Antibe, ville maritime et importante, dit l'histoire de sa vie, à cause de son voisinnage auec le Pied-mont. Il la munit doncques de tout ce qui estoit nécessaire pour la conseruer et reprit sa route vers le Muy qu'il alla assiéger.

C'est là sa juste route, sur laquelle je dois obseruer, par cette occasion qui nous importe, que Mézeray, qui raconte les affaires de Prouence arriuées du temps de la Ligue,

1. Je ne sais de quels mémoires parle ici Arazi. E. B.

2. Vedel, dans la vie du Conest. de Lesdiguières, liv. 4, chap. VI.

3. Lesdiguières mit le siège devant Vence, mais il ne la prit pas ; car il fut averti que les ennemis passaient le Var, et se hâta de quitter Vence. Il n'était d'ailleurs, venu mettre le siège devant cette ville que pour rendre service au baron de Vence, qui, chassé par ses vassaux, n'aurait pas été fâché de rentrer en possession de ses châteaux grâce à l'armée de Lesdiguières. E. B.

descrit mal cette expédition de Lesdiguières deuers Nice, comme il est aisé de le comprendre à ceux qui sauent la situation du lieu, et qu'il fait d'ailleurs une bien grosse erreur en disant qu'il emporta de force le Muy, Perolles, La Cadière, Draguignan et Digne auant cette expédition de Nice, et par conséquence la ville d'Antibe, dont le duc de Sauoye, dit-il, s'estoit emparé. Ce qui n'est pas véritable, la ville d'Antibe ayant toujours demeuré à l'obeissance du roy, et le duc de Sauoye ne l'ayant prise que de la manière que nous allons dire [1].

Le duc de Sauoye augmenta son chagrin par cette défaite du Var et vint mettre le siège deuant Antibe le mesme mois de juillet 1592. Les habitants se défendirent auec vigueur ; mais à la fin il la prit à discrétion : il renuoya les gens de guerre, le baston blanc à la main [2] et donna la vie à la seule milice, qui n'auoit pas fait son deuoir ; il contraignit les habitants de se rédimer du pillage moyennant trente mille escus, parce qu'ils auoyent combattu en fidèles sujets du roy et en bons soldats.

Les Antibois auroyent néant-moins esté assez heureux dans ce comble de malheur, si le duc leur auoit teneu parole ; mais, au préjudice de la capitulation, le capitaine Léon fust injustement pris prisonnier de guerre et son fils aussy ; ils furent conduits à Nice et de là à Turin et enfin ramenés à Nice dans une étroite prison pendant quatre ans et cinq mois, et n'en sortirent qu'en payant deux mille escus d'or de rançon le 20 décembre 1596. Le pillage ne laissa pas d'estre fait, auec sacrilège dans l'église et le couvent de l'Obseruance, dont le domestique fust tué ; et ce mesme pillage fust exercé auec inhumanité contre les habitants de

1. Arazi a parfaitement raison d'attaquer le récit de Mézeray ; il n'est pas exact en effet que Lesdiguières se soit emparé d'Antibes, et Bouche comme Nostradamus ne disent qu'une chose, que Lesdiguières courant dans la Provence pour ramener sous l'obéissance royale les châteaux et villages affiliés aux ligueurs, vint du côté de Cannes et d'Antibes : ce qui n'implique en aucune façon le siège ni la prise de cette ville par ce général. Pour ce qui est de sa seconde affirmation que la bataille du Var a eu lieu avant la prise du Muy, de Peyroles, etc., je ne puis dire qu'une chose, c'est que Nostradamus et Bouche lui donnent tort ; seul Louis Vedel, biographe de Lesdiguières, l'autoriserait à conclure dans ce sens. E. B.

2. C'est-à-dire sans armes ni bagages. E. B.

la ville. Les Espagnols, les Piedmontois et les Sauoyards tuoyent les uns et despouilloyent les autres, exerçant partout des actes d'hostilité innouie. La femme mesme de ce duc, l'infante Catherine Michele d'Autriche, qui estoit venue de Nice, prenoit plaisir à voir les petits enfants arrachés par les soldats des mammelles de leurs mères, égorgés par son commandemement, ou, attachés au bout des piques, éleués en l'air et cruellement écrasés contre les murailles des maisons en leur présence [1].

Les Yllyriens tuèrent les ambassadeurs de Rome et ils brulèrent leurs nauires, par le commandement de Teuta leur reyne, et l'histoire obserue que la chose estoit plus indigne par le commandement d'une femme [2] ; mais en vérité cette action cruelle fesoit moins d'horreur que le massacre de ces pauures innocents et la désolation de leurs mères, écheuelées, fondant en larmes, et s'arrachant inutilement les cheueux, qui tachoyent de les secourir.

Le duc, qui approuuoit toutes ces méchancetez, fit porter à la ville et chasteau de Nice toute l'artillerie d'Antibe, les meubles des habitants, et fit enleuer jusques aux toits des maisons et au fumier des écuries, afin qu'il ne manquast rien à la honte des Antibois, après une parole donnée ! Cette action perfide justifie le blasme que les historiens lui ont donné de n'auoir pas esté religieux obseruateur de sa parole [3].

1. Le récit que fait Arazi des atrocités commises par les soldats du duc de Savoie n'est confirmé par aucun autre auteur ; ni Bouche, ni Nostradamus, ni Mézeray, ni Girard, ni aucun des historiens sérieux de Provence, ne mentionnent le fait ; tous au contraire s'accordent à dire que la place se racheta du sac et du pillage pour trente mille écus. Faut-il pour cela, rejeter absolument le récit d'Arazi ? Je ne le pense pas : l'auteur écrivait à Antibes ; il avait probablement connu et interrogé des témoins des faits qu'il a racontés ; et il a certainement dû se passer, après la reddition de la place, quelques excès imputables à des soudards, à des indisciplinés, etc. : mais il faut tenir grand compte de l'exagération ordinaire de notre auteur, voulant augmenter le mérite et la gloire de son pays. Il s'est étendu à plaisir sur des détails qui certainement n'ont germé que dans son cerveau ; s'il en eût été autrement, Arazi nous eût cité ses sources ; il aurait dit dans quel auteur, dans quelle chronique ou dans quelles archives il avait trouvé d'aussi horribles détails ; au lieu de cela, il se contente de raconter les faits sans aucune preuve à l'appui. Il faut donc, à mon avis, tout en retenant le récit du vieil auteur, le réduire à des proportions raisonnables et ne pas accepter à l'aveuglette des faits d'une aussi haute gravité, lorsque leur historien n'appuie son récit d'aucune preuve. E.B.

2. Florus : Bellum Illyricum, lib, II, cap. V, qui dit : « idque, quo indignius foret, mulier imperabat, » c'est-à-dire : Et pour comble d'indignité, par l'ordre d'une femme.

3. Morery, in verb. *Charles Emmanuel.*

Nous auons veu, dans la campagne de l'année 1691, que les bastides de Nice auoyent commencé à estre touchées aux ferrements et à la futaille mobile ; mais le bon ordre a d'abord réparé toutes ces entreprises et tout s'est terminé à cette légère chose; ainsi les victoires du roy n'ont ni injustice ni déshonneur.

Quant au fort d'Antibe, un historien de France [1] rapporte que le duc de Sauoye employa le tiers de cette somme de trente mille escus à gagner le gouuerneur de ce fort, qui se rendit à une aussi puissante attaque [2]; mais venons à la reprise d'Antibe par le duc d'Epernon.

Le duc fust restabli par la grace de Henry IV au gouuernement de Prouence soubz le titre de commandant général; il y vint vers la my-aoust auec une armée de 4500 hommes de pied, 1200 maitres et 300 carabins ; il trouua les affaires grandement confuses entre les troupes du sieur de la Vallette et les Prouençaux, et pensa d'abord à réparer les choses ; et comme la ville d'Antibe estoit importante au seruice, il y vint sur la fin de nouembre de la mesme année 1592: il y

1. Mézeray.

2. César Nostradamus part. VIII, pag. 929, qui dit en parlant de l'année 1692 : « Antibe, par les anciens appellé *Antipolis*, comme qui diroit, contre-ville, auoit esté assiegé pendant le tumulte d'Arles par Cesar d'Aualos, grand et puissant seigneur d'Espagne, puis battu et pris d'assaut par son Altesse ; mais par vn si mauuois encontre, que ceux qui le defendoient, s'estoient retiréz partie au chasteau, partie à la ville vieille, partie au fort, partie sauuéz par mer, dont la vieille ville auoit esté de chaud en chaud foudroyée auec trois canons, et prise à discretion : les soldats (d'enuiron deux cens cinquante des restes que Lesdiguières y auoit laissés en garnison, et du surplus qui auoit esté deffait le iour de saint Iacques) sortis auec bastons blancs, les enseignes portées à l'Infante, qui pour lors estoit à Nice, par le Marquis de Lans comme trophées de quelque insigne victoire, et l'entrée des habitans à leurs foyers domestiques rachetée pour le prix de trois fois dix mil escus. Il ne demeuroit plus que le fort que Canaux, frère du Comte du Bar, rendit au Prince, moyennant neuf mil escus, et une bonne sauuegarde, tant pour luy que pour son frère, a cause de leur voisinage. »

Et page 933 il dit : « Apres ceste délibération, à peine sont passez trois iours, que Blouac sort des portes d'Aix, portant ceste résolution au Duc, qui suiuant son train ordinaire sur l'attente de conférence empoigne cependant par escalade le fort d'Antibe, tellement irrité de ce qu'il auoit despendu contre ses tours et ses murs sept cens coups, laschez par douze foudres d'airain, auec bien peu de fraccas et d'ouuerture, que de tous les estrangers qui s'y rencontrèrent il en fit brancher vingt et deux, et mit tout le reste en vn cruel apprentissage aux rames et aux galleres. Pour le regard de Saint-Paul et de Grasse, ces deux places ne furent point attaquées, tant à cause des prochains iours de Noël, qui requeroient quelque déuote horreur et cessation de tempestes guerrières, que pour le doute du mauuais temps. » — [Arazi a donné très inexactement le texte de Nostradamus dans cette longue citation et dans celle qui forme la note I, au bas de la page suivante : j'ai rétabli ce texte d'après l'édition de Lyon, 1614.] S.

mit le siège, qui dura douze jours, pendant lesquels il battit la ville par trois endroits, et il la reprit le 6 décembre et le fort aussy, comme nous allons raconter [1].

La ville, qui n'auoit alors que de meschantes murailles, ne souffrit que cent coups de canon et fust rendue à composition par le comte d'Escalengue, qui en estoit gouuerneur pour le duc de Sauoye [2]. La composition fust qu'il sortiroit lui et mille hommes de guerre qu'il auoit dedans, bagues sauues, mesche éteinte, enseignes desployées [3] et tambours muets; et le fort, ayant rendu inutile 700 coups de canon pendant 15 jours, fust pris d'assaut le 23 du mesme mois de décembre. Quelques historiens ont dit [4] que, pour punir l'obstination de ceux qui deffendoyent ce fort, le duc d'Epernon en fit pendre 22 et enuoya le reste aux galères. Il peut y avoir équiuoque là dessus et cette séuérité peut bien regarder la prise de Montauroux [5], qui précéda la prise d'Antibe et qui esprouua cette riguer de voir 14 capitaines pendus et 500 Sauoyards envoyés aux galères à Toulon; mais à l'esgard de la ville et du fort d'Antibe, voici le détail que nous en auons, par l'historien de la vie du duc d'Epernon [6], qui est contraire dans cette circonstance.

« Après ce succès (il parle du siège de Montauroux) il entreprit encore le siège d'Antibe, la place estoit bien fortifiée, assise au riuage de la mer et fauorisée d'un bon port. Le duc de Sauoye, depuis la dernière conqueste qu'il en auoit faite pour s'en asseurer de partout la possession, auoit à tel point accommodé le fort, qu'il sembloit que rien ne deuoit lui en faire appréhender la perte; le duc d'Epernon

1. Nostradamus, part. VIII, p. 932, dit : « Le Duc cependant, qui d'vne main demandoit la paix et de l'autre faisoit armer les pouppes, assiège auec sept canons et quatre couleurines Antibe, le dernier iour de nouembre, qu'il prend après auoir esbranlé ses tours et défenses de cent trente coups seulement, le sixieme du dernier mois, à telle composition que le Coronne Escalengue et mil hommes de guerre qu'il auoit dedans en sortiroient bagues sauues mesche esteinte, enseignes ployées, et tambours muets, lesquels par telle composition entièrement obseruée se retirèrent à Nisse. »

2. Bouche, part. 2, pag. 370.

3. D'après tous les autres historiens les enseignes devaient être ployées. E. B

4. Mézeray, t. III, p. 984.

5. Dupleix, sous Henry IV, p. 90, n. 24.

6. Le sieur Girard, p. 139.

se présenta néant-moins deuant la place et ayant fait sommer le gouuerneur de se rendre, son trompette fust renuoyé auec mépris. Il falust donc venir réglément aux attaques, s'auancer par tranchées, dresser des batteries et obseruer tout ce que les lois de la guerre prescriuent dans ces entreprises difficiles. La ville fust quelques temps deffendue, mais le gouuerneur l'ayant enfin quittée, il se retira dans son fort; il pensoit y estre en estat de faire inutilement consommer au duc son temps et son armée » [1].

« Outre la force et l'assiette de la place, il y auoit encore cette commodité, que toutes les nuits, par l'ordre du duc de Sauoye, une galère partoit de Nice, qui ne manquoit pas d'apporter tous les rafraichissements dont les assiégés auoyent besoin, de retirer les malades, d'amener de noueaux soldats et de pouruoir à toutes les choses nécessaires. »

« Ce secours, si ordinaire et si à propos, faisoit espérer au gouuerneur qu'on ne le sçauroit jamais forcer; le duc d'Epernon n'estoit pas marri de cette confiance, qui lui faisoit espérer un meilleur succez dans son entreprise. Il continuoit tousiourts les trauaux et il tentoit toutes sortes de voyes pour venir à bout de son dessein : enfin son canon ayant fait une ouuerture dans la courtine du mur en lieu assez escarté, il s'apperceut que ceux du dedans n'y faisoyent aucune garde; il creust par là qu'ils n'auoyent pas remarqué la bresche, et conçeut incontinent le projet de tirer party de cette négligence. Pour cet effet, il commanda à un sergent d'aller reconnoistre cette bresche, le sergent entre et sort par le trou, assez grand pour laisser passer un homme fort à l'aise; il rapporte au duc qu'il y auoit si peu d'ordre dans la place, que personne n'auoit pensé à réparer cette ouverture, qu'on n'y faisoit aucune garde, et sur cela il fust résolu que dès le lendemain on feroit une attaque de ce costé là; pour la faire mieux réussir on en fit une géné-

1. Le texte de Girard n'est pas exactement celui que donne Arazi, mais comme c'est une citation, j'ai corrigé ce texte sur l'ouvrage de Girard *(Hist. du duc d'Espernon*, Paris 1655, in fol.) E. B.

rale, afin d'occuper les assiégés en plusieurs lieux. Tandis qu'ils estoyent occupés à ces fausses alarmes, le duc fit couler cinquante bons hommes soutenus de cent et ces cent d'un plus grand nombre pour donner par l'ouuerture. Ce dessein réussit : l'alarme ayant surpris le gouuerneur dans son lit, il sortit de sa chambre pour accourir à la place d'armes avec sa robe de nuit et ses pantoufles ; on le prit en cet estat et la place par assaut. Quoique par les lois de la guerre toutes choses fussent à la disposition du vainqueur, le duc, néant-moins,continuant dans la voye de la douceur, qu'il auoit prise après la séuérité de Montauroux, deffendit absolument le meurtre et se contenta de retenir prisonnier le gouverneur et quelques officiers. Le duc de Sauoye, qui faisoit son principal arsenal de cette place, l'auoit si bien munie d'artillerie, que le duc y trouua trente pièces de fonte verte, entre lesquelles il y auoit quatorze couleuurines royales ou bastardes et grande quantité de munitions, qui ne luy seruirent pas peu pour continuer la guerre contre le duc de Sauoye mesme. »

« La galère de Nice, continue cet historien, ne manqua pas de se présenter la nuit suiuante ; et si on se fust auisé de répondre à son signal par le contre-signe accoutumé, elle eust esté prise auec la place ; mais dans la chaleur de la victoire, personne n'ayant pensé à cela, elle se retira sans auoir aucun dommage ; ceux qui la conduisoyent, ayant bien jugé, par l'omission du signal et par la confusion qu'ils oüyrent dans la place, qu'elle deuoit estre prise. » [1]

1. Ici encore Arazi paraît être dans le vrai, et il ne semble pas douteux que Mézeray a confondu les deux sièges ; les autres auteurs, tels que Bouche et Nostradamus, ne mentionnent rien à ce sujet, ce qui vient encore confirmer le dire d'Arazi ; car si le duc avait fait preuve d'une telle sévérité, il est certain que ces auteurs en auraient parlé, de même qu'ils l'ont fait pour Montauroux, E. B.

§ I

DU FORT CARRÉ ET DES FORTIFICATIONS DE LA VILLE D'ANTIBE

Le fort fust basti durant le règne du roy Henry II, enuiron l'an 1550, à l'entrée du port d'Antibe; Sa Majesté assista de son secours Octauien Farnèse, duc de Parme, contre l'empereur Charles V, qui voulloit dépouiller ce duc de ses estats. Ce secours fust une rupture, et le roy voulut mettre à couuert des insultes la ville d'Antibe par cette deffense. Claude de Sauoye, comte de Tende, gouuerneur de Prouence, admiral des mers du Leuant, eust le soin de sa construction, et ce fort fust appelé de Saint-Laurent à l'occasion d'une chapelle de ce nom qui fust démolie. C'est pour cela que dans la procession des Rogations, les prestres disent, sur le port, l'oraison de saint Laurent suyuant l'ancien manuscrit de la paroisse, comme on la disoit dans les temps de l'existence de cette chapelle. Il fust basty, de l'autre costé du port, une tour dite de Saint-Jaume, sur une éléuation de rochers, que l'on a détruite en aplanissant cet endroit par les mines, dans les nouueaux ouurages des fortifications. Les consuls d'Antibe sortant de charge sont esleus capitaines de quartier, et cette tour estoit le poste de secours en cas d'occasion; il y en a des lettres patentes du roy Henry III du moys de januier 1578; enfin la nouuelle fortification d'une plate-forme auec une batterie de vingt-quatre canons est de meilleur seruice.

Quant aux fortifications, je ne prétends pas en faire un détail dans toutes les particularités de leur construction, les murs des villes sont des choses saintes, et il est délicat d'y toucher; j'obserue seulement à mon dessein, que la ville d'Antibe est une ville de guerre, que les fortifications en sont très belles et bien entendues, et que l'on y va donner une entière perfection par ordre du roy, et c'est tout dire là dessus. Les quatre bastions du costé de la terre, à commencer par

le fort, sont dits de Rosny, de Guise, Royal et Dauphin ; et en allant plus auant, dans le tour de la ville vers la mer, ce sont les bastions d'Alaist, d'Epernon, du Suisse et de Chauigny, ou de la placette, et les ouurages du fort. Les premiers bastions principaux furent faits soubz Henry IV, après l'année 1608, et autres en autres temps ; et ces années dernières ont perfectionné et acheué le bastion Dauphin, comme l'année 1691 a perfectionné les flancs, les parapets, les fossés et les terrassements, et les années 1692 et 1693 presque tous les autres dehors de la place, et qu'enfin l'année 1699 et les suyuantes ont embelli par des reuestissements à la mode.

L'ouurage du port fust commencé le 25 may 1680, et l'espuisement de l'eau du bassin commença le 24 may 1683, par machines et à la main auec le baril, par des rangées d'hommes sur des eschafauds de bois. Il faisoit beau voir ce bassin, creusé à sec par un bastardeau qui tenoit l'eau suspendue à plus de 25 pieds d'éléuation. Tout le fond fust aplani par plus de 2,000 ouuriers, sur une terre forte comme du tuff, et nous y auons vu jouer des parties de ballon, curiosité qui attiroit tout le voisinage. La digue de ce bastardeau fust doucement rompue le 12 aoust 1683 et l'on a continué par la suite tous les autres ouurages. L'on trouua dans l'excauation deux plans de galère antique, n'ayant que des clous de cuivre et de fonte dans les entablements, un candelabre de marbre, des larmoyrs de terre cuyte et des lampes perpétuelles de mesme, beaucoup de belles médailles bien conseruées de presque tous les douze empereurs et de plusieurs autres de ceux qui les ont suyuis jusqu'à Decius ; il y en auoit de grand et de moyen bronze et un grand nombre de cuiure de Corinthe de toute qualité.

FIN

SUPPLÉMENT

Sur une feuille détachée se trouve l'inscription suivante sans indication aucune. C'est l'inscription tumulaire de M. de Forbin Janson :

SISTE VIATOR
ET FLETV PLANGE MA
XIMO
IACET SVB HOC TVMVLO
NOBILE COR
VIR · POT · DOM · D · LAVRENTII A FORBINO
MARCHIONIS IANSONII
BARONIS VILLAE LAVRAE
MAVRE PLVRIVMQVE LOCORVM DOMINI
ARVERNAE REGIONIS OLIM TRIBVNI
VRBIS ANTIPOLIS ARCISQVE
EIVSQVE DITIONIS
GVBERNATORIS
COR DEO INTIMVM
QVIA VERE CHRISTIANVM ANIMANS
COR REGI GRATVM
QVIA REGI ADDITVM FORTITER
COR ANTIPOLENSIBVS CHARVM
QVIA IN OMNIBVS SEMPER BENEFICIVM
ABI VIATOR
CORDIS MAGNANIMI
FIDI CVSTORIS
MEMORA CORDA ANTIPOLENSIVM
GEVOVEFA A SALVDIA
VXOR OPTIMA · POS ·
IV · NON · IVL · A · M · DCXCII

Cette inscription, que je crois inédite, devait probablement être gravée sur une plaque de marbre pareille à celle du sire de Montolieu, qui est aujourd'hui chez le colonel Gazan (Voir ci-dessus chap. VI, p. 78, note 1), et devait lui faire pendant dans l'ancienne cathédrale. Elle est égarée pour le moment, peut-être quelque jour se retrouvera-t-elle. E. B.

TABLE DES MATIÈRES

